ATLANTIC

SEAL HUNT

2001

MANAGEMENT PLAN

Fisheries and Oceans Canada | Pêches et Océan Canada

Fisheries Management | Gestion des pêches

Canada

Published by:

Resource Management – Atlantic
Fisheries and Oceans Canada
Ottawa, Ontario
K1A 0E6

DFO/6124

© Her Majesty the Queen in Right of Canada 2001

Cat. N° Fs23-341/2001

ISBN 0-662-65490-0

Printed on recycled paper

Table of Contents

THE 2001 ATLANTIC SEAL HUNT AT A GLANCE 1

I. BACKGROUND 1

II. OVERVIEW OF THE ATLANTIC SEAL HUNT 2

Species Hunted 2
- *Harp Seals* 2
- *Hooded Seals* 2

Participants 2

Location of the Hunt 3

Timeframe of the Hunt 3
- *Ice Conditions in 2000* 4

Landings 4
- *Harp Seals* 4
- *Greenland Harvest* 6
- *Hooded Seals* 6
- *Grey Seals* 7
- *Ringed Seals* 8
- *Other Seals* 8
- *Total Landings* 8

III. MARKET OUTLOOK 8

Market Development 8

Seal Pelts (Fur and Leather) 9

Seal Meat 9

Seal Oil 9

Seal Flippers 9

Seal Organs 9

Value of the Hunt 9

Consultation 10

Management Approach 10

IV. STOCK STATUS 11

Prospects for 2001 11
- *Harp Seals* 11
- *Hooded Seals* 11
- *Grey Seals* 11
- *Ringed Seals* 11
- *Other Seals* 11

Environment and Habitat 12

Species Interactions 12

Research 12

V. MANAGEMENT OBJECTIVES 13

Conservation, Sustainability, and Hunting Practices 13

Long-term Sustainable Use 14

A Market-driven Commercial Hunt within Conservation Parameters 14

Full Use of Each Animal Hunted 14

Humane Hunting Practices 14

International Considerations 14
- *Greenland Hunt* 14
- *Trade and Trade Barriers* 14
- *Campaigns and Public Information* 15

- *Canadian Attitudes Toward the Seal Hunt* *15*

DOMESTIC CONSIDERATIONS 15
- *Equitable Allocation* *15*
- *Good Sealing Practices* *16*

VI. CURRENT MANAGEMENT ISSUES **16**

REGULATORY REVIEW 16
FORMATION OF AN EMINENT PANEL ON SEAL MANAGEMENT TO ADVISE THE MINISTER 17
USE OF LARGE VESSELS (OVER 65 FEET IN LENGTH) 17

VII. MANAGEMENT MEASURES FOR 2001 **18**

TOTAL ALLOWABLE CATCHES (TACS) 18
- *Harp Seals* *18*
- *Hooded Seals* *18*
- *Grey Seals* *18*
- *Ringed Seals* *18*
- *Other Seals* *18*
- *Subsistence Catches* *18*

HUNT LOCATION AND TIMING 18
- *Harp Seals* *18*
- *Hooded Seals* *18*
- *Grey Seals* *19*
- *Ringed and Other Seals* *19*

ALLOCATIONS 19
- *Harp Seals* *19*
- *Hooded Seals* *19*
- *Ringed and Other Seals* *19*

OTHER PLAN ELEMENTS 19
MAJOR ELEMENTS 19
SPECIFIC LICENSING ELEMENTS 20

VIII. CONSERVATION AND PROTECTION ISSUES AND STRATEGIES FOR 2001 **21**

ORGANIZATION 21
MANDATE 21
OBJECTIVES 21
QUOTAS/QUOTA MONITORING 21
ENFORCEMENT/REGULATIONS 21
ENFORCEMENT STRATEGY 21
AIR SURVEILLANCE 22
AT-SEA SURVEILLANCE 22
OBSERVERS 22
OTHER PATROL/SURVEILLANCE ACTIVITY 22
ROYAL CANADIAN MOUNTED POLICE/OTHER ASSISTANCE 22
MONITORING OF ENFORCEMENT OPERATIONAL PLAN 23

ANNEX 1 – MANAGEMENT PLAN EVALUATION CRITERIA **23**
ANNEX 2 – CONSERVATION AND PROTECTION PLAN EVALUATION CRITERIA **23**
ANNEX 3 – SEAL LANDINGS BY AREA AND SPECIES — 1991 TO 2000 **24**
ANNEX 4 – 2001 HARP SEAL ALLOCATIONS **25**
ANNEX 5 – NEWS RELEASE **26**
ANNEX 6 – NEWS RELEASE **28**
ANNEX 7 – MAPS **32**

101-03257/

THE 2001 ATLANTIC SEAL HUNT AT A GLANCE

On December 20, 2000 the Minister of Fisheries and Oceans, the Honourable Herb Dhaliwal, announced the management measures governing the 2001 Atlantic seal hunt as follows:

- the harp seal Total Allowable Catch (TAC) will remain at the 2000 level of 275,000 animals;
- the hooded seal TAC will also remain at the 2000 level of 10,000 animals;
- the harvest of a few hundred grey seals will be allowed in areas other than Sable Island; and
- a condition of licence will prohibit the harvest of whitecoats (harp seal pups) and bluebacks (hooded seal pups).

The Minister decided to carryover the 2000 measures after considering last year's harp seal harvest (92,000 from a TAC of 275,000) and the continuing health and abundance of the seal population. These measures will remain in place until recommendations are received from the Eminent Panel on Seal Management established last year. The Panel is examining the state of science on seals, including methodologies for estimating populations and the magnitude of the hunt, as well as the impact of seals on commercial fish stocks such as cod. The work of the Panel will be an integral part of future seal management, in particular to ensure that this is based on the best possible science and to ensure a balance perspective on seal harvesting.

In the year 2001, DFO will also continue with a number of initiatives in order to add to the base of knowledge relating to seals. These include:

- study to increase the understanding of abundance, distribution, and the potential impact of seals on fish stocks; and
- amendments to the *Marine Mammal Regulations* based on the extensive consultations that took place in 1998 and 1999.

I. BACKGROUND

The Northwest Atlantic harp seal (*Pagophilus groenlandica*) is the most abundant of all seal species in Atlantic Canada and accounts for most of the harvest.

Although harp seals have been hunted commercially since the 16th Century, the present day Atlantic coast commercial seal hunt took shape in the late 1980s after the collapse of the large-vessel hunt for whitecoat harp seals.

In 1987, following the report of the *Royal Commission on Seals and Sealing in Canada* (the Malouf report), the Minister of Fisheries and Oceans announced prohibitions on:

- the use of vessels over 65 feet (19.8 metres) in length;
- the commercial hunt of whitecoats (harp seals that have not begun to moult, which occurs at about 10 to 14 days of age); and
- the commercial hunt of bluebacks (hooded seals that have not begun to moult, which occurs at about 15 to 16 months of age).

The Malouf Report also concluded that the seal hunt was a legitimate activity, and recommended it continue within the principles of sound management.

The commercial hunt is now carried out using longliners or small boats. Where there is solid ice and

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

seals are close to shore, sealers may hunt on foot or using snowmobiles.

The commercial seal hunt provides important seasonal income and food to residents of small coastal communities where there have been fisheries closures and employment opportunities are limited.

Since 1995, a policy change allows residents adjacent to sealing areas throughout Newfoundland and Quebec to hunt up to six seals for their own use. Aboriginal peoples and non-Aboriginal coastal residents who reside north of 53°N latitude can continue to hunt seals for subsistence purposes without a licence.

II. Overview of the Atlantic Seal Hunt

Species Hunted

Six species of seals — the harp, hooded, grey, ringed, bearded and harbour — are found off the Atlantic coast of Canada, although ringed and bearded seals are typically Arctic species. Of the six species, harp and hooded seals account for almost all the seals hunted commercially. A number of grey seals are also taken for commercial uses under licences issued for that purpose. This practice was extended to ringed seals in Labrador beginning in 1997, and will continue in 2001.

Harp Seals

There are three populations of this abundant species, of which the northwest Atlantic stock off Canada is the largest. The others are the White Sea population and the Jan Mayen or Greenland Sea population.

Hooded Seals

There are two stocks, one that breeds in Canadian waters and one off Jan Mayen Island. However, there may be some degree of exchange between these populations.

Apart from the commercial hunt, some seals of all species are taken in subsistence hunts in Labrador, northern Quebec and Nunavut. Some harp and hooded seals are taken for personal use by residents adjacent to sealing areas. Further details on recent landings are set out in Annex 3.

Participants

In recent years, commercial licences issued to sealers averaged 10,000 per year. In 2000, the Department of Fisheries and Oceans (DFO) issued 11,623 **commercial sealing licences**. Table 1 shows a breakdown by licence type and region. With few exceptions, licensed commercial sealers engage in fishing for other species or have economic ties to the fishing industry. Groundfish fishery closures have increased the relative importance of sealing as a source of livelihood.

TABLE 1
NUMBER OF SEAL LICENCES ISSUED IN 2000

PROVINCE	Professional	Assistant	Personal Use	TOTAL	# of Vessels >35'
Newfoundland and Labrador	7,239	2,849	1,476	11,564	85
Quebec	1,270	144	785	2,199	36
Nova Scotia	103	1	–	104	–
Prince Edward Island	6	11	–	17	4
TOTAL	8,618	3,005	2,261	13,884	125

As noted above, residents of Labrador north of 53°N latitude do not need a licence to hunt seals for subsistence purposes.

Since 1995, **personal use sealing licences** have been issued to residents adjacent to sealing areas in Newfoundland and Labrador (south of 53°N latitude), the Quebec North Shore, the Gaspé Peninsula and the Magdalen Islands. These are areas hard-hit by the groundfish fishery closures. This type

seals are close to shore, sealers may hunt on foot or using snowmobiles.

The commercial seal hunt provides important seasonal income and food to residents of small coastal communities where there have been fisheries closures and employment opportunities are limited.

Since 1995, a policy change allows residents adjacent to sealing areas throughout Newfoundland and Quebec to hunt up to six seals for their own use. Aboriginal peoples and non-Aboriginal coastal residents who reside north of 53°N latitude can continue to hunt seals for subsistence purposes without a licence.

II. Overview of the Atlantic Seal Hunt

Species Hunted

Six species of seals — the harp, hooded, grey, ringed, bearded and harbour — are found off the Atlantic coast of Canada, although ringed and bearded seals are typically Arctic species. Of the six species, harp and hooded seals account for almost all the seals hunted commercially. A number of grey seals are also taken for commercial uses under licences issued for that purpose. This practice was extended to ringed seals in Labrador beginning in 1997, and will continue in 2001.

Harp Seals

There are three populations of this abundant species, of which the northwest Atlantic stock off Canada is the largest. The others are the White Sea population and the Jan Mayen or Greenland Sea population.

Hooded Seals

There are two stocks, one that breeds in Canadian waters and one off Jan Mayen Island. However, there may be some degree of exchange between these populations.

Apart from the commercial hunt, some seals of all species are taken in subsistence hunts in Labrador, northern Quebec and Nunavut. Some harp and hooded seals are taken for personal use by residents adjacent to sealing areas. Further details on recent landings are set out in Annex 3.

Participants

In recent years, commercial licences issued to sealers averaged 10,000 per year. In 2000, the Department of Fisheries and Oceans (DFO) issued 11,623 **commercial sealing licences**. Table 1 shows a breakdown by licence type and region. With few exceptions, licensed commercial sealers engage in fishing for other species or have economic ties to the fishing industry. Groundfish fishery closures have increased the relative importance of sealing as a source of livelihood.

TABLE 1
NUMBER OF SEAL LICENCES ISSUED IN 2000

PROVINCE	Professional	Assistant	Personal Use	TOTAL	# of Vessels >35'
Newfoundland and Labrador	7,239	2,849	1,476	11,564	85
Quebec	1,270	144	785	2,199	36
Nova Scotia	103	1	–	104	–
Prince Edward Island	6	11	–	17	4
TOTAL	8,618	3,005	2,261	13,884	125

As noted above, residents of Labrador north of 53°N latitude do not need a licence to hunt seals for subsistence purposes.

Since 1995, **personal use sealing licences** have been issued to residents adjacent to sealing areas in Newfoundland and Labrador (south of 53°N latitude), the Quebec North Shore, the Gaspé Peninsula and the Magdalen Islands. These are areas hard-hit by the groundfish fishery closures. This type

of licence allows the holder to take up to six seals for personal consumption.

Location of the Hunt

The Northwest Atlantic breeding stock of harp seals summer in the Canadian Arctic and Greenland. They begin their southward migration in early fall and by late November reach the southern Labrador coast. From here, about a third of the mature seals enter the Gulf of St. Lawrence and the rest migrate southwards along the east coast of Newfoundland.

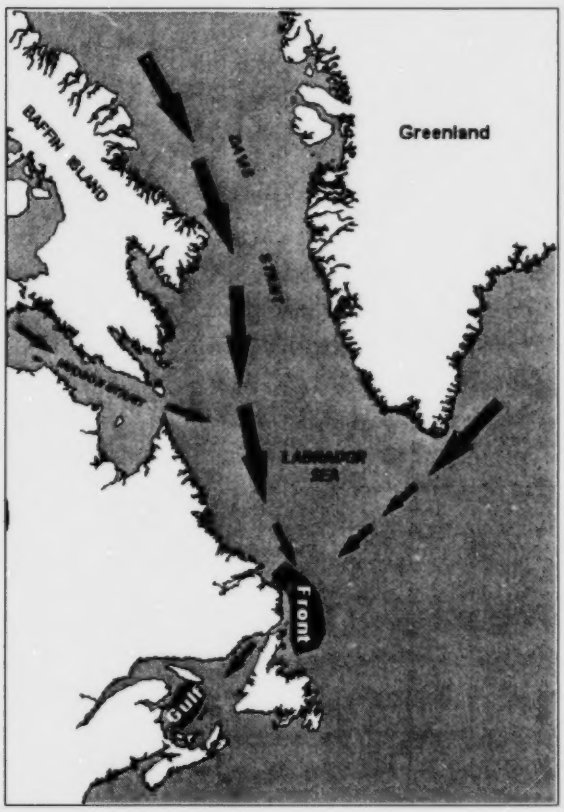

Figure 1: Harp Seal Southward Migration

Although the movement of ice floes and ice conditions often determine the degree of effort in any given area, the majority of the seal hunt occurs on the Front, off the north and east coasts of Newfoundland and off southern Labrador (see Figure 1 for seal migration patterns).

In 2000, because of poor ice conditions in the Gulf, about 90 per cent of the commercial hunt took place in the Front area, up from 1999 when the Front hunt accounted for 60 per cent of the harvest. See Annex 3 for a detailed list of seal landings by area and species for the past 10 years.

Timeframe of the Hunt

The season for the commercial hunt of harp and hooded seals is from November 15 to May 15 as established in the *Marine Mammal Regulations*, although this can be altered by a Variation Order to deal with circumstances that may arise.

Although the commercial sealing season starts on November 15, the majority of sealing occurs between early March and May. Sealing begins in earnest about the second week in March off the Magdalen Islands, and about the second week in April off Newfoundland. The timing of hunt activities in the Gulf of St. Lawrence depends largely on the movement of ice floes on which seals are located. The peak commercial hunt in this area is in March, although sealing does occur along the Quebec North Shore in January and February.

In 2000, in an effort to improve the quality of the pelts by allowing the ragged-jacket harps to become more mature beaters before being harvested, the Canadian Sealers Association and the sealing industry requested that the season opening be delayed from March 20 to April 7 for harp seals in the Front. This request was granted and the season did not start until April 7, 2000. Following a very low harvest, the industry requested that the season be extended beyond May 15. Their request was granted and the season was closed on June 15, well before the TAC

was reached, because there was no longer any interest in the hunt.

The season for the subsistence hunt of ringed seals in Labrador is from April 25 to November 30 as established in the *Marine Mammal Regulations*. The grey seal hunt is set by Variation Order to reflect the presence of seals and the hunt is further controlled by conditions set out in the licences given for this activity.

Ice Conditions in 2000

In Newfoundland, ice conditions could be classed as moderate; however, ice coverage was less than normal over the ocean surface in the areas of the Front and the Northern Gulf.

Ice coverage in early February extended as far south as Northern Bonavista Bay, but by early March, the coverage had shrunk to just east of Fogo Island. By early April, this coverage had shrunk even more between Twillingate and Cape John. The unusually long period of Northeast wind kept the ice from advancing any further to the east for the entire spring. As a result, much of the ice that would normally travel up the Straits of Belle Isle was forced into the Northern Gulf of St. Lawrence, and up along the Lower Quebec North Shore.

Ice conditions in the Gulf of St Lawrence were poorer than normal because of the warm fall, winter and spring. The high frequency of storms that moved through the Atlantic region also prevented any significant ice growth from occurring. In February, total ice cover was about normal, but the ice was likely less than half the usual thickness. However, during March, the ice cover had deteriorated quickly due to warm weather and storm activity. The year 2000 was the third year in a row in which poor ice conditions had been encountered and perhaps the worst of the last three years.

Poor ice conditions are not a new phenomenon. In 1960, 1965, 1969, and 1981 poor ice conditions resulted in seals appearing off Prince Edward Island. During these years, conditions similar to March 2000 were observed. Between 1982 and 1997 ice conditions were good and no unusual warm winters occurred.

LANDINGS

Harp Seals

The nature of the present Atlantic coast commercial hunt for harp seals took shape in the late 1980s after the collapse of the historic European markets for whitecoat and blueback pelts. From 1983 to 1995, the average annual harp seal harvest was 51,000 despite a TAC of 186,000 animals. As shown in Figure 2, the hunt levels for harp seals were much higher before the market collapsed. High catch levels reduced the population to a level of less than two million in the early 1970s. The harp seal population is now estimated to be around 5.2 million.

After 1995, the market for sealskins improved and in 1996, based upon new scientific information, the TAC for harp seals was raised to 250,000. The TAC was further increased to 275,000 in 1997, which was within the estimates of ***replacement yield***. Replacement yield is the number of animals that can be taken in a given year without reducing the total population in the next year.

Figure 2
Historical Harp Seal Landings (1946 to 2000)

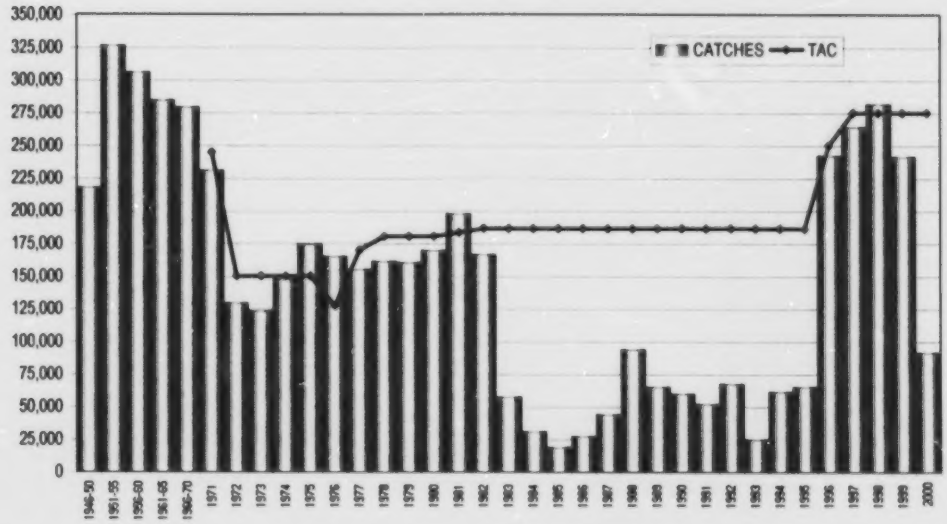

* For the period 1946-1970 only 5-years averages are given.

The 1998 hunt was the largest in recent years, with 282,070 harp seals taken against a TAC of 275,000. This was because the season was reopened to allow a limited commercial hunt in the Strait of Belle Isle and additional personal use hunting allowed to offset poor ice conditions that had constrained these hunts in past years.

In 1999, due to poor markets, sealers stopped harvesting before the TAC of 275,000 was reached. Harp seal catches amounted to 244,522 animals.

In 2000, the harp seal TAC remained the same but weak markets and poor ice conditions resulted in a harvest of only 91,602 harp seals. This drop was

Figure 3
Recent Harp Seal Landings, 1983-2000

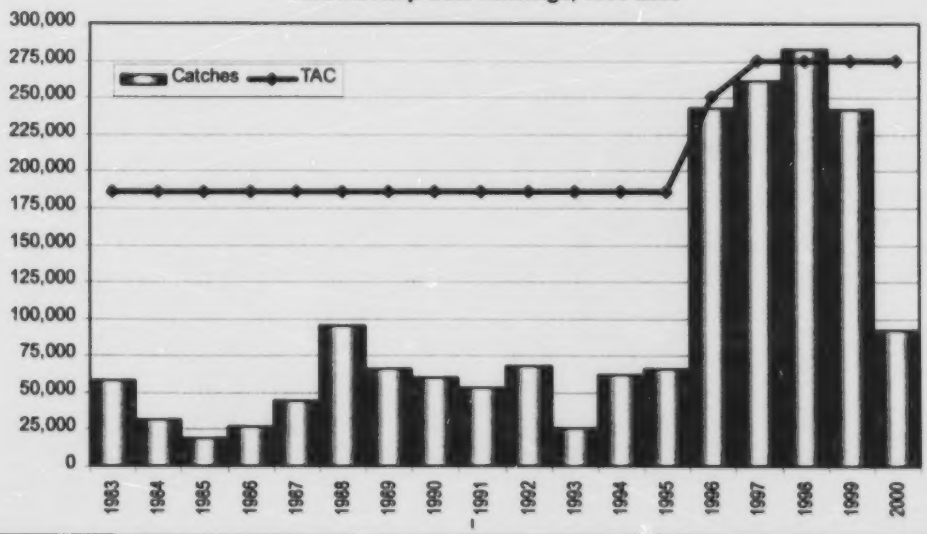

attributed to several factors, such as poor markets, high fuel prices and unfavourable ice conditions in the Gulf.

Market demand drives the price of seal pelts. DFO does not take into account the market situation when establishing the TAC. The TAC is a scientifically determined ceiling that represents the number of seals that may be taken without affecting the total population. The actual size of the harvest is determined by economics; which is the reason for the widely fluctuating harvests experienced in the last few years. (See Figure 3).

Greenland Harvest

Canada and Greenland both hunt harp seals from the same population (the northwest Atlantic stock). The Canadian and Greenland governments have been exchanging information on their respective hunts and have agreed to continue such exchanges with the intent of verifying harvest activities and strengthening conservation. Discussions are also underway with Greenland scientists on a possible joint satellite tagging program to better define seal movements and stock boundaries.

The annual catch of harp seals in Greenland has been increasing in recent years. The Greenland government has reported that in 1998, approximately 80,000 seals were taken. The 1999 Greenland harvest was approximately the same amount.

In 2000, the National Marine Mammal Peer Review Committee reviewed the population trajectories for Northwest Atlantic harp seals. For 2000, the replacement yield for harp seals was estimated to be in the order of 500,000, which is close to the current combined level of removals.

Hooded Seals

The hooded seal (*Cystophora cristata*) is a large species (200 kg to 400 kg) found in the northern Atlantic. In Atlantic Canada, most pups are born in March in Davis Strait and on the Front. Other hooded seals whelp in the Gulf of St. Lawrence but very little is known about the relationship between Gulf seals and those in the Front. Surveys conducted in 1990 and 1991 estimated that 80,000 pups were born in the Front as opposed to 2,000 in the Gulf of St. Lawrence.

Hooded seals normally make up only a minor part of the commercial and personal use hunts. See Figure 4 for recent hooded seal landings.

In 1996, 22,800 young hooded (blueback) seals were hunted and more than 100 charges were laid. Less than one per cent of licensed sealers were involved in this activity, which took place within a period of a few days. The matter went before the Courts and on December 14, 1999 the Newfoundland Court of Appeal struck down s. 27 of the *Marine Mammal Regulations*, which makes it an offence to buy, sell, or trade blueback seal pelts. In 2000, to conform to the policy enacted as a result of the recommendations of the Malouf Report, licence conditions prohibited the taking of blueback and whitecoat seals. The same prohibitions are in place for 2001.

The TAC has remained at 10,000 since 1998 but catches have been very low. For example, only 10 hooded seals were taken in 2000.

The TAC is well below the replacement yield, estimated at between 24,000 and 34,000 in 1990, depending on the age of the animals hunted.

Figure 4
Hooded Seal Landings, 1971-2000

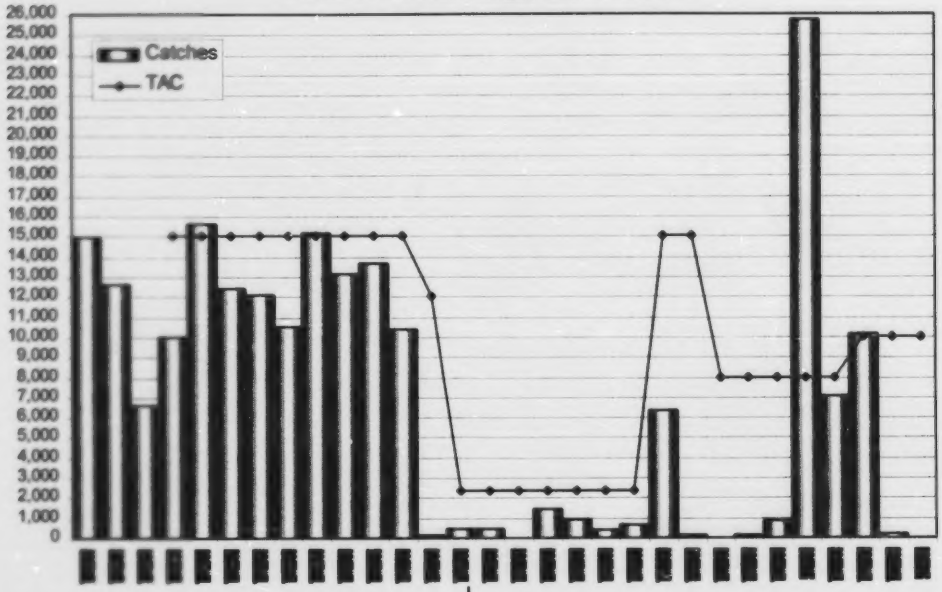

The most recent data provided by the Greenland government on hooded seal catches shows 6,328 hooded seal catches for 1998 and 7,086 for the first nine months of 1999. Therefore, the combined hunt both in Canada and Greenland is below the replacement yield.

Grey Seals

Grey seals (*Halichoerus grypus*) are found in the Gulf of St. Lawrence year-round. In the summer, they can be found in the estuary as far upriver as the Saguenay. Grey seals breed on Sable Island and on the ice floes in the southern Gulf from late December to early February. After breeding, they disperse, mainly to the Scotian Shelf, the Gulf of St. Lawrence and off the southern coast of Newfoundland.

In 1997, the grey seal population in the northwest Atlantic was estimated to be 190,000. The herd on Sable Island was increasing at a rate of 13 per cent, or doubling every six years, while in the Gulf of St. Lawrence, the herd appeared to increase at a rate of around 3 per cent per year.

The last two population surveys in the Gulf of St. Lawrence show that pup production in that area is declining and has likely declined from 10,000 a few years ago to 7,000 now. Pup production apparently continues to increase on Sable Island. In 1999, an aerial survey was planned for that area but was not completed due to bad weather. The survey has now been rescheduled for January 2002.

Only small numbers of grey seals are hunted each year and a TAC has not been established. Sealing is limited to a small traditional commercial hunt in an area off the Magdalen Islands and to commercial hunts of small numbers of grey seals in other areas, except Sable Island where no commercial hunting is permitted.

Grey seals have more recoverable meat but markets remain poor. Grey seal pelts are much less valuable

than harp seal pelts. With lower pelt demand and prices, marketing grey seals remains difficult.

In 2000, sealers hunted 342 grey seals. The number of grey seals taken for commercial purposes in 1999 was 98 and 275 in 1998.

The last time any significant numbers of grey seals were taken was before 1984, under a bounty program (1976–83) and a culling program (1967–83). The first program resulted in an average take of about 720 seals per year and the latter removed about 1,000 animals per year from the grey seal population.

Ringed Seals

In 2000, 1,695 ringed seals (*Phoca hispida*) were taken in the subsistence hunt in Labrador. In 1999, this harvest was 772. In 1998, the number was 1,046 and 1,639 in 1997. Ringed seals are also taken for subsistence purposes in Arctic Canada.

Other Seals

Small numbers of harbour (*Phoca vitulina*) and bearded seals (*Erignathus barbatus*) are taken each year in the subsistence hunt in northern Atlantic areas. In 2000, sealers landed 63 bearded seals. In 1998 and 1999, sealers landed 58 and 61 respectively. No harbour seals have been harvested since 1997.

Total Landings

Annex 3 shows the Atlantic seal landings for the last 10 years by area and species.

III. Market Outlook

Annual demand for Canadian seals is not likely to exceed 250,000 to 300,000 despite the growing demand for fur.

In the past few years, inventories have been high and prices for seal pelts low. In 2001, these inventories have been reduced and there are indications that the market for seal pelts is more favourable for sealers, who can expect to receive higher prices than last year.

Potential markets in the U.S. remain closed due to restrictions in its *Marine Mammal Protection Act*.

The Government of Newfoundland and Labrador is more optimistic about the prospects for an expanded seal industry. A wide variety of products in addition to the more traditional meat, fur and leather, are now being developed, such as protein concentrate, Omega-3 fatty acids and other fatty acids used as health food supplements.

In 2000, the Quebec sealing industry conducted a pilot project to market seal products to China. Pelt and oil products were well received and commercial production should begin in 2001.

Nunavut is also actively developing its own northern market for both local clients and tourists. By promoting fur products as attractive, functional, and linked to the traditional hunting culture, it hopes to create new local economic opportunities.

Market Development

As a result of the government-wide review of priorities and activities in 1994, DFO is no longer involved in product support or promotion activities. Currently, DFO's interest in international business development activities is limited to market access issues such as seeking amendments to the U.S. *Marine Mammal Protection Act* (MMPA). Canada has formally asked what action the U.S. government is contemplating to bring the MMPA into conformity with international obligations. Canadian officials continue to seek a response. Canada will continue to pursue this issue and is considering all options,

including recourse to dispute settlement. In the short term, Canada has begun discussions with U.S. authorities to facilitate temporary, non-commercial transfer across the border of items from Aboriginal communities for cultural or educational purposes, as allowed by the MMPA under limited circumstances.

Seal Pelts (Fur and Leather)

As in 1999, the 2000 seal harvest was directed mostly for beaters (harp seals between 25 days and 13 months of age). This was due to a request from industry, as market conditions were stronger for these type of pelts. Due to high inventory of hood seal pelts, there was no market value for these seal pelts in 2000, and as a result, there was no directed harvest for hooded seals. Only 10 hooded seals were taken in 2000.

Seal Meat

Seal meat continues to present a major challenge for the sealing industry. The amount of seal meat landings for 2000 was extremely low, in part based on a more directed effort at the younger animals (beater). This resulted in less meat and very low prices for the meat. The industry acknowledges that a major initiative remains to effectively achieve full utilization of the entire animal. R&D initiatives are continuing, with some expectation that a market will be found.

In 1999, there was virtually no market for seal meat. The foreign market has been particularly affected by Asian currency difficulties.

Seal Oil

The market for seal oil remains positive. Presently, a good percentage of seal oil is finding its way into areas other than the traditional marine and industrial oils. The industry is positive about this new development but is aware that more R&D is required to expand the range of products derived from seal oil.

No data is available for 2000, but the Government of Newfoundland and Labrador reported that close to 7.5 million pounds of blubber went into oil production in 1999.

Seal Flippers

There has always been a local market for a number of seal flippers In Newfoundland. In 2000, the value of this market was estimated at less than $100,000. Markets would have to be found elsewhere, if flipper prices are to go up substantially.

Seal Organs

There has been was virtually no market for seal organs in the past two years.

In 1998, due to declining prices — $15 to $20 per unit, compared to $70 to $100 in previous years — only an estimated 20,000 organs were sold to processors.

Value of the Hunt

With the reduction in prices for many seal products and reduced landings, the Industry estimated landed value for 2000 is in the order of $6 million.

The total landed value of the 1999 seal hunt was less than the 1998 value of $7.5 million.

However, besides the economic benefits of the hunt, seals are an important source of nutrition, as well as a focus of social and cultural life for Aboriginal peoples and other residents of Atlantic Canada, Quebec and the Far North.

CONSULTATION

In the Newfoundland Region, it is customary for DFO to consult with industry before the beginning of the sealing season. This year, because there was no change to the management measures for the 2001 sealing season, no consultations took place.

In the Laurentian Region (Quebec), the *Conseil québécois de l'industrie du loup-marin*, an umbrella organization representing Aboriginal sealers, commercial sealers, and processors from various parts of Quebec, was replaced by a provincial advisory council *Table filière phoque*. This new organization has expanded its membership to include the processing sector. Informal consultations with the *Table filière phoque* were held early in 2001.

Consultations have taken place with the Nova Scotia Provincial Government and the North of Smokey Fishermen's Association concerning the continued development of the commercial harvest for Grey Seals in areas east of Cape Breton Island. This is the only commercial seal harvest in the Scotia Fundy area.

This year, DFO did not seek the views of interested parties in preparing this management plan because the Minister decided extend the 2000 management measures to 2001. As explained earlier, the Minister made this decision after considering last year's harp seal harvest (92,000 from a TAC of 275,000) and the continuing health and abundance of the seal population. The Minister announced that these measures will remain in place until recommendations are received from the Eminent Panel on Seal Management established last year.

MANAGEMENT APPROACH

Since 1987, the seal hunt has been managed on a long-term, sustainable basis, with a view to facilitating the renewal of an industry badly damaged by trade barriers and animal rights activities. The replacement yield has been used as a benchmark for sustainability. As stated above, replacement yield is the number of animals that can be taken in a given year without reducing the total population in the next year.

The Malouf Report provided much of the guidance for our existing management approach, for example, the ban on the commercial hunt of whitecoats (harp seals) and bluebacks (hooded seals) and on the use of large vessels more than 65 feet long. The commercial hunt is now carried out largely from inshore boats owned and operated by coastal residents.

With a plentiful and sustainable seal resource hunted well below its TAC for many years, DFO has concentrated on improving and enforcing hunting practices and regulatory and licensing requirements. This approach has increased the proficiency of sealers in the quick and humane dispatch of seals as well as in the proper handling of the hunt.

The Malouf Report also recommended that assistance be provided to the industry following the collapse of seal markets in 1983. DFO and other federal and provincial government agencies have provided funding to support sealing associations, as well as market and product development projects. Since 1986, DFO has provided more than $3 million for these purposes through the Atlantic Fisheries Adjustment Program and Grants and Contributions. The DFO assistance program ended in 1999, with $250,000 in funding for the sealing industry. No financial assistance program was offered in 2000 and none is planned for 2001.

IV. Stock Status

Prospects for 2001

Harp Seals

In April 2000, the *National Marine Mammal Review Committee* met in Ottawa to review the most recent information on the status of the northwest Atlantic harp seal population.

Attending the meeting were scientists from four international research institutes, a non-governmental environmental group, two individuals from the seal harvesting sector, as well as a number of DFO scientists from across the country.

In recent years, Canada's strategy has been to set its total allowable catch (TAC) based on an estimate of replacement yield.

The Committee agreed that the harp seal population has been stable at 5.2 million since 1996, which is the highest level since estimates have been available (1960).

Hooded Seals

Hooded seals are considerably less abundant than harp seals. The 1990 hooded seal population was estimated between 400,000 and 450,000. The TAC for hooded seals (10,000 seals) is considerably below the replacement yield, which is estimated to be between 24,000 and 34,000 animals, depending on the age composition of the hunt.

Genetic work aimed at separating the distinct populations of hooded seals in the Canadian Atlantic region is underway, and satellite tagging of these animals has been undertaken. Discussions are also in progress with Greenland scientists to develop a more comprehensive tagging program to better define movements and stock boundaries.

Grey Seals

The 1993 grey seal population estimate was 144,000 (82,000 from the Sable Island rookery and 62,000 from the Gulf of St. Lawrence). Since the 1960s, the Sable Island grey seal population has been increasing at a rate of 13 per cent per year. A decline in pup production was observed in the Gulf in 1997. Another survey in 1999 confirmed that Gulf grey seal pup production was no longer increasing and may have declined since 1990. A new pup production survey is planned for 2002. New population and replacement yield estimates will be produced after results of the survey are available.

Ringed Seals

A study of Arctic ringed seals has confirmed the existence of several distinct groups of ringed seals. Based on growth data, along with the existence of geographic barriers, distinct population boundaries can be defined (e.g., Hudson Bay, Baffin Island/Davis Strait, Arctic Archipelago). The structure of the ringed seal population in Labrador is less well known.

In response to a suspected population decline, a sampling program for ringed seals has begun in Hudson Bay in cooperation with the Nunavut Wildlife Management Board. Ringed seals are a critical prey item for polar bears in the North. Consequently, any proposal for a commercial harvest of this species would have to take into account the potential impact on polar bears. There are few detailed estimates of ringed seal abundance for Canadian populations. Hunting of ringed seals is currently done for subsistence only.

Other Seals

There are no reliable population estimates for harbour and bearded seals.

Environment and Habitat

DFO is responsible for managing the sustainable use of fisheries resources with conservation as the paramount consideration. The scope and nature of environmental effects are considered when developing management plans. Various management options are weighed against one another based on careful considerations of all information, including traditional knowledge, local knowledge and industry experience along with the best scientific information available from both DFO and external organizations. The 2001 plan was formulated in consideration of any environmental or habitat concerns.

Species Interactions

Studies of predation by seals on fish in Atlantic Canada have focussed on the two most abundant seal species: harp seals and grey seals. Predation by harbour and hooded seals has also been estimated. Harp seals accounted for the largest amount of consumption, followed by hooded and grey seals.

Comprehensive estimates indicated that in 1996 harp seals consumed some 3 millions tonnes of food in the Atlantic Canada, whereas grey seals consumed roughly 314,000 tonnes. A high portion of the diet of both species was fish, with some invertebrate prey as well. The vast majority of fish prey were small forage fish. Commercial species made up only a small portion of their diet.

The three major species consumed by harp seals are capelin (1 million tonnes); sand lance (350,000 tonnes); and Arctic cod (177,000 tonnes).

The most recent estimates conducted in 1999 indicate that harp seals consume some 75,000 tonnes of Atlantic cod in the Canadian Atlantic. The estimates of Atlantic cod consumption by harp seals in the waters off Newfoundland are lower than the previous estimates. The primary reason for this change was improved information on the diet and seasonal movements of harp seals. New estimates are expected to be available in 2001.

For grey seals the main prey species was sandlance (133,000 tonnes). Grey seals also consumed an estimated 55,000 tonnes of Atlantic cod.

Research

The Department of Fisheries and Oceans has maintained an active seal research program for many years. This program is aimed at better understanding population fluctuations and the factors that influence them, as well as the role of seals in marine ecosystems. About $11 million has been invested in seal research since the early 1980s. Most of this funding was aimed at studies of abundance and population dynamics and of predation on fish by grey and harp seals.

Early in 1999, DFO scientists conducted an aerial survey of harp seal pups in Atlantic Canada. The pup production survey consisted of a three-step approach. The first step was to conduct extensive reconnaissance to locate all concentrations of whelping females. Beacons were installed on the ice where the herds were located, in order to follow them as the ice drifted, using a helicopter and the ARGOS satellite system.

At the peak of whelping, intensive aerial photography and visual surveys were carried out to produce, as accurately as possible, a count of the pup population. The use of high quality black-and-white photography allowed identification of harp seal pups, the type of ice the seals prefer and their distribution.

The final component consisted of on-ice investigations using a helicopter. Scientists estimated the proportion of females that gave birth on the day of the survey and the proportion of pups hidden under ice ridges that could not be detected in the

aerial photos. In addition, the team evaluated the duration of the whelping period and monitored the pups' growth by making regular visits and tagging the pups in designated study areas.

Other aspects of the survey consisted of monitoring the health, growth and condition of seals and determining stock structure, diet and parasite loads. Additional projects studied the transfer of contaminants from females to pups, the impact of contaminants on immune system function, seasonal movements, diving activity and the measurement of heart rate as an indication of energy expenditure. Scientists have also observed the hunt in order to collect data on the age composition of the harvest as well as on "struck and loss." In any harvest, animals may be killed but not recovered and therefore not included in the reported landings, a factor referred to as "struck and loss." These projects are carried out in collaboration with the University of Waterloo, Laval University, Memorial University of Newfoundland, the Norwegian Institute of Fisheries and Aquaculture, the Greenland Institute of Natural Resources and Aquaplann (Tromso, Norway).

In 2000, laboratory analysis was done in order to interpret the aerial photos taken in the 1999 survey and data was incorporated into the existing body of knowledge on the dynamics of the harp seal population. This was reviewed at the Marine Mammal Peer Review Committee (MMPRC) meeting in April 2000.

DFO Science has been carrying out studies designed to estimate the amount of struck and loss that occurs. The results were also presented to the MMPRC in April 2000. The proportion of seals lost appears to be negligible for young animals killed by clubbing and relatively low for beater seals killed on the ice. However, a significant proportion of older seals taken in the water may be lost. Based on the data presented, the MMPRC felt that conservative estimates based upon a moderate rate of struck and loss are most appropriate. It should be noted that the vast majority of the Canadian harvest consists of young seals taken on the ice and that struck and loss rates for these animals are very low.

In 2000, the NMMPRC reviewed the population trajectories for Northwest Atlantic harp seals. Based on the current estimates of catches in Greenland and catches in Canada, the number of seals killed but not recovered (struck and lost) and the number of seals caught as by-catch in the Newfoundland lumpfish fishery, the 2000 replacement yield for harp seals was estimated to be in the order of 500,000, which is close to the current level of removals.

V. Management Objectives

Conservation, Sustainability, and Hunting Practices

DFO is committed to conservation and sustainability of the seal resource. Seals are a valuable natural resource that can be harvested wisely to provide economic benefits to coastal economies. Canada manages seals to provide for their long-term sustainable use. The harvest is based on conservation – it is not a cull. One objective is the maximum use of all parts of the animal.

The decision to carryover the 2000 management measures to 2001 takes into account recent scientific information and last year's harvest, which was only 92,000 (33%) of the TAC.

The existing management measures will remain in place until the Panel appointed last year makes its recommendations. The Panel is studying the current state of scientific knowledge and will provide advice on long-term strategies for the management of seal population in Atlantic Canada in time for the 2002 seal harvest.

Long-term Sustainable Use

The 2001 Management Plan provides a management framework to support the long-term, sustainable commercial and subsistence hunt of seals on the Atlantic coast. This hunt provides sealers, Aboriginal peoples and northern residents of Atlantic Canada with an opportunity to use adult and self-reliant juvenile seals to provide economic benefits and food for their families and communities.

A Market-driven Commercial Hunt within Conservation Parameters

The commercial seal hunt takes place in response to market demands, subject to conservation parameters that ensure the sustainability of seal stocks.

Full Use of Each Animal Hunted

The federal government continues to encourage the fullest possible use of each seal hunted. The objective of full use is also being explored under regulatory review (see Part VI, Regulatory Review).

Humane Hunting Practices

Section 8 of the *Marine Mammal Regulations* stipulates that persons can only dispatch marine mammals in a manner designed to do so quickly. Under these regulations, seals may be killed only by the use of high-powered rifles, shotguns firing slugs, clubs and hakapiks. Further requirements pertaining to the size, weight, muzzle velocity and gauge of weapon are specified in subsection 28(1) of the regulations.

Licensing policy, which requires a commercial sealer to work under an experienced sealer for two years to obtain a professional licence, augments the regulatory requirements. Sealers are also encouraged to take a training course on proper hunting techniques, product preparation and handling. Personal use sealers must have a hunter's capability certificate or big game licence and attend mandatory training sessions before a licence can be issued.

As a result of recommendations received from the Canadian Veterinary Medical Association (CVMA), regulatory amendments to improve hunting practices have been proposed. These regulatory requirements are being examined under regulatory review (see Part VI, Regulatory Review). DFO is aiming to have these regulatory amendments in place for the 2002 season.

CVMA veterinary experts produced these recommendations following observation of hunting activity in 1998 and 1999. The CVMA was also involved in observing the hunt a number of years ago. Their observation of hunting activity helps to ensure that it is being carried out as humanely as possible.

International Considerations

Greenland Hunt

Canada and Greenland hunt harp and hooded seals from the same populations. The Canadian and Greenland governments have been exchanging information on their respective hunts and have agreed to continue such exchanges with the intent of verifying harvest activities and strengthening conservation. For example, discussions are underway with Greenland scientists on a possible joint Satellite tagging program to better define movements and stock boundaries. (See also Part II, Landings.)

Trade and Trade Barriers

Markets in Asia have been key to expanding international markets, but Asian currency problems have caused marketing difficulties in the past two years. These problems may continue in 2001.

Aboriginal and sealing industry interests would like the United States to remove the prohibition on the import of seal products under its *Marine Mammal Protection Act* (MMPA). This prohibition has been in place since 1972 and the act is currently under review. The Department of Foreign Affairs has the lead on this issue is presently developing a plan in an effort to open the U.S. market to sealing product opportunities.

Campaigns and Public Information

Some animal rights groups raise funds through media and mail-out campaigns based on graphic depictions of the seal hunt. They also make effective use of websites to present their views on the hunt.

The sealing industry is responsible for communicating its position and representing its interests. Industry groups, such as the Canadian Sealers Association, have played an important role in offering an alternative perspective on the seal hunt to the media and others. The CSA operates a website **(www.sealers.nf.ca)** to provide an industry perspective on the seal hunt.

The federal government continues to provide factual and up-to-date information on the seal hunt to diplomatic posts and to foreign and domestic media, businesses, government representatives and citizens. Information is provided in news releases, fact sheets and backgrounders and through DFO's website **(www.dfo-mpo.gc.ca).** In 2000, the Department launched a new section on its website specifically dedicated to seals, to ensure that information on the seal hunt is current and easily accessible.

In addition, the Department of Foreign Affairs will continue to promote public education on the seal hunt on the international front.

Canadian Attitudes Toward the Seal Hunt

In 2000, Fisheries and Oceans Canada undertook a national survey of public attitudes toward the seal hunt. The survey was conducted by the Environics Research Group.

The objective of the survey was to provide the department and the Eminent Panel on Seal Management with an up-to-date view of public opinion across a range of sealing issues.

Results of the survey indicate that, after being presented with arguments for and against the hunt, 53% of Canadians support the seal hunt. This support would increase if they had confidence that the hunt was being carried out in a humane, well-regulated and sustainable manner. That is an increase of eight percentage points since the last survey in 1992.

The complete report is available on the departmental seals website at

www.dfo-mpo.gc.ca/seal-phoque

Domestic Considerations

Equitable Allocation

DFO ensures that all sealers are allocated a minimum share of the TAC of harp seals, based on their traditional reliance on seals and recognizing the importance of this industry to residents of coastal communities adjacent to the major sealing areas. The land-based, small-vessel hunt undertaken by these sealers has been the cornerstone of the industry for the last decade.

DFO will maintain the present sealing opportunities for Aboriginal peoples, residents of the Far North and residents adjacent to traditional sealing areas. DFO will also be supportive of Aboriginal efforts to hunt seals commercially. As in 2000, a relatively large allocation for Labrador will allow for greater

Aboriginal involvement in commercial sealing. There is a small allocation of 2,000 harp seals for the Canadian Arctic, as sealing for this species has been limited in recent years. DFO is mindful that there may be opportunities for a commercial harp seal hunt in the Canadian Arctic and will discuss allocations and re-allocations as opportunities arise. The Canadian Arctic hunt may have accounted for up to 5,000 harp seals before the market collapse in the early 1980s.

Again in 2001, an industry committee will be established to sub-allocate seals to various areas and fleet sectors once the overall TAC had been established.

Good Sealing Practices

To ensure that seals are handled and processed so as to provide high-quality products, as well as dispatched quickly and humanely, licensing policy requires a form of apprenticeship before a commercial sealer can obtain a professional licence. As well, personal use sealing licences will not be issued to any person who did not have a licence, a valid hunter's capability certificate or big game licence the previous year, and who has not attended a mandatory training session.

DFO works closely with the sealing industry to help develop and provide information sessions on methods of hunting, handling and processing to ensure high standards for Canadian seal products. To this end, DFO has been supportive of the establishment of industry councils in Newfoundland and Labrador and Quebec.

VI. Current Management Issues

Regulatory Review

The current regulations were enacted in 1993 to reflect the sealing policy announced by the Honourable Tom Siddon on December 30, 1987, which was based on the Malouf Commission Report.

Stakeholders have been asking for changes to the *Marine Mammal Regulations* to adapt them to the current conditions of the seal hunt. Since 1998, the department has consulted with over 80 groups, culminating with the Atlantic Sealing Regulatory Review Forum held in St. John's in May 1999. The purpose of the forum was to provide participants with opportunities to share their views and provide input on 14 specific regulatory proposals derived from prior consultations and from submissions from interested parties. About 50 groups participated in the forum and/or provided written submissions. DFO is aiming to have these regulatory amendments in place for the 2002 sealing season.

Although Aboriginal groups have always been part of the consultations, it should be noted that the regulations do not apply to harvests managed under land claims agreements.

The proposed amendments do not affect the conduct of the 2001 seal hunt.

These amendments improve the effectiveness and relevancy of the Regulations as they apply to sealing and provide consistency with sealing policies. Significant regulatory amendments include:

- The establishment of separate licences for commercial and personal use sealing;
- The establishment of licences and licence prerequisites to allow the killing of nuisance seals;

- Amendments to hunting methods to establish a clearer determination of death before bleeding and skinning;

- A requirement to land either the pelt or carcass of seals taken by commercial or personal use sealers;

- The extension of the application of existing gear restrictions to commercial sealing throughout Atlantic Canada;

These amendments are currently in the regulatory process and will be subject to prepublication in *Part I* of the *Canada Gazette*. At this time, the proposed amendments do not include controversial changes related to the whitecoat and blueback issues currently before the Supreme Court of Canada (R. v. Ward).

Formation of an Eminent Panel on Seal Management to Advise the Minister

In response to the *13th Report of the Standing Committee on Fisheries and Oceans* (SCOFO) Minister Dhaliwal appointed a panel of eminent persons to evaluate the current state of scientific knowledge, and to provide advice on a long-term strategy for the management of seal populations in Atlantic Canada. (See Annex 6 – News Release and Terms of Reference).

The Eminent Panel on Seal Management is expected to provide a balanced and objective review of scientific information on seal populations, predatory-prey relationships, and to determine how this information can contribute to the development of management strategies.

From June 2000 to early 2001, the Panel consulted widely with a number of scientists, managers and various stakeholders. The Panel will provide a final report with recommendations in time for DFO to establish a multi-year management plan for 2002-2006.

Use of Large Vessels (Over 65 feet in length)

There has been some interest in the possible use of large vessels as platforms to assist the existing small vessel hunt. Although current government policy does not permit sealing directly from large vessels, there is no policy against the use of a large vessel to collect, transport and process seals hunted by small vessels and as a possible safe haven during bad weather. These vessels are commonly referred to as "collector vessels."

It should be stressed that under no conditions can collector vessels be used to hunt seals. Seal hunting refers to any activity that takes place on the hunting ground, including:

- the act of hunting, killing and skinning seals;

- handling and transporting raw seal skins and carcasses from the place where the animals are killed to land or to the point of sale (collector vessel); and

- transporting hunters from land to the hunting ground and from the hunting ground to land.

The crew of the collector vessel must limit its activities to transferring seals from the harvest location onto the boat. However, some activities may take place on the collector vessel, including primary processing of products, such as the cleaning and preparation of meat.

In 1999, a collector vessel was used to collect about 25,000 harp seals from sealers in the southern Gulf of St. Lawrence. No collector vessels were used in 2000, and none are planned for 2001.

VII. MANAGEMENT MEASURES FOR 2001

Total Allowable Catches (TACs)

Harp Seals

The TAC for harp seals remains at 275,000 in 2001.

Hooded Seals

The TAC for hooded seals remains at 10,000 in 2001.

Grey Seals

As in 2000, sealers will still be able to take a few hundred grey seals in the traditional hunt off the Magdalen Islands and in small-scale hunts in areas other than Sable Island.

Ringed Seals

The season from April 25 to November 30 will continue for the subsistence hunt of ringed seals in Labrador.

Other Seals

The numbers of bearded and harbour seals taken for subsistence purposes are small and no season is necessary.

Subsistence Catches

The subsistence hunt of small numbers of harp, hooded, grey, ringed, bearded and harbour seals will continue. Any subsistence hunt of seals in areas other than Atlantic Canada is not dealt with in this plan, although an allocation of harp seals is made for the hunt in the Canadian Arctic.

Hunt Location and Timing

Residents of Labrador north of 53°N latitude and the Arctic (Sealing Areas 1 to 4 — see map in Annex 7) can hunt seals of any species at any time of the year for subsistence purposes, except as specified for ringed seals below. Aboriginal persons can also hunt seals throughout the year for food, social and ceremonial purposes.

Harp Seals

The commercial hunt will continue in traditional sealing areas on the Front (Sealing Areas 5 to 8) and in the Gulf (sealing areas 9 to 16, 20, 22, 26 and 27). The season is from November 15 to May 15. Regional Directors General may alter the seasons (close times) by publicly issuing Variation Orders. As in 2000, a condition of licence will prohibit the taking of whitecoats.

The personal use hunt will be off Newfoundland, Labrador south of 53°N latitude and off Quebec's North Shore, the Gaspé Peninsula and the Magdalen Islands. The seasons will be the same as the commercial seasons and will be established by the period of validity on licences until seasons can be included in the regulations. It is illegal for personal use licence holders to take whitecoats.

Hooded Seals

The commercial season will remain from November 15 to May 15 in Sealing Areas 4 to 7 and 12. Regional Directors General may alter the seasons (close times) by publicly issuing Variation Orders. Sealing Areas 8 to 11 and 13 to 33 are areas where hooded seals have not been hunted and they will remain closed. As in 2000, a condition of licence will prohibit the taking of young hooded seals (bluebacks).

Personal use licences may allow hooded seals to be taken in areas where the commercial season is open. As noted above, the personal use season will be established by period of validity until seasons are included in the regulations. It is illegal for personal use licence holders to harvest bluebacks.

Grey Seals

As in 2000, the timing of the grey seal hunt will be controlled by condition of licence. The small commercial hunt near the Magdalen Islands will likely occur in January and February, and other grey seal hunts will be approved on a case-by-case basis. There is no personal use hunt for grey seals.

Ringed and Other Seals

The season from April 25 to November 30 will continue for the subsistence hunt of ringed seals in Labrador. The numbers of bearded and harbour seals taken for subsistence purposes are small and no season is necessary.

ALLOCATIONS

Harp Seals

The overall TAC of harp seals is subdivided into commercial sealing allocations applicable to different areas (see Annex 4 and attached maps), a personal use allocation for all areas and a subsistence allocation for northern communities.

Seals hunted by sealers licensed in an area or sub-area will be counted against the allocation for that area or sub-area regardless of the area in which they are taken.

There are commercial allocations of 271,000 harp seals. In some areas, they are further allocated based on the length overall (LOA) of the vessels used. There is an allocation of 2,000 seals for personal use and a nominal allocation of 2,000 seals for the northern subsistence hunt. There may be some commercial by-products of the northern subsistence hunt such as pelts and handicrafts.

Affected stakeholder groups will be consulted on any in-season re-allocations or sub-allocations among sectors or areas. Committees have been established for these purposes.

Hooded Seals

The TAC of 10,000 hooded seals is for sealing in the Front, is not allocated among the various hunters, and applies to commercial and subsistence sealers in the aggregate. There is no hooded seal hunt in the Gulf.

Ringed and Other Seals

There are no TACs or allocations of other species of seals. Conditions of licence are used to limit the commercial hunt of grey seals to a small number. Licences will also be used to control any commercial hunt of ringed seals. There are no allocations for ringed, harbour or bearded seals taken in the subsistence hunt.

OTHER PLAN ELEMENTS

As well as the TACs, seasons and allocations noted above, the 2001 Management Plan includes the elements noted below. The *Marine Mammal Regulations* and the *Seal Licensing Policy for Eastern Canada* are used to manage many of these elements.

MAJOR ELEMENTS

Whitecoats (harp seal pups) and bluebacks (young hooded seals) may not be hunted.

Persons may not hunt adult seals in breeding or whelping patches.

Land-based sealers with or without small vessels (65 feet and less in length) will do the hunting, although vessels beyond that length may be considered for use to collect, transport and prepare hunted seals from small vessels and as safe havens for sealers in bad weather.

DFO will continue to enforce regulatory requirements for the firearms, ammunition, clubs and hakapiks used in sealing to ensure the right tools are used properly for the quick and humane dispatch of animals.

Specific Licensing Elements

Licences are not required by Labrador residents north of 53°N latitude hunting seals in Sealing Areas 1 to 4 for food purposes. They are also not required by Aboriginal people hunting for food, social or ceremonial purposes and who are not the beneficiaries of a claims agreement.

Professional commercial sealing licences may be issued only to full-time or bona fide fishers registered with DFO who:

a) held a professional sealing licence the previous year; or

b) have participated in the seal hunt during the previous two years as the holder of an assistant sealing licence.

Assistant sealing licences may be issued only to registered fishers who are in possession of written confirmation, from a professional sealer, to the effect that the assistant sealer will be hunting seals under the supervision of the professional sealer during the sealing season.

Personal use sealing licences, allowing the hunt of up to six seals a year for personal consumption, may be issued only to residents who:

a) live adjacent to established sealing areas throughout Newfoundland, in Labrador south of 53°N latitude, on Quebec's North Shore, the Gaspé Peninsula and the Magdalen Islands; and

b) held a personal use sealing licence in the previous year; or

c) hold a valid provincial hunting licence for big game or a hunter's capability certificate to demonstrate their proficiency with firearms* and have attended a mandatory information session on regulations, safety and the proper handling of hunted seals.

Special sealing licences may be issued for small-scale projects to hunt seals in 2001.

The use of firearms to hunt seals near communities or areas of fishing activity may be controlled by condition of licence to ensure public safety and an orderly hunt. In Newfoundland, the 2000 licence condition on firearm states: "While fishing and attempting to fish for seals, you are not permitted to possess a rifle that produces a muzzle velocity of less than 1,800 feet per second and/or a muzzle energy of less than 1,100 foot pounds."

---

* Applicants from the Magdalen Islands need not meet the requirements for firearms proficiency if they are using a club in accordance with the traditional hunting practices in that area.

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

VIII. Conservation and Protection Issues and Strategies for 2001

The major emphasis of DFO's Conservation and Protection strategies will be on monitoring catches, ensuring humane hunting practices and enforcing the prohibition on the harvest of whitecoat and blueback seals.

Organization

The following DFO staff will be responsible for the operational coordination of the hunt:

Gulf Coordinator:	Front Coordinator:
Roger Simon Magdalen Islands Tel: (418) 986-2095	Maurice O'Brian Newfoundland Tel: (709) 772-4836 or (709) 292-5168

Maritimes Region

Gary Weber Halifax, Nova Scotia Tel: (902) 426-9609	Stewart Manderson Moncton, New Brunswick Tel: (506) 851-7800

Mandate

Their mandate is to coordinate enforcement operations in the various areas of Atlantic Canada.

Objectives

DFO will seek the effective application of legislation, policies and directives related to:

- quotas;
- licensing;
- the prohibition on harvesting of whitecoats and bluebacks;
- hunting methods (humane hunting and instruments);
- observation permits; and
- communications.

Quotas/Quota Monitoring

Sealers will be required to maintain logbooks and hail (report orally) seal harvests daily for vessels greater than 35 feet in overall length. These reports and hunt estimates made by fishery officers will be compiled, by species, zone and vessel class, in weekly quota reports. For vessels less than 35 feet in overall length and land-based sealers, fishery officers will provide hunt estimates based on community reports, plant statistics, weekly reports and/or checks of landings. In Newfoundland, weekly reports will be compiled based on species, area and vessel class.

Enforcement/Regulations

The enforcement objectives for 2001 will be to seek overall compliance with regulations and to ensure the maintenance of effective quota monitoring. Priority will be given to enforcing regulations pertaining to proper hunting techniques, the accurate reporting of landings and quota compliance, monitoring by-catches of seals in other fisheries and ensuring that whitecoats and bluebacks are not hunted for commercial purposes. The department will also promote the fullest possible use of each animal harvested.

Enforcement Strategy

The enforcement program will be based on the utilization of air/surface platforms, as well as on the deployment of fishery officers and observers.

VIII. Conservation and Protection Issues and Strategies for 2001

The major emphasis of DFO's Conservation and Protection strategies will be on monitoring catches, ensuring humane hunting practices and enforcing the prohibition on the harvest of whitecoat and blueback seals.

Organization

The following DFO staff will be responsible for the operational coordination of the hunt:

Gulf Coordinator:	Front Coordinator:
Roger Simon Magdalen Islands Tel: (418) 986-2095	Maurice O'Brian Newfoundland Tel: (709) 772-4836 or (709) 292-5168

Maritimes Region	
Gary Weber Halifax, Nova Scotia Tel: (902) 426-9609	Stewart Manderson Moncton, New Brunswick Tel: (506) 851-7800

Mandate

Their mandate is to coordinate enforcement operations in the various areas of Atlantic Canada.

Objectives

DFO will seek the effective application of legislation, policies and directives related to:

- quotas;
- licensing;
- the prohibition on harvesting of whitecoats and bluebacks;
- hunting methods (humane hunting and instruments);
- observation permits; and
- communications.

Quotas/Quota Monitoring

Sealers will be required to maintain logbooks and hail (report orally) seal harvests daily for vessels greater than 35 feet in overall length. These reports and hunt estimates made by fishery officers will be compiled, by species, zone and vessel class, in weekly quota reports. For vessels less than 35 feet in overall length and land-based sealers, fishery officers will provide hunt estimates based on community reports, plant statistics, weekly reports and/or checks of landings. In Newfoundland, weekly reports will be compiled based on species, area and vessel class.

Enforcement/Regulations

The enforcement objectives for 2001 will be to seek overall compliance with regulations and to ensure the maintenance of effective quota monitoring. Priority will be given to enforcing regulations pertaining to proper hunting techniques, the accurate reporting of landings and quota compliance, monitoring by-catches of seals in other fisheries and ensuring that whitecoats and bluebacks are not hunted for commercial purposes. The department will also promote the fullest possible use of each animal harvested.

Enforcement Strategy

The enforcement program will be based on the utilization of air/surface platforms, as well as on the deployment of fishery officers and observers.

TABLE 2: ENFORCEMENT PRIORITIES FOR 2000

Priority	Regulation	Strategy
Monitor hunt and enforce regulations	Sections 8, 28(2) and 29 (1) of the *Marine Mammal Regulations*	♦ aerial surveillance ♦ on-site inspections ♦ observer coverage
Maintain accurate reporting of landings and quota compliance	Section 22 of the *Fishery (General) Regulations*	♦ in-port inspections ♦ observer coverage ♦ on-site inspections
Monitor by-catches of seals	Section 5 of the *Marine Mammal Regulations* and Section 33 of the *Fishery (General) Regulations*	♦ in-port inspections ♦ observer coverage ♦ on-site inspections
Ensure that no whitecoats or bluebacks are harvested	Licence condition	♦ aerial surveillance ♦ on-site inspections ♦ in-port inspections ♦ observer coverage

AIR SURVEILLANCE

Commencing in mid-February, fixed-wing aerial patrols will be conducted to determine the location of seals and sealing vessels. If necessary, the frequency of patrols will be increased during the season. Helicopter patrols will be conducted in both the Gulf and Front areas as required. An additional helicopter may be added in the Gulf area.

AT-SEA SURVEILLANCE

During peak harvest activity, one patrol vessel, with four to six fishery officers, will be dedicated to at-sea surveillance in the Newfoundland Region. Fishery officers will conduct at-sea boardings to ensure compliance with the *Marine Mammal Regulations*, with particular emphasis on hunting methods. Fishery officers may also be deployed directly on sealing vessels and randomly moved to various vessels throughout the fleet.

In both the Newfoundland Region and the Magdalen Islands area, Canadian Coast Guard vessels will be called upon for assistance if required to transport fishery officers to the hunt.

OBSERVERS

Commencing in late February, independent observers will be deployed to the seal hunt in the Newfoundland Region as required.

OTHER PATROL/SURVEILLANCE ACTIVITY

Fishery officers will conduct coastal patrols, dockside checks and quota monitoring.

ROYAL CANADIAN MOUNTED POLICE/OTHER ASSISTANCE

The RCMP will be available, upon request, should situations arise where assistance is required in both the Front and Gulf areas. As required, DFO will

TABLE 2: ENFORCEMENT PRIORITIES FOR 2000

Priority	Regulation	Strategy
Monitor hunt and enforce regulations	Sections 8, 28(2) and 29 (1) of the *Marine Mammal Regulations*	♦ aerial surveillance ♦ on-site inspections ♦ observer coverage
Maintain accurate reporting of landings and quota compliance	Section 22 of the *Fishery (General) Regulations*	♦ in-port inspections ♦ observer coverage ♦ on-site inspections
Monitor by-catches of seals	Section 5 of the *Marine Mammal Regulations* and Section 33 of the *Fishery (General) Regulations*	♦ in-port inspections ♦ observer coverage ♦ on-site inspections
Ensure that no whitecoats or bluebacks are harvested	Licence condition	♦ aerial surveillance ♦ on-site inspections ♦ in-port inspections ♦ observer coverage

Air Surveillance

Commencing in mid-February, fixed-wing aerial patrols will be conducted to determine the location of seals and sealing vessels. If necessary, the frequency of patrols will be increased during the season. Helicopter patrols will be conducted in both the Gulf and Front areas as required. An additional helicopter may be added in the Gulf area.

At-sea Surveillance

During peak harvest activity, one patrol vessel, with four to six fishery officers, will be dedicated to at-sea surveillance in the Newfoundland Region. Fishery officers will conduct at-sea boardings to ensure compliance with the *Marine Mammal Regulations*, with particular emphasis on hunting methods. Fishery officers may also be deployed directly on sealing vessels and randomly moved to various vessels throughout the fleet.

In both the Newfoundland Region and the Magdalen Islands area, Canadian Coast Guard vessels will be called upon for assistance if required to transport fishery officers to the hunt.

Observers

Commencing in late February, independent observers will be deployed to the seal hunt in the Newfoundland Region as required.

Other Patrol/Surveillance Activity

Fishery officers will conduct coastal patrols, dockside checks and quota monitoring.

Royal Canadian Mounted Police/Other Assistance

The RCMP will be available, upon request, should situations arise where assistance is required in both the Front and Gulf areas. As required, DFO will

participate in joint patrols with the RCMP and the Surêté du Québec to ensure an orderly hunt. This assistance could be important in avoiding potential confrontations between sealers and members of anti-sealing groups.

Monitoring of Enforcement Operational Plan

Weekly conference calls will be conducted to monitor the implementation and effectiveness of the operational plan. If required, in-season adjustments will be made to the plan.

ANNEX 1 – Management Plan Evaluation Criteria

- Sustainable hunt within the TAC
- Adherence to regulations
- Fullest possible use — product sales
- Number of participants throughout season
- Economic benefits
- Consultations with stakeholders

ANNEX 2 – Conservation and Protection Plan Evaluation Criteria

- Compliance with overall TAC
- Compliance with quota and allocations
- Compliance with blueback/whitecoat prohibition
- Number of incidents
- Number of warnings issued
- Number of charges laid
- Penalties
- Feedback from sealing industry
- Feedback from fishery officers
- Feedback from public

ANNEX 3 – SEAL LANDINGS BY AREA AND SPECIES — 1991 TO 2000

Species	Year	Newfoundland Front/ Labrador	Newfoundland Gulf	Cape Breton/ N.S. / P.E.I.	Magdalen Islands	Quebec North Shore	Personal Use	Yearly Total
Hooded Seals	1991	6,321						6,321
	1992	111	8					119
	1993	19						19
	1994	129	20					149
	1995	856	1					857
	1996	25,712	42					25,754
	1997	7,024	34					7,058
	1998	10,144	4					10,148
	1999	182	6				13	201
	2000	10						10
Harp Seals	1991	43,129	3,630	166	1,200	4,440		52,565
	1992	58,244	3,907	137	2,704	2,436		67,428
	1993	20,260	2,541	25	1,572	777		25,175
	1994	52,914	6,811	56	330	1,065		61,176
	1995	52,378	8,238	470	1,196	3,109		65,391
	1996	165,335	60,856	1,145	13,709	1,672		242,717
	1997	198,841	33,754	255	28,900	2,454		264,204
	1998	215,693	44,154	3,127	18,075	1,021		282,070
	1999	148,005	56,202	3,528	34,756	711	1,350	244,552
	2000	82,104	3,610		5,167		721	91,602
(Harbour, Bearded & Ringed) prior to 1993)	1991	1,770	1					1,771
	1992	1,127						1,127
Harbour Seals	1993	41						41
	1994	90						90
	1995	27						27
	1996	58						58
	1997							
	1998							
	1999							
	2000							
Ringed Seals	1993	1,005						1,005
	1994	1,581						1,581
	1995	1,384						1,384
	1996	670						670
	1997	1,639						1,639
	1998	1,046						1,046
	1999	772						772
	2000	1,695						1,695
Bearded Seals	1993	79						79
	1994	84						84
	1995	24						24
	1996	45						45
	1997	118	9					127
	1998	56						56
	1999	60	1					61
	2000	63						63
Grey Seals	1993							0
	1994				40			40
	1995			7	357			364
	1996		40	33	59			132
	1997				72			72
	1998			69	206			275
	1999			98				98
	2000			342				342
Total All Species	1991	51,220	3,631	166	1,200	4,440	0	60,657
	1992	59,482	3,915	137	2,704	2,436	0	68,674
	1993	21,404	2,541	25	1,572	777	0	26,319
	1994	54,798	6,831	56	370	1,065	0	63,120
	1995	54,669	8,239	477	1,553	3,109	0	68,047
	1996	191,820	60,938	1,178	13,768	1,672	0	269,376
	1997	207,622	33,797	255	28,972	2,454	0	273,100
	1998	226,939	44,158	3,196	18,281	1,021	0	293,595
	1999	149,019	56,209	3,626	34,756	711	1,363	245,684
	2000	83,872	3,610	342	5,167	0	721	93,712

ANNEX 4 – 2001 HARP SEAL ALLOCATIONS

General Area/	Category of Sealing	Allocation	Sealing Area(s)
Northern Areas	Subsistence Sealing	2,000	1 to 4
Labrador	Commercial	10,000	4
All Areas	Personal Use Sealing	2,000	5 to 20
Front Area	Commercial		
Front Area	- Vessels less than 35 feet	64,000	5 to 8
Front Area	- Vessels 35 to 65 feet	120,000	5 to 8
FRONT	**TOTAL**	**184,000**	**4 to 8**
Gulf	Vessels less than 35 feet (May 1 to May 15)	7,000	
Gulf	Gulf — vessels less than 35 feet	20,000	9 to 27
Gulf	Gulf — vessels 35 feet to 65 feet	50,000	9 to 27
GULF	**TOTAL**	**77,000**	**9 to 27**
	CANADIAN TOTAL ALLOWABLE CATCH	**275,000**	**ALL**

For the purpose of the allocations set out in this table, sealers that obtain access to the seals without the use of a vessel shall be considered as sealers on vessels less than 35 feet.

The 2,000 allocation for subsistence sealing in northern areas (Sealing Areas 1 to 4) is a nominal amount only – it is not a quota.

ANNEX 3 – SEAL LANDINGS BY AREA AND SPECIES — 1991 TO 2000

Species	Year	Newfoundland Front/ Labrador	Newfoundland Gulf	Cape Breton/ N.S. / P.E.I.	Magdalen Islands	Quebec North Shore	Personal Use	Yearly Total
Hooded Seals	1991	6,321						6,321
	1992	111	8					119
	1993	19						19
	1994	129	20					149
	1995	856	1					857
	1996	25,712	42					25,754
	1997	7,024	34					7,058
	1998	10,144	4					10,148
	1999	182	6				13	201
	2000	10						10
Harp Seals	1991	43,129	3,630	166	1,200	4,440		52,565
	1992	58,244	3,907	137	2,704	2,436		67,428
	1993	20,260	2,541	25	1,572	777		25,175
	1994	52,914	6,811	56	330	1,065		61,176
	1995	52,378	8,238	470	1,196	3,109		65,391
	1996	165,335	60,856	1,145	13,709	1,672		242,717
	1997	198,841	33,754	255	28,900	2,454		264,204
	1998	215,693	44,154	3,127	18,075	1,021		282,070
	1999	148,005	56,202	3,528	34,756	711	1,350	244,552
	2000	82,104	3,610		5,167		721	91,602
(Harbour, Bearded & Ringed) prior to 1993)	1991	1,770	1					1,771
	1992	1,127						1,127
Harbour Seals	1993	41						41
	1994	90						90
	1995	27						27
	1996	58						58
	1997							
	1998							
	1999							
	2000							
Ringed Seals	1993	1,005						1,005
	1994	1,581						1,581
	1995	1,384						1,384
	1996	670						670
	1997	1,639						1,639
	1998	1,046						1,046
	1999	772						772
	2000	1,695						1,695
Bearded Seals	1993	79						79
	1994	84						84
	1995	24						24
	1996	45						45
	1997	118	9					127
	1998	56						56
	1999	60	1					61
	2000	63						63
Grey Seals	1993							0
	1994				40			40
	1995			7	357			364
	1996		40	33	59			132
	1997				72			72
	1998			69	206			275
	1999			98				98
	2000			342				342
Total All Species	1991	51,220	3,631	166	1,200	4,440	0	60,657
	1992	59,482	3,915	137	2,704	2,436	0	68,674
	1993	21,404	2,541	25	1,572	777	0	26,319
	1994	54,798	6,831	56	370	1,065	0	63,120
	1995	54,669	8,239	477	1,553	3,109	0	68,047
	1996	191,820	60,938	1,178	13,768	1,672	0	269,376
	1997	207,622	33,797	255	28,972	2,454	0	273,100
	1998	226,939	44,158	3,196	18,281	1,021	0	293,595
	1999	149,019	56,209	3,626	34,756	711	1,363	245,684
	2000	83,872	3,610	342	5,167	0	721	93,712

ANNEX 4 – 2001 HARP SEAL ALLOCATIONS

General Area/	Category of Sealing	Allocation	Sealing Area(s)
Northern Areas	Subsistence Sealing	2,000	1 to 4
Labrador	Commercial	10,000	4
All Areas	Personal Use Sealing	2,000	5 to 20
Front Area	Commercial		
Front Area	- Vessels less than 35 feet	64,000	5 to 8
Front Area	- Vessels 35 to 65 feet	120,000	5 to 8
FRONT	**TOTAL**	**184,000**	**4 to 8**
Gulf	Vessels less than 35 feet (May 1 to May 15)	7,000	
Gulf	Gulf — vessels less than 35 feet	20,000	9 to 27
Gulf	Gulf — vessels 35 feet to 65 feet	50,000	9 to 27
GULF	**TOTAL**	**77,000**	**9 to 27**
	CANADIAN TOTAL ALLOWABLE CATCH	**275,000**	**ALL**

For the purpose of the allocations set out in this table, sealers that obtain access to the seals without the use of a vessel shall be considered as sealers on vessels less than 35 feet.

The 2,000 allocation for subsistence sealing in northern areas (Sealing Areas 1 to 4) is a nominal amount only – it is not a quota.

ANNEX 5 – NEWS RELEASE

News Release

December 20, 2000

DHALIWAL ANNOUNCES 2001 ATLANTIC SEAL MANAGEMENT MEASURES

OTTAWA – Herb Dhaliwal, Minister of Fisheries and Oceans, today announced that the Total Allowable Catch (TAC) for harp seals for the year 2001 will be maintained at the 1997-2000 level of 275,000. The decision takes into account recent scientific information and last year's harvest, which was only 92,000 (33%) of the TAC.

"Given last year's low harvest and the continuing health and abundance of the seal population, existing management measures will remain in place until I receive further advice from a Panel established last Spring," Mr. Dhaliwal said. "The work of the Panel will add to the valuable knowledge already accumulated through the many collaborative initiatives currently underway in the department."

In May 2000, Minister Dhaliwal appointed a Panel of eminent persons to provide advice on a long-term strategy for the management of seal populations. The Panel, which will provide its recommendations to the Minister in 2001, is examining the state of science on seals, including methodologies for estimating populations and the magnitude of the hunt, as well as the impact of seals on commercial fish stocks such as cod.

The most recent harp seal population estimate, based on an extensive survey conducted in 1999, places the population at around 5.2 million seals. This indicates that the seal population has remained steady at its highest levels since the 1970s when it was just under 2 million animals.

This survey also established the replacement harvest to be approximately 533,000. At this level of replacement harvest, the seal population would be expected to remain stable at current harvest levels. Assuming that the levels of bycatch and the Greenland harvest remain at their 1999 level, and accounting for animals struck and lost, the replacement yield for seals in 2000 in Atlantic Canada was 257,000. Given the low catch level in 2000, this year's harvest level is considered to be conservation-based.

The results of the recently completed population survey coupled with the recommendations from the Panel will contribute to the long-term management plan. Other factors that contribute to the department's knowledge include initiatives dealing with seal diets and ongoing studies related to the abundance, distribution and potential impact of seals on fish stocks.

The licence conditions put in place in 2000 to prohibit the harvest of whitecoats and bluebacks will remain in place for the 2001 season.

The Minister also announced that the hooded seal TAC will remain at the 1998-2000 level of 10,000 animals. As in the 2000 management plan, a small harvest of grey seals will be allowed in areas other than Sable Island.

For more information on the Panel, please see our news release titled: "Dhaliwal announces formation of eminent Panel on Seal Management" at

http://www.dfo-mpo.gc.ca/communic/newsrel/2000/hq14_e.htm

- 30 -

FOR MORE INFORMATION:

Heather Bala
Director of Communications
Office of the Minister
Fisheries and Oceans Canada
Ottawa
(613) 996-0076

Marcel Thérien
Communications
Fisheries and Oceans Canada
Laurentian Region
(418) 648-7316

Ken Jones
Resource Management
Fisheries and Oceans Canada
Ottawa
(613) 990-5227

Roland Andrews
Resource Management
Fisheries and Oceans Canada
Newfoundland Region
(709) 772-4429

ANNEX 6 – NEWS RELEASE

News Release

April 11, 2000

Dhaliwal announces formation of eminent Panel on Seal Management

OTTAWA – The Honourable Herb Dhaliwal, Minister of Fisheries and Oceans, today announced the formation of an independent panel to evaluate the current state of scientific knowledge of the seal population in Atlantic Canada and to provide advice on a long-term strategy for its management. Dr. Ian Mclaren of Dalhousie University in Nova Scotia will chair the panel.

"I am pleased that one of Canada's top experts on marine mammals and science has agreed to chair the panel on seal management," said Minister Dhaliwal. "The work of this panel will add valuable knowledge to the many collaborative initiatives presently underway at DFO to actively manage the Canadian seal population."

The Department of Fisheries and Oceans (DFO) is fulfilling a commitment to create a panel on seal management in its November 1999 response to the Parliamentary Standing Committee on Fisheries and Oceans' report on seals. The panel will analyze the Committee's findings and provide recommendations on seal management strategies, including the evaluation of experimental harvests and experimental seal exclusion zones.

The mandate of the Panel will include the development of a harvesting plan for seal populations over a five-year period, taking into consideration:

- scientific methodologies for estimating seal populations;
- scientific methodologies for estimating the total magnitude of the hunt;
- the current state of knowledge about the diet of seals and the impact of seal consumption on cod and other commercial fish stocks; and,
- the optimum size of the harp seal population in terms of its interaction with the ecosystem and commercial fish stocks.

Three experts in the science and management field will join Dr. Mclaren to complete the membership on the panel. Names will be announced following the finalization of their participation in the next few weeks.

The Seal Panel is expected to issue its report by the fall of 2000, in order for DFO to consider its advice in the development of the seals management plan for 2001.

- 30 -

The backgrounder related to this announcement is available on the automated Fax-On-Demand service of Fisheries and Oceans. It is immediately retrievable – to users with a touchtone phone and a fax machine – 24 hours a day, 7 days a week.

To retrieve, dial 1-416-362-1447 and follow the voice prompts, or click on the link below.

NUMBER	BACKGROUNDER
130	Eminent Panel on Seal Management - Terms of Reference

FOR MORE INFORMATION:

Heather Bala
Minister's Office
Fisheries and Oceans Canada
Ottawa

(613) 996-0076

Howard Powles
Science
Fisheries and Oceans Canada
Ottawa

(613) 990-0280

Backgrounder

Eminent Panel on Seal Management
Terms of Reference

Introduction

Management of seal populations has elicited a wide range of public opinion in Canada for many years. Recently, the potential impact of seal predation on commercial fish stocks has stimulated public interest, while "traditional" issues such as appropriate harvest levels and harvesting young animals, continue to stir public debate.

In 1999, the Fisheries Resource Conservation Council (FRCC) and the Parliamentary Standing Committee on Fisheries and Oceans, considered the management of seal populations in their reports, including suggestions that seal populations be reduced to foster recovery of fish populations.

In response to these recommendations, the Minister of Fisheries and Oceans decided to establish a panel of eminent persons to provide advice on the best strategies for managing seal populations in Atlantic Canada. This Eminent Panel on Seal Management is expected to provide a balanced and objective review of scientific information on seal populations and predator-prey relationships, and to determine how this information can contribute to the development of management strategies.

Objectives

To evaluate the current state of scientific knowledge of the seal population in Atlantic Canada.

To develop a strategic harvesting plan for seal populations over a five-year period.

To provide advice on long-term strategies for seal population management.

Deliverables

The panel is expected to provide its final report by fall 2000, which includes a summary of conclusions and recommendations. It is also expected that the final report will include the following information:

- a brief description of the ecological context, marine waters and ecosystems of the north-west Atlantic in which seal populations live;
- a brief description of the life history and ecological characteristics of the major Atlantic seal species;

- an assessment of the available scientific information on dynamics of seal populations and the ecosystems of which they are a part, for example (but not restricted to):
- methods for estimating seal population abundance
- methods for estimating total mortality, in particular hunting mortality including unreported losses and information on the impact of the hunt on seal populations
- knowledge of the diet of seals and of the impact of seal predation on fish stocks
- the optimum size of seal populations in terms of their interaction with other components of the ecosystem
- if an optimum size of the seal population can be identified, advice on management strategies to attain such an optimum population size;
- advice on directions for improving scientific knowledge of seal populations' dynamics and the ecosystems of which they are a part, to ensure that the scientific basis for seal management is sound;
- advice on whether, and to what extent, seal exclusion zones or experimental culls would provide protection to vulnerable local populations of commercial fishes;
- an assessment of all sources of harvest mortality on Atlantic seal stocks including, but not restricted to, harvests inside and outside Canada, and mortality of animals struck and lost; and,
- advice on the most appropriate strategic directions for management of seal populations in the context of the above considerations and analyses, and in particular, for the next five years.

In preparing its report, the Panel may wish to consider:

- measures currently in force in Atlantic Canada to conserve and protect seal stocks, and to manage the harvesting of seals, including the adequacy of such measures, and necessary changes;
- the concerns of provinces, stakeholders and individuals and groups with a direct, indirect or declared interest in sealing in Atlantic Canada;
- positions taken by interest groups in Canada and abroad on sealing policies and activities in Atlantic Canada and the extent to which such positions can contribute to seal population management strategies; and,
- the implications of hunting seals for non-consumptive purposes (for example, protecting prey species) and the desirability of developing management strategies based on non-consumptive harvesting.

The report will be addressed to the Minister of Fisheries and Oceans Canada. Documents developed by the panel (working papers, meeting minutes, contract reports, etc.) will become the property of the Department of Fisheries and Oceans Canada.

April 2000

ANNEX 7 – MAPS

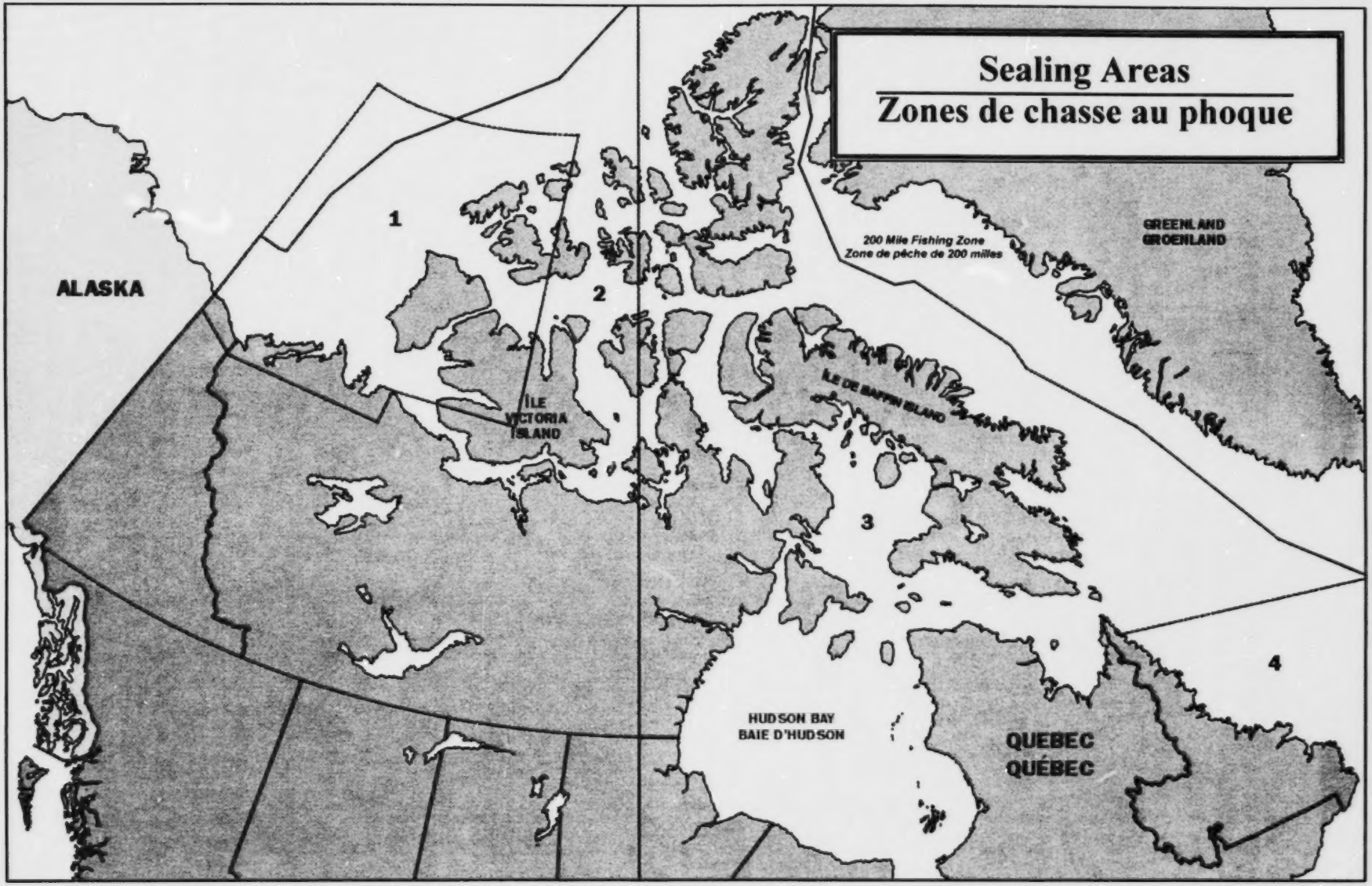
Sealing Areas
Zones de chasse au phoque
ALASKA
1
2
3
4
ÎLE VICTORIA ISLAND
ILE DE BAFFIN ISLAND
200 Mile Fishing Zone
Zone de pêche de 200 milles
GREENLAND
GROENLAND
HUDSON BAY
BAIE D'HUDSON
QUEBEC
QUÉBEC

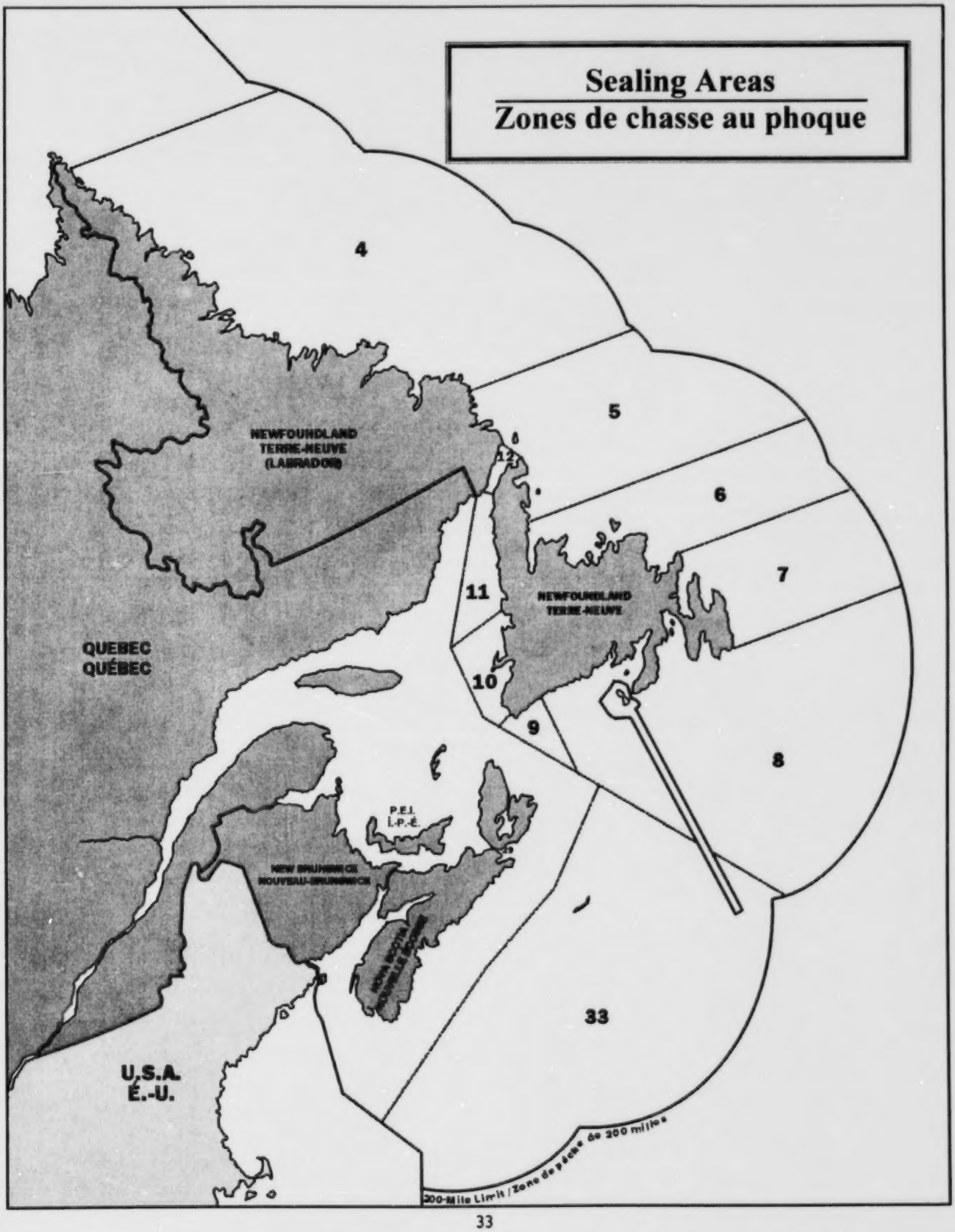
Sealing Areas
Zones de chasse au phoque
4
5
6
7
8
9
10
11
12
33
NEWFOUNDLAND
TERRE-NEUVE
(LABRADOR)
NEWFOUNDLAND
TERRE-NEUVE
QUEBEC
QUÉBEC
P.E.I.
I.-P.-É.
NEW BRUNSWICK
NOUVEAU-BRUNSWICK
NOVA SCOTIA
NOUVELLE-ÉCOSSE
U.S.A.
É.-U.
200-Mile Limit / Zone de pêche de 200 milles

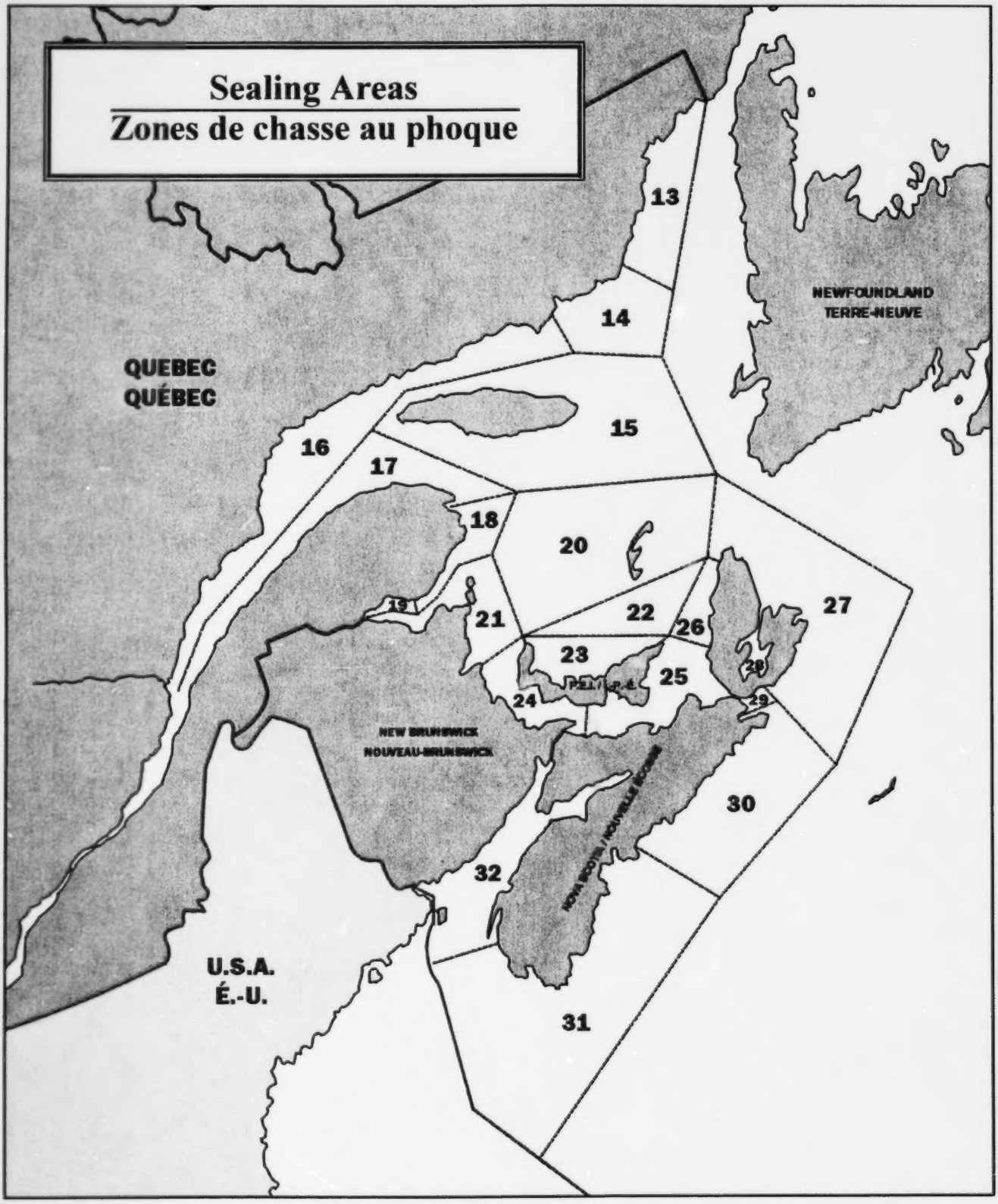
Sealing Areas
Zones de chasse au phoque
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
NEWFOUNDLAND
TERRE-NEUVE
QUEBEC
QUÉBEC
NEW BRUNSWICK
NOUVEAU-BRUNSWICK
P.E.I. / P.-É.
NOVA SCOTIA / NOUVELLE-ÉCOSSE
U.S.A.
É.-U.

CHASSE AU PHOQUE DE L'ATLANTIQUE

PLAN DE GESTION DE 2001

Pêches et Océans Canada
Fisheries and Oceans Canada

Canada

Publié par :

Gestion des ressources – Atlantique
Pêches et Océans Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0E6

MPO/6124

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada 2001

N° au cat. : Fs23-341/2001

ISBN 0-662-65490-0

Imprimé sur du papier recyclé

Table des matières

COUP D'ŒIL SUR LA CHASSE AU PHOQUE DE L'ATLANTIQUE EN 2000 1

I. CONTEXTE 1

II. APERÇU DE LA CHASSE AU PHOQUE DE L'ATLANTIQUE 2

ESPÈCES CHASSÉES 2

- *Phoque du Groenland* *2*
- *Phoque à capuchon* *2*

PARTICIPANTS 2

ZONES DE CHASSE 3

CALENDRIER DE LA CHASSE 3

- *Conditions de la glace en 2000* *4*

DÉBARQUEMENTS 4

- *Phoque du Groenland* *4*
- *Capture de phoques du Groenland* *6*
- *Phoque à capuchon* *6*
- *Phoque gris* *7*
- *Phoque annelé* *8*
- *Autres phoques* *8*
- *Total des débarquements* *8*

III. PERSPECTIVES DES MARCHÉS 8

DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS 8

PEAUX DE PHOQUE (FOURRURE ET CUIR) 9

VIANDE DE PHOQUE 9

HUILE DE PHOQUE 9

NAGEOIRES DE PHOQUE 9

ORGANES DE PHOQUE 9

VALEUR DE LA CHASSE 9

CONSULTATIONS 9

MODE DE GESTION 10

IV. ÉTAT DES STOCKS 10

PERSPECTIVES POUR 2001 10

- *Phoque du Groenland* *10*
- *Phoque à capuchon* *11*
- *Phoque gris* *11*
- *Phoque annelé* *11*
- *Autres phoques* *11*

ENVIRONNEMENT ET HABITAT 11

INTERACTION DES ESPÈCES 11

RECHERCHE 12

V. OBJECTIFS DE GESTION 13

CONSERVATION, DURABILITÉ ET MÉTHODES DE CHASSE 13

UTILISATION DURABLE À LONG TERME 13

CHASSE COMMERCIALE DÉTERMINÉE PAR LE MARCHÉ ET RESPECTUEUSE DE PARAMÈTRES DE CONSERVATION 13

UTILISATION COMPLÈTE DE CHAQUE ANIMAL TUÉ 13

MÉTHODES DE CHASSE SANS CRUAUTÉ 14

QUESTIONS INTERNATIONALES 14

- *Chasse au Groenland* *14*
- *Commerce et obstacles commerciaux* *14*
- *Campagnes et information publique* *14*
- *Attitudes des Canadiens envers la chasse au phoque* *15*

QUESTIONS NATIONALES 15

- *Allocations équitables* *15*
- *Bonnes méthodes de chasse* *15*

VI. QUESTIONS DE GESTION COURANTES **16**

Examen réglementaire 16
Formation d'un comité de personnalités éminentes chargé de conseiller le ministre. 16
Utilisation de gros bateaux (de plus de 65 pieds de longueur) 17

VII. MESURES DE GESTION EN 2001 **17**

Total autorisé des captures (TAC) 17
- *Phoque du Groenland* *17*
- *Phoque à capuchon* *17*
- *Phoque gris* *17*
- *Phoque annelé* *17*
- *Autres phoques* *17*
- *Prises aux fins de subsistance* *17*

Zones et calendrier de chasse 18
- *Phoque du Groenland* *18*
- *Phoque à capuchon* *18*
- *Phoque gris* *18*
- *Phoque annelé et autres phoques* *18*

Allocations 18
- *Phoque du Groenland* *18*
- *Phoque à capuchon* *19*
- *Phoque annelé et autres phoques* *19*

Autres éléments du plan de gestion 19
Principaux éléments 19
Éléments particuliers de la délivrance de permis 19

VIII. QUESTIONS ET STRATÉGIES DE CONSERVATION ET DE PROTECTION POUR 2001 **20**

Organisation 20
Mandat 20
Objectifs 20
Quotas et contrôle des quotas 21
Réglementation et application 21
Stratégie d'application des règlements 21
Surveillance aérienne 21
Surveillance en mer 21
Observateurs 22
Autres activités de patrouille et de surveillance 22
Gendarmerie royale du Canada et autres organismes 22
Contrôle du Plan opérationnel de l'application des règlements 22

ANNEXE 1 – CRITÈRES D'ÉVALUATION DU PLAN DE GESTION **23**

ANNEXE 2 – CRITÈRES D'ÉVALUATION DU PLAN DE CONSERVATION ET DE PROTECTION **23**

ANNEXE 3 – DÉBARQUEMENTS PAR ZONE ET PAR ESPÈCE – DE 1991 À 2000 **24**

ANNEXE 4 – ALLOCATIONS DE PHOQUE DU GROENLAND EN 2001 **25**

ANNEXE 5 – COMMUNIQUÉ **26**

ANNEXE 6 – COMMUNIQUÉ **28**

ANNEXE 7 – CARTES **32**

COUP D'ŒIL SUR LA CHASSE AU PHOQUE DE L'ATLANTIQUE EN 2000

Le 20 décembre 2000, l'honorable Herb Dhaliwal, ministre des Pêches et des Océans, a annoncé les mesures de gestion régissant la chasse au phoque de l'Atlantique de 2001 :

- le total autorisé des captures (TAC) du phoque du Groenland restera à son niveau de 2000, soit 275 000 individus;
- le TAC du phoque à capuchon restera aussi à son niveau de 2000, soit 10 000 individus;
- la capture de quelques centaines de phoques gris sera autorisée dans certaines zones, ailleurs que celle de l'île de Sable;
- la capture de nouveau-nés du phoque du Groenland (blanchons) et du phoque à capuchon (jeunes à dos bleu) sera interdite en vertu d'une condition de permis.

Le Ministre a décidé de maintenir les mesures adoptées en 2000 compte tenu du nombre de phoques du Groenland capturés l'an dernier (92 000 sur un TAC de 275 000) et de la bonne santé et de l'abondance de la population de phoques. Ces mesures demeureront en place jusqu'à ce que le Groupe d'étude de personnalités éminentes sur la gestion du phoque établi l'an dernier fasse part de ses recommandations. Le Groupe d'étude examine les données scientifiques relatives aux phoques, entre autres les méthodes employées pour estimer les populations et l'ampleur de la chasse, ainsi que l'incidence des phoques sur les stocks de poisson exploités dans le cadre d'une pêche commerciale comme la morue. Les travaux du Groupe d'étude feront partie intégrante de la gestion future des phoques, en particulier pour s'assurer qu'elle repose sur les meilleures données scientifiques possible et que la capture des phoques soit envisagée dans une perspective impartiale.

En 2001, le MPO poursuivra aussi un certain nombre d'initiatives visant à élargir la base de connaissances sur les phoques, nommément :

- des études concernant l'abondance et la distribution des phoques ainsi que l'impact potentiel de ces derniers sur les stocks de poisson;
- une révision du *Règlement sur les mammifères marins* à la lumière de vastes consultations tenues en 1998 et en 1999.

I. CONTEXTE

Les phoques du Groenland (*Pagophilus groenlandica*) de l'Atlantique nord-ouest étant les plus abondants de toutes les espèces de phoques présentes dans le Canada atlantique, ils alimentent la plus grande partie des captures.

Bien que le phoque du Groenland soit chassé à des fins commerciales depuis le xvi^{e} siècle, la chasse commerciale du phoque sur la côte de l'Atlantique telle que nous la connaissons aujourd'hui est le résultat des événements survenus à la fin des années 80, c'est-à-dire l'effondrement de la chasse du blanchon à bord de gros bateaux de pêche.

En 1987, à la suite de la publication du rapport de la Commission royale sur les phoques et l'industrie de la chasse au phoque au Canada (le Rapport Malouf), le ministre des Pêches et des Océans a annoncé qu'il était désormais interdit :

- d'utiliser des bateaux de plus de 65 pieds (19,8 mètres) de longueur;
- de chasser le blanchon à des fins commerciales (phoque du Groenland qui n'a pas encore commencé à muer – la mue survient de 10 à 14 jours après la naissance);
- de chasser le jeune à dos bleu à des fins commerciales (phoque à capuchon qui n'a pas encore commencé à muer – la mue survient de 15 à 16 mois après la naissance).

En outre, la Commission a déclaré que la chasse au phoque était une activité légitime et qu'elle devait continuer dans les limites des principes d'une gestion durable.

En règle générale, la chasse commerciale est pratiquée en utilisant des palangriers ou des petits

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

bateaux. Lorsque la banquise est ferme et que les phoques sont à proximité du rivage, les chasseurs peuvent chasser à pied ou à motoneige.

La chasse commerciale du phoque constitue une source importante d'alimentation et de revenus saisonniers pour les habitants des petites collectivités côtières frappées par les fermetures de la pêche et offrant peu de possibilités d'emploi.

La politique sur la chasse au phoque a été modifiée en 1995 pour permettre aux personnes vivant à proximité des zones de chasse dans l'ensemble de Terre-Neuve et du Québec de chasser un maximum de six phoques à des fins personnelles. Les peuples autochtones et les habitants non autochtones des collectivités côtières situées au nord du 53e degré de latitude nord peuvent continuer à chasser le phoque à des fins de subsistance même s'ils ne détiennent pas de permis.

II. APERÇU DE LA CHASSE AU PHOQUE DE L'ATLANTIQUE

ESPÈCES CHASSÉES

Six espèces de phoques fréquentent les eaux du Canada atlantique : le phoque du Groenland, le phoque à capuchon, le phoque gris, le phoque annelé, le phoque barbu et le phoque commun, bien que le phoque annelé et le phoque barbu soient typiquement des espèces arctiques. Des six espèces, ce sont le phoque du Groenland et le phoque à capuchon qui alimentent la plus grande partie de la chasse commerciale. Un certain nombre de phoques gris sont aussi capturés à des fins commerciales en vertu de permis délivrés à cette fin. Cette mesure a été élargie en 1997 de manière à inclure le phoque annelé du Labrador, et restera en vigueur en 2001.

Phoque du Groenland

Il existe trois populations de cette espèce abondante. La plus importante évolue au large des côtes canadiennes dans l'Atlantique nord-ouest, et les autres sont la population de la mer Blanche et de l'île de Jan Mayen ou de la mer de Norvège.

Phoque à capuchon

Il existe deux stocks, dont un se reproduit dans les eaux canadiennes et l'autre au large de l'île de Jan Mayen. Il se peut cependant que ces populations se mélangent.

En plus de la chasse commerciale, on capture à des fins de subsistance de petits nombres de ces espèces, et ce, au Labrador, dans le nord du Québec et au Nunavut. Des phoques du Groenland et des phoques à capuchon sont également capturés à des fins personnelles par les habitants des localités adjacentes aux zones de chasse. L'annexe 3 renferme des renseignements plus détaillés sur les débarquements des dernières années.

PARTICIPANTS

Au cours des dernières années, environ 10 000 chasseurs détenaient un permis de chasse commerciale du phoque. En 2000, le ministère des Pêches et des Océans (MPO) a délivré 11 623 ***permis de chasse commerciale*** du phoque. Le tableau 1 ci-après présente une ventilation des permis selon le type et la région. À quelques exceptions près, les détenteurs de permis de chasse commerciale du phoque pêchent diverses espèces de poissons ou ont des liens économiques avec l'industrie de la pêche. La chasse au phoque est devenue un gagne-pain plus important depuis les fermetures de la pêche du poisson de fond.

TABLEAU 1 – NOMBRE DE PERMIS DE CHASSE AU PHOQUE DÉLIVRÉS EN 2000

PROVINCE	Chasseur professionnel	Aide-chasseur	À des fins personnelles	TOTAL	Nbre de bateaux >35'
Terre-Neuve et Labrador	7 239	2 849	1 476	11 564	85
Québec	1 270	144	785	2 199	36
Nouvelle-Écosse	103	1	–	104	–
Île-du-Prince-Édouard	6	11	–	17	4
TOTAL	8 618	3 005	2 261	13 884	125

Comme il a été mentionné, les habitants du Labrador vivant au nord du 53e degré de latitude nord peuvent chasser le phoque à des fins de subsistance même s'ils ne détiennent pas de permis.

bateaux. Lorsque la banquise est ferme et que les phoques sont à proximité du rivage, les chasseurs peuvent chasser à pied ou à motoneige.

La chasse commerciale du phoque constitue une source importante d'alimentation et de revenus saisonniers pour les habitants des petites collectivités côtières frappées par les fermetures de la pêche et offrant peu de possibilités d'emploi.

La politique sur la chasse au phoque a été modifiée en 1995 pour permettre aux personnes vivant à proximité des zones de chasse dans l'ensemble de Terre-Neuve et du Québec de chasser un maximum de six phoques à des fins personnelles. Les peuples autochtones et les habitants non autochtones des collectivités côtières situées au nord du 53e degré de latitude nord peuvent continuer à chasser le phoque à des fins de subsistance même s'ils ne détiennent pas de permis.

II. APERÇU DE LA CHASSE AU PHOQUE DE L'ATLANTIQUE

ESPÈCES CHASSÉES

Six espèces de phoques fréquentent les eaux du Canada atlantique : le phoque du Groenland, le phoque à capuchon, le phoque gris, le phoque annelé, le phoque barbu et le phoque commun, bien que le phoque annelé et le phoque barbu soient typiquement des espèces arctiques. Des six espèces, ce sont le phoque du Groenland et le phoque à capuchon qui alimentent la plus grande partie de la chasse commerciale. Un certain nombre de phoques gris sont aussi capturés à des fins commerciales en vertu de permis délivrés à cette fin. Cette mesure a été élargie en 1997 de manière à inclure le phoque annelé du Labrador, et restera en vigueur en 2001.

Phoque du Groenland

Il existe trois populations de cette espèce abondante. La plus importante évolue au large des côtes canadiennes dans l'Atlantique nord-ouest, et les autres sont la population de la mer Blanche et de l'île de Jan Mayen ou de la mer de Norvège.

Phoque à capuchon

Il existe deux stocks, dont un se reproduit dans les eaux canadiennes et l'autre au large de l'île de Jan Mayen. Il se peut cependant que ces populations se mélangent.

En plus de la chasse commerciale, on capture à des fins de subsistance de petits nombres de ces espèces, et ce, au Labrador, dans le nord du Québec et au Nunavut. Des phoques du Groenland et des phoques à capuchon sont également capturés à des fins personnelles par les habitants des localités adjacentes aux zones de chasse. L'annexe 3 renferme des renseignements plus détaillés sur les débarquements des dernières années.

PARTICIPANTS

Au cours des dernières années, environ 10 000 chasseurs détenaient un permis de chasse commerciale du phoque. En 2000, le ministère des Pêches et des Océans (MPO) a délivré 11 623 ***permis de chasse commerciale*** du phoque. Le tableau 1 ci-après présente une ventilation des permis selon le type et la région. À quelques exceptions près, les détenteurs de permis de chasse commerciale du phoque pêchent diverses espèces de poissons ou ont des liens économiques avec l'industrie de la pêche. La chasse au phoque est devenue un gagne-pain plus important depuis les fermetures de la pêche du poisson de fond.

TABLEAU 1 – NOMBRE DE PERMIS DE CHASSE AU PHOQUE DÉLIVRÉS EN 2000

PROVINCE	Chasseur professionnel	Aide-chasseur	À des fins personnelles	TOTAL	Nbre de bateaux >35'
Terre-Neuve et Labrador	7 239	2 849	1 476	11 564	85
Québec	1 270	144	785	2 199	36
Nouvelle-Écosse	103	1	–	104	–
Île-du-Prince-Édouard	6	11	–	17	4
TOTAL	8 618	3 005	2 261	13 884	125

Comme il a été mentionné, les habitants du Labrador vivant au nord du 53e degré de latitude nord peuvent chasser le phoque à des fins de subsistance même s'ils ne détiennent pas de permis.

Depuis 1995, des ***permis de chasse au phoque à des fins personnelles*** ont été délivrés aux habitants des localités adjacentes aux zones de chasse de Terre-Neuve et du Labrador (au sud du 53e degré de latitude nord), de la Côte-Nord du Québec, de la Gaspésie et des Îles de la Madeleine. Ces zones ont été durement touchées par les fermetures de la pêche du poisson de fond. Un détenteur de permis de ce type peut ainsi capturer jusqu'à six phoques pour sa consommation personnelle.

ZONES DE CHASSE

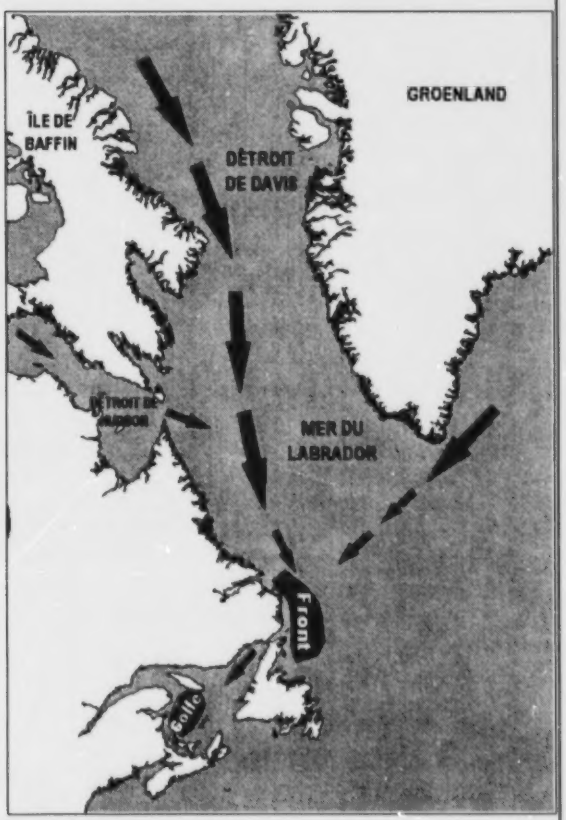

Figure 1 : Comportements migratoires du phoque du Groenland

Les stocks de reproducteurs de phoque du Groenland de l'Atlantique nord-ouest passent l'été dans l'Arctique canadien et au Groenland. Ils commencent à migrer vers le sud au début de l'automne pour atteindre, à la fin de novembre, la côte sud du Labrador, où environ un tiers des adultes se dirige vers le golfe du Saint-Laurent tandis que le reste migre plus au sud en direction de la côte est de Terre-Neuve.

Bien que le mouvement et l'état des glaces déterminent souvent l'intensité de l'effort dans une zone donnée, la majorité des activités de chasse au phoque se déroule dans la région du Front, au large des côtes du nord et de l'est de Terre-Neuve, et au large de la côte sud du Labrador (voir le comportement migratoire du phoque à la figure 1).

En 2000, en raison des mauvaises conditions de la glace dans le Golfe, environ 90 p. 100 de la chasse commerciale s'est déroulée dans la région du Front, ce qui représente une hausse par rapport à 1999, lorsque 60 p. 100 des captures y étaient réalisées. L'annexe 3 renferme des renseignements détaillés sur les débarquements de phoques par zone et par espèce au cours de la dernière décennie.

CALENDRIER DE LA CHASSE

Comme le prévoit le *Règlement sur les mammifères marins*, la saison de chasse commerciale au phoque du Groenland et au phoque à capuchon se déroule du 15 novembre au 15 mai. Toutefois, dans certaines circonstances, la saison peut être modifiée en vertu d'une ordonnance modificative. Un tel document a été émis en 1999 pour prolonger la saison jusqu'au 15 juin étant donné que le TAC n'avait pas été récolté au moment de la date de fermeture fixée. Pour la première fois, l'Association canadienne des chasseurs de phoques et l'industrie ont demandé au MPO de fermer la chasse au phoque du Groenland dans la région du Front du 20 mars au 7 avril 1999 et ce, afin de pouvoir chasser des bêtes plus âgées. Cette mesure a permis d'améliorer la qualité des peaux.

Bien que la saison de chasse commerciale du phoque commence le 15 novembre, elle a surtout lieu du début de mars à mai. Certaines années, des chasses précoces ont lieu en décembre et en janvier au large du Labrador et de la péninsule Great Northern de Terre-Neuve, et le long de la Côte-Nord du Québec. Au large des Îles de la Madeleine et au large de Terre-Neuve, la chasse débute véritablement vers la deuxième semaine de mars et la deuxième semaine d'avril respectivement, selon l'état des glaces et le nombre de phoques présents dans ces secteurs. Dans le golfe du Saint-Laurent, la période de chasse varie principalement en fonction du mouvement des glaces

sur lesquelles se trouvent les phoques. Dans cette zone, la majeure partie de la chasse commerciale se déroule en mars, bien que l'on chasse également le phoque le long de la Côte-Nord du Québec en janvier et en février.

En 2000, en vue d'améliorer la qualité des peaux en permettant aux guenillous de vieillir et de devenir des brasseurs, l'Association canadienne des chasseurs de phoques et l'industrie de la chasse au phoque ont demandé que l'ouverture de la chasse soit reportée du 20 mars au 7 avril pour les phoques du Groenland dans la région du Front. Leur demande a été acceptée et la saison n'a débuté que le 7 avril. Étant donné que les captures ont été peu importantes, l'industrie a demandé que la chasse demeure ouverte après le 15 mai. Sa demande a été acceptée et la saison a pris fin le 15 juin, bien avant que le TAC ne soit atteint, en raison du manque d'intérêt à l'égard de la pêche.

En vertu du *Règlement sur les mammifères marins*, la saison de chasse au phoque annelé à des fins de subsistance se déroule au Labrador du 25 avril au 30 novembre. La chasse au phoque gris est réglée par ordonnance modificative, en fonction de la population présente. Ce contrôle est d'ailleurs renforcé par les conditions des permis accordés pour ce type de chasse.

Conditions de la glace en 2000

À Terre-Neuve, les conditions de la glace pourraient être jugées modérées; cependant, les glaces recouvraient une superficie de l'océan inférieure à la normale dans les régions du Front et du nord du Golfe.

Au début de février, la glace s'étendait dans le sud jusqu'au nord de la baie de Bonavista, mais au début de mars, la couverture de glace avait diminué et s'étendait à peine jusqu'à l'est de l'île Fogo. Au début du mois d'avril, elle avait encore diminué entre Twillingate et Cape John. Un vent du nord-est a soufflé pendant une période exceptionnellement longue et a empêché la glace de dériver plus à l'est pendant tout le printemps. Par conséquent, une grande partie de la glace qui, normalement, aurait atteint le détroit de Belle Isle, a envahi le nord du golfe du Saint-Laurent et a remonté la Basse-Côte-Nord du Québec.

Les conditions de la glace dans le golfe du Saint-Laurent étaient moins bonnes que d'habitude en raison d'un automne, d'un hiver et d'un printemps cléments. La forte fréquence des tempêtes qui ont touché la région atlantique a également empêché toute augmentation de la couverture de glace. En février, la couche totale de glace était presque normale, mais son épaisseur correspondait à moins de la moitié de l'épaisseur habituelle. Cependant, en mars, la couche de glace s'était rapidement détériorée en raison du temps chaud et des tempêtes. C'est ainsi que pour la troisième année de suite, en l'an 2000, les conditions de la glace ont été mauvaises et peut-être même les pires des trois dernières années.

Les mauvaises conditions de la glace ne sont pas un phénomène nouveau. En 1960, 1965, 1969 et 1981, en raison des mauvaises conditions de la glace, on a observé des phoques au large de l'Île-du-Prince-Édouard. Pendant ces années, on a observé des conditions similaires à celles prévalant en mars 2000. Entre 1982 et 1997, les conditions de la glace étaient bonnes et les hivers n'ont pas été exceptionnellement chauds.

DÉBARQUEMENTS

Phoque du Groenland

La chasse commerciale du phoque du Groenland (*Pagophilus groenlandica*) sur la côte de l'Atlantique telle que nous la connaissons aujourd'hui a pris forme vers la fin des années 80, à la suite de l'effondrement des marchés européens traditionnels des peaux de blanchons et de jeunes à dos bleu. De 1983 à 1995, les captures moyennes annuelles de phoques du Groenland ne se chiffraient qu'à 51 000 individus même si le TAC était de 186 000. Comme il est indiqué à la figure 2, les niveaux de capture de phoques du Groenland avant l'effondrement des marchés étaient nettement plus élevés. Ces niveaux élevés ont donné lieu à une réduction de la population à moins de deux millions d'individus au début des années 70. La population de phoques du Groenland se chiffre actuellement à environ 5,2 millions.

Figure 2 - Débarquements historiques de phoques du Groenland, de 1946 à 2000

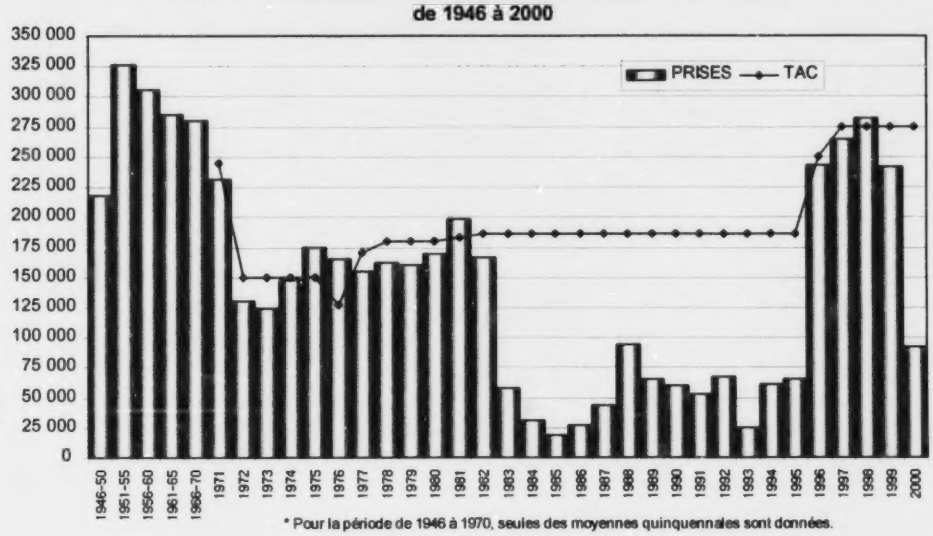

* Pour la période de 1946 à 1970, seules des moyennes quinquennales sont données.

Le marché des peaux de phoque s'est amélioré après 1995. En 1996, à la lumière de nouveaux conseils donnés par des scientifiques, le TAC a été augmenté à 250 000 phoques. Il a été porté à 275 000 en 1997, mais demeurait dans les limites du ***rendement de remplacement***. Le rendement de remplacement est le nombre de captures autorisées au cours d'une année donnée pour assurer le maintien de la population au cours de l'année suivante.

Comme l'indique la figure 3, les captures de 1998 étaient les plus élevées des dernières années, se chiffrant à 282 070 individus par rapport au TAC de 275 000. Cela s'explique par la réouverture de la saison pour autoriser une chasse commerciale restreinte dans la zone du détroit de Belle Isle et une prolongation de la chasse à des fins personnelles. Cette possibilité était offerte pour compenser les restrictions imposées aux chasseurs par le piètre état des glaces au cours des dernières années.

Figure 3 – Débarquements récents de phoques du Groenland, de 1983 à 2000

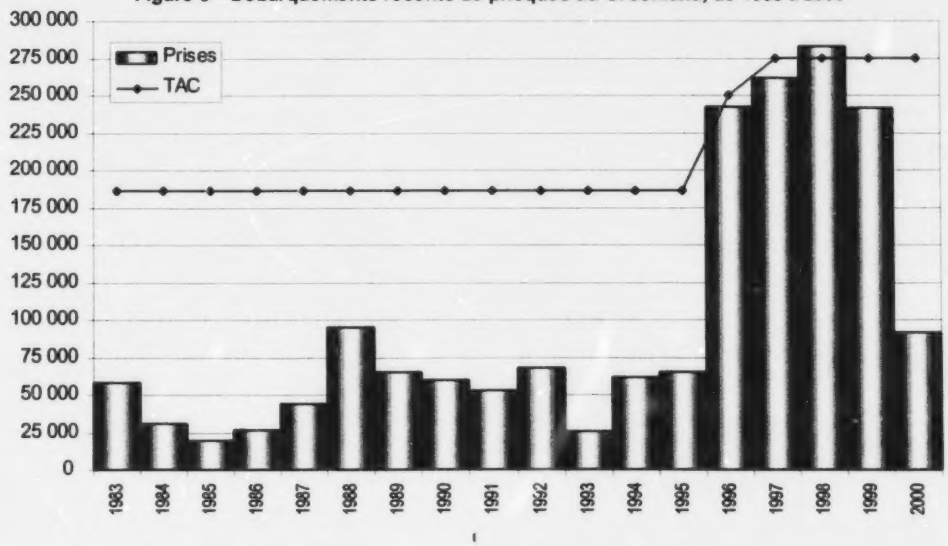

En 1999, les marchés peu favorables ont forcé les chasseurs à mettre fin à leurs activités avant d'avoir récolté le TAC, soit 275 000 individus. Les captures de phoques du Groenland se chiffraient à 244 522.

En 2000, le TAC du phoque du Groenland est demeuré identique, mais compte tenu de la faiblesse des marchés et des mauvaises conditions de la glace, seulement 91 602 individus ont été capturés. Cette baisse était attribuable à plusieurs facteurs, comme la faiblesse des marchés, le prix élevé du carburant et les conditions défavorables de la glace dans le Golfe.

La demande du marché fait monter le prix des peaux de phoques. Le MPO ne tient pas compte de la situation du marché lorsqu'il établit le TAC, lequel est un taux plafond déterminé de manière scientifique qui représente le nombre de phoques qui peuvent être capturés sans avoir d'incidence sur l'ensemble de la population. L'ampleur actuelle de la chasse dépend de facteurs économiques, ce qui explique la forte fluctuation des captures que l'on a observée au cours des dernières années (voir la figure 3).

Capture de phoques du Groenland

Le Canada et le Groenland chassent tous deux des phoques du Groenland provenant de la même population (stock de l'Atlantique nord-ouest). Les gouvernements canadiens et groenlandais ont échangé de l'information sur leur chasse respective et ont accepté de continuer ces échanges dans le but de vérifier les activités de chasse et de renforcer la préservation de la ressource. Des discussions sont également en cours avec des scientifiques du Groenland concernant un éventuel programme conjoint où l'on munira le phoque d'une étiquette décelable par satellite et qui permettra de mieux définir les déplacements des phoques et les limites des stocks.

Au cours des dernières années, les captures annuelles groenlandaises de phoques du Groenland ont augmenté. Le gouvernement groenlandais a signalé qu'en 1998, environ 80 000 phoques avaient été capturés, ce qui correspond à peu près au nombre capturé en 1999.

En 2000, le Comité national d'examen par les pairs sur les mammifères marins a examiné les déplacements des populations de phoques du Groenland de l'Atlantique nord-ouest. Le rendement de remplacement en 2000 a été établi à environ 500 000 individus, un niveau se rapprochant du niveau actuel de capture.

Phoque à capuchon

Le phoque à capuchon (*Cystophora cristata*), très gros (de 200 à 400 kg), fréquente l'Atlantique nord. Dans les régions atlantiques du Canada, la plupart des petits naissent en mars dans le détroit de Davis et dans la région du Front. Une mise bas se produit aussi dans le golfe du Saint-Laurent, mais on possède peu de renseignements sur la relation entre les phoques du Golfe et ceux du Front. D'après des relevés effectués en 1990 et 1991, environ 80 000 petits sont nés dans la région du Front comparativement à 2 000 dans le golfe du Saint-Laurent.

En règle générale, le phoque à capuchon ne constitue qu'un faible pourcentage des prises à des fins commerciales et personnelles. La figure 4 indique les débarquements récents de phoques à capuchon.

En 1996, 22 800 jeunes phoques à capuchon (jeunes à dos bleu) ont été capturés et plus de 100 accusations ont été portées. Moins de 1 p. 100 des chasseurs détenant un permis se sont adonnés à cette activité, qui n'a duré que quelques jours. La question a été portée devant les tribunaux et, le 14 décembre 1999, la Cour d'appel de Terre-Neuve a annulé l'article 27 du *Règlement sur les mammifères marins*, qui interdit à quiconque de vendre, d'échanger ou de troquer un blanchon ou un jeune à dos bleu. En 2000, afin d'assurer le respect de la politique adoptée par suite des recommandations du Rapport Malouf, il a été stipulé dans les permis qu'il est interdit de tuer des jeunes à dos bleu ou des blanchons. Ces mêmes interdictions sont en vigueur en 2001.

Le TAC de phoques à capuchon des dernières années a été de 8 000 individus, mais ce total est passé à 10 000 pour 1998. Le TAC est nettement inférieur au rendement de remplacement qui, d'après les estimations de 1990, varie entre 24 000 et 34 000 phoques, selon l'âge des phoques chassés.

Figure 4 – Débarquements de phoques à capuchon, de 1971 à 2000

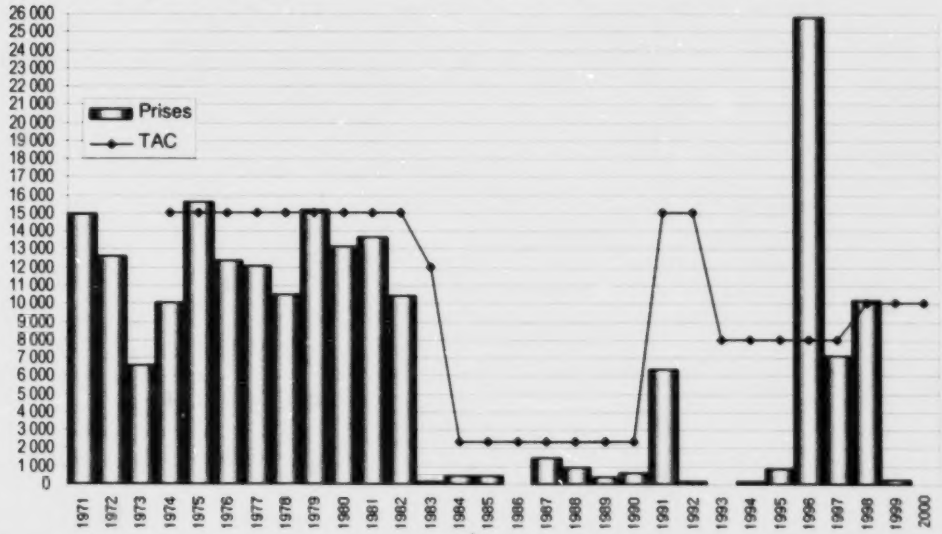

Le TAC est demeuré le même depuis 1998, soit 10 000 individus, mais les prises ont été très faibles – par exemple, seulement 10 phoques à capuchon ont été capturés en 2000.

Le TAC est bien inférieur au rendement de remplacement, qui, évalue-t-on, se situait entre 24 000 et 34 000 en 1990, selon l'âge des animaux capturés.

Selon les données les plus récentes communiquées par le gouvernement groenlandais sur les prises de phoques à capuchon, le nombre d'individus capturés s'élevait à 6 328 en 1998 et à 7 086 pour les neufs premiers mois de 1989. En conséquence, la chasse combinée du Canada et du Groenland est inférieure au rendement de remplacement.

Phoque gris

Le phoque gris (*Halichœrus grypus*) fréquente le golfe du Saint-Laurent à l'année; à l'été, il peut remonter l'estuaire aussi loin en amont que le Saguenay. Il se reproduit dans l'île de Sable et sur les banquises du sud du Golfe de la fin de décembre au début de février. Après, il se disperse, principalement vers la plate-forme Scotian, le golfe du Saint-Laurent et le large de la côte sud de Terre-Neuve.

En 1997, on a estimé à 190 000 la population totale de phoques gris dans l'Atlantique nord-ouest. Le troupeau de l'île de Sable a augmenté à un rythme de 13 p. 100 par année, c'est-à-dire que les effectifs doublent tous les six ans. Par contre, le troupeau du golfe du Saint-Laurent semble augmenter à un rythme d'environ 3 p. 100 par an.

Les deux derniers relevés de population effectués dans le golfe du Saint-Laurent indiquent que la production de jeunes dans cette région diminue et pourrait bien être passée de 10 000 il y a quelques années à 7 000 maintenant. La production de jeunes semble continuer à augmenter sur l'île de Sable. Un relevé aérien était prévu en 1999 dans cette région, mais il n'a pu être réalisé en raison des mauvaises conditions climatiques. Le relevé est maintenant prévu pour janvier 2002.

Le nombre de phoques gris capturés chaque année étant très faible, aucun TAC n'est fixé. La chasse se limite à une chasse commerciale traditionnelle de faible envergure dans une zone au large des Îles de la Madeleine et à une chasse commerciale de faible envergure dans d'autres zones, à l'exception de l'île de Sable, où la chasse à des fins commerciales est interdite.

Bien que le phoque gris soit plus charnu que les autres espèces, les marchés demeurent faibles. Les peaux de phoques gris ont beaucoup moins de valeur que celles de phoques du Groenland. La demande et les prix des peaux étant plus faibles, la

commercialisation des phoques gris demeure difficile.

En 2000, 342 phoques gris ont été capturés. Le nombre de phoques gris capturés à des fins commerciales s'élevait à 98 en 1999 contre 275 en 1998.

Les dernières captures importantes de phoques gris remontent à avant 1984 dans le cadre d'un programme de primes (1976-1983) et d'un programme d'abattage sélectif (1967-1983). Environ 720 phoques ont été capturés en moyenne par année dans le cadre du premier programme tandis que le second a permis de capturer un millier de phoques gris par année.

Phoque annelé

En 2000, 1 695 phoques annelés (*Phoca hispida*) ont été capturés à des fins de subsistance au Labrador. Ce chiffre se compare aux captures de 772 individus en 1999, de 1 046 en 1998 et de 1 639 individus en 1997. Le phoque annelé est également capturé à des fins de subsistance dans l'Arctique canadien.

Autres phoques

Chaque année, on chasse à des fins de subsistance un petit nombre de phoques communs (*Phoca vitulina*) et de phoques barbus (*Erignathus barbatus*) dans les eaux de l'Atlantique nord. En 2000, les chasseurs ont débarqué 63 phoques barbus. Les débarquements de 1998 et 1999 ont été de 58 et 61 phoques barbus respectivement. Aucun phoque commun n'a été capturé depuis 1997.

Total des débarquements

L'annexe 3 donne les débarquements de phoques de l'Atlantique au cours des dix dernières années, par zone et par espèce.

III. Perspectives des marchés

Il est peu probable que la demande annuelle pour des peaux de phoques canadiens dépasse 250 000 à 300 000 malgré la demande croissante de fourrures.

Au cours des dernières années, les stocks ont été élevés et les prix des peaux de phoque ont été bas. En 2001, ces stocks ont été réduits et il semble que le marché des peaux de phoque soit plus favorable pour les chasseurs, qui peuvent s'attendre à obtenir des prix plus élevés que l'an dernier.

Les marchés potentiels aux États-Unis demeurent inaccessibles à cause des restrictions imposées par la *Marine Mammal Protection Act*.

Le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador est plus optimiste quant aux possibilités d'expansion de l'industrie de la chasse au phoque. Outre les produits traditionnels à base de viande, de fourrure et de peaux, un large éventail de nouveaux produits sont maintenant offerts – par exemple, des concentrés de protéines, des acides gras oméga 3 et d'autres acides gras utilisés comme suppléments nutritifs.

En 2000, l'industrie québécoise de la chasse au phoque a entrepris un projet pilote en vue de vendre des produits du phoque en Chine. La peau et les produits à base d'huile ont été bien accueillis, et la production commerciale devrait commencer en 2001.

Le Nunavut cherche aussi activement à développer son propre marché dans le Nord, tant pour les clients locaux que pour les touristes. En présentant les fourrures comme des produits attrayants et fonctionnels qui sont le fruit d'une chasse traditionnelle faisant partie de la culture, il espère créer de nouveaux débouchés locaux.

Développement des marchés

Suite à l'examen des priorités et des activités mené à l'échelle du gouvernement en 1994, le MPO ne participe plus aux activités de financement et de promotion des produits. À l'heure actuelle, les intérêts du ministère concernant les activités de développement international des entreprises se limitent aux questions d'accès aux marchés, notamment aux modifications à la *Marine Mammal Protection Act* des États-Unis. Le Canada a exprimé ses inquiétudes au gouvernement américain et lui a demandé officiellement quelle mesure il entendait prendre pour que cette loi respecte les obligations internationales des États-Unis. Les fonctionnaires canadiens attendent toujours une réponse. Le Canada continuera à se pencher sur la question et envisage toutes les options, notamment le recours au processus de règlement de différends. À court terme, le Canada a amorcé des discussions avec les autorités

américaines afin de faciliter l'importation non commerciale temporaire de produits provenant des collectivités autochtones à des fins culturelles ou éducatives, comme l'autorise la *Marine Mammal Protection Act* dans certains cas.

Peaux de phoque (fourrure et cuir)

Comme en 1999, la chasse au phoque de 2000 ciblait principalement les brasseurs (phoques du Groenland âgés de 25 jours à 13 mois) et ce, en raison de la demande de l'industrie, puisque les conditions du marché étaient meilleures pour ce type de peau. En raison des importants stocks invendus de peaux de phoque à capuchon, ces peaux n'avaient pas beaucoup de valeur en 2000 et il n'y a donc pas eu de chasse dirigée de l'espèce. Seulement 10 phoques à capuchon ont été capturés en 2000.

Viande de phoque

L'écoulement de la viande de phoque demeure un gros problème pour l'industrie de la chasse au phoque. En 2000, les débarquements de viande de phoque ont été extrêmement faibles, en partie en raison d'un effort de pêche ciblant davantage les jeunes animaux (brasseurs). La production de viande a donc été moindre et les prix très bas. L'industrie reconnaît qu'il faut mener une initiative d'envergure pour utiliser pleinement et efficacement l'animal tout entier. Les initiatives en matière de R-D se poursuivent en vue de trouver un marché.

Il n'existait pratiquement aucun marché pour la viande de phoque en 1999. Le marché étranger a été particulièrement grevé par la crise monétaire asiatique.

Huile de phoque

Le marché de l'huile de phoque demeure bon. Actuellement, un pourcentage important d'huile de phoque commence à être utilisé également à des fins autres qu'en tant qu'huile marine ou industrielle. L'industrie en est très contente, mais réalise qu'il lui faudra mener davantage de R-D pour varier l'éventail de produits dérivés de l'huile de phoque.

On ne dispose d'aucune donnée pour 2000, mais le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador a signalé que près de 7,5 millions de livres de petit lard ont été transformées en huile de phoque en 1999.

Nageoires de phoque

Il y a toujours eu un marché local pour les nageoires de phoque à Terre-Neuve. La valeur de ce marché en 2000 a été estimée à moins de 100 000 $. Il faudra trouver des débouchés ailleurs si l'on veut que les prix augmentent de façon marquée.

Organes de phoque

Il n'y a pratiquement eu aucun marché pour les organes de phoque ces deux dernières années.

En 1998, la chute des prix – qui sont passés de 70 à 100 $ l'unité dans les années précédentes à 15 à 20 $ – a fait que les ventes aux transformateurs n'ont guère dépassé 20 000 organes, selon les estimations.

Valeur de la chasse

Par suite de la réduction des prix de nombreux produits du phoque et de la diminution des débarquements, la valeur estimative au débarquement était de l'ordre de six millions de dollars en 2000.

La valeur totale au débarquement de la chasse au phoque de 1999 était inférieure à celle de 1998, qui s'établissait à 7,5 millions de dollars.

Cependant, outre les avantages économiques de la chasse, les phoques constituent une importante source d'alimentation, ainsi qu'un élément important de la vie sociale et culturelle des Autochtones et d'autres résidants du Canada atlantique, du Québec et du Grand Nord.

Consultations

Dans la région de Terre-Neuve, le MPO a l'habitutde de consulter l'industrie avant le début de la saison de chasse au phoque. Cette année, comme les mesures de gestion n'ont pas changé pour la saison 2001, aucune consultation n'a eu lieu.

Dans la région Laurentienne, au Québec, le Conseil québécois de l'industrie du loup-marin, organisme cadre qui représente les chasseurs autochtones et

commerciaux ainsi que les transformateurs de diverses régions du Québec, a été remplacé par la Table filière phoque, un conseil consultatif provincial. Ce nouvel organisme accueille également parmi ses membres le secteur de la transformation. Des consultations informelles avec la Table filière phoque ont eu lieu au début de 2001.

Des consultations ont eu lieu avec le gouvernement provincial de la Nouvelle-Écosse et l'Association des pêcheurs du nord de Smokey concernant la poursuite de la pêche commerciale des phoques gris dans les régions à l'est de l'île-du-Cap-Breton. Il s'agit de la seule chasse au phoque commerciale pratiquée en Nouvelle-Écosse.

Cette année, le Ministère n'a pas cherché à obtenir l'opinion des parties intéressées pour préparer le plan de gestion car le Ministre a décidé de prolonger jusqu'en 2001 les mesures de gestion adoptées en 2000. Comme on l'a déjà mentionné, le Ministre a pris cette décision après avoir tenu compte de la chasse au phoque de l'an dernier (92 000 individus capturés sur un TAC de 275 000) ainsi que de la bonne santé et de l'abondance de la population de phoque. Le Ministre a annoncé que ces mesures demeureraient en place jusqu'à ce qu'il prenne connaissance des recommandations du Groupe d'étude de personnalités éminentes sur la gestion du phoque, créé l'an dernier.

Mode de gestion

Depuis 1987, la chasse au phoque a été gérée selon le principe d'une durabilité à long terme, de manière à renouveler une industrie durement touchée par des obstacles commerciaux ainsi que par les activités de défense des droits des animaux. Le rendement de remplacement a servi de jalon de la durabilité. Comme il a déjà été mentionné, le rendement de remplacement est le nombre maximal d'individus qui peuvent être capturés dans une année donnée pour assurer le maintien de la population au cours de l'année suivante.

Le Rapport Malouf a grandement contribué à façonner la méthode de gestion actuelle. Par exemple, la chasse commerciale du blanchon (phoque du Groenland) et du jeune à dos bleu (phoque à capuchon), de même que l'utilisation de gros bateaux de plus de 65 pieds de longueur, sont interdites. La chasse commerciale se déroule maintenant en grande partie à partir de bateaux côtiers qui sont la propriété d'habitants de collectivités côtières et qui sont exploités par eux.

Comme le phoque constitue une ressource abondante chassée de façon durable bien en deçà du TAC, le MPO a concentré ses efforts sur l'amélioration et la mise en application des pratiques de chasse et des exigences liées à la réglementation et à la délivrance de permis. Les chasseurs sont ainsi mieux en mesure de tuer le phoque de façon rapide et sans cruauté, et de manutentionner les phoques tués de façon appropriée.

Le Rapport Malouf recommandait également de prendre des mesures pour venir en aide à l'industrie, durement touchée par l'effondrement des marchés du phoque en 1983. Le MPO et d'autres organismes fédéraux et provinciaux ont financé les associations de chasseurs de phoque et les projets de développement des marchés et des produits. Depuis 1986, le MPO a consacré plus de trois millions de dollars à ces initiatives, par le truchement du Programme d'adaptation des pêches de l'Atlantique et au moyen de subventions et contributions. Le programme d'aide du MPO a pris fin en 1999, avec un financement de 250 000 $ destiné à l'industrie de la chasse au phoque. Il n'y a eu aucun programme d'aide financière du MPO destiné à cette industrie en 2000 et aucun n'est prévu pour 2001.

IV. État des stocks

Perspectives pour 2001

Phoque du Groenland

En avril 2000, le Comité national d'examen par les pairs sur les mammifères marins s'est réuni à Ottawa pour examiner les données les plus récentes sur l'état des stocks de phoque du Groenland de l'Atlantique nord-ouest.

Des scientifiques de quatre instituts de recherche internationaux et d'un organisme environnemental non gouvernemental, deux représentants du secteur de la chasse au phoque ainsi que plusieurs scientifiques du MPO des quatre coins du pays ont également pris part à la réunion.

Au cours des dernières années, le Canada a adopté comme stratégie d'établir TAC en fonction d'une estimation du rendement de remplacement.

Le Comité a reconnu que la population de phoque du Groenland était stable depuis 1996, avec 5,2 millions d'individus, soit le niveau le plus élevé depuis que l'on dispose de ces estimations (1960).

Phoque à capuchon

Les phoques à capuchon sont beaucoup moins nombreux que les phoques du Groenland. En 1990, on a estimé entre 400 000 et 450 000 le nombre de phoques à capuchon. Le TAC des phoques à capuchon (10 000 phoques) est beaucoup moins élevé que le rendement de remplacement, qui, selon les estimations, s'établit entre 24 000 et 34 000 individus, selon la composition par âge des captures.

Des études génétiques visant à suivre les populations de phoques à capuchon fréquentant les eaux de l'Atlantique canadien sont en cours, et l'on munit ces individus d'une étiquette repérable par satellite. En outre, on discute actuellement avec des scientifiques du Groenland de la possibilité de mener un programme d'étiquetage plus vaste visant à mieux définir les déplacements et les limites du stock.

Phoque gris

En 1993, on a estimé à 144 000 le nombre de phoques gris (82 000 dans la roquerie de l'île de Sable et 62 000 dans le golfe du Saint-Laurent). Depuis les années 60, la population de phoques gris à l'île de Sable augmente à un rythme de 13 p. 100 par année. On a observé en 1997 une baisse de la production de nouveau-nés dans le Golfe. Un autre relevé mené en 1999 a confirmé que la production de phoques gris nouveau-nés n'augmentait plus et aurait peut-être même baissé depuis 1990. Un nouveau relevé des nouveau-nés est prévu pour 2002. De nouvelles estimations de la population et du rendement de remplacement seront présentées une fois que l'on aura en main les résultats du relevé.

Phoque annelé

Une étude du phoque annelé de l'Arctique a confirmé l'existence de plusieurs groupes distincts. D'après des données sur la croissance et l'existence de barrières géographiques, on peut établir clairement les limites des populations – par exemple, baie d'Hudson, île de Baffin/détroit de Davis, archipel Arctique. On connaît mal la structure de la population de phoques annelés du Labrador.

Par suite d'un appauvrissement soupçonné de la population, on exécute actuellement un programme d'échantillonnage du phoque annelé dans la baie d'Hudson de concert avec le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut. Comme le phoque annelé est une proie vitale de l'ours polaire dans le Nord canadien, toute proposition de chasse commerciale de ce phoque devra tenir compte de l'impact potentiel sur les ours polaires. On dispose de peu d'estimations détaillées de l'abondance du phoque annelé au Canada. À l'heure actuelle, la chasse au phoque annelé se fait à des fins de subsistance uniquement.

Autres phoques

Il n'y a aucune estimation fiable du nombre de phoques communs et de phoques barbus.

ENVIRONNEMENT ET HABITAT

Le MPO est tenu de gérer l'exploitation durable des ressources halieutiques, en accordant la priorité à la conservation. L'envergure et la nature des effets sur l'environnement sont pris en compte lors de l'élaboration de plans de gestion. Ainsi, on analyse les diverses possibilités de gestion après avoir examiné attentivement toutes les données dont on dispose, entre autres les connaissances traditionnelles, les connaissances locales et l'expérience de l'industrie, ainsi que les meilleures données scientifiques que possèdent le MPO et des organismes externes responsables des sciences halieutiques. Le plan de 2001 a été formulé en tenant compte de toute préoccupation par rapport à l'environnement ou à l'habitat.

INTERACTION DES ESPÈCES

Les études sur la consommation de poisson par les phoques dans le Canada atlantique se sont concentrées sur les deux espèces les plus abondantes, soit le phoque du Groenland et le phoque gris. On a également étudié la prédation du phoque commun et du phoque à capuchon. Les phoques du Groenland

étaient les plus gros consommateurs de poisson, suivis des phoques à capuchon et des phoques gris.

Selon des estimations détaillées, en 1996, les phoques du Groenland consommaient environ trois millions de tonnes de poisson dans le Canada atlantique, tandis que les phoques gris en consommaient environ 314 000 tonnes. Les deux espèces se nourrissaient principalement de poissons, en grande partie de petits poissons fourrages, mais également de certains invertébrés. Les espèces commerciales ne représentaient qu'une petite partie de leur diète.

Les trois principales espèces consommées par le phoque du Groenland sont le capelan (un million de tonnes), le lançon (350 000 tonnes) et la morue polaire (177 000 tonnes).

Selon les estimations les plus récentes établies en 1999, les phoques du Groenland consomment quelque 75 000 tonnes de morue dans le Canada atlantique. La consommation estimative de morue par les phoques du Groenland dans les eaux au large de Terre-Neuve est inférieure aux estimations antérieures, principalement car on dispose d'information plus précise sur l'alimentation et les déplacements saisonniers de ces phoques. On ne devrait disposer de nouvelles estimation en 2001.

En ce qui concerne le phoque gris, sa principale espèce-proie était le lançon (133 000 tonnes). Les phoques gris ont également consommé environ 55 000 tonnes de morue.

Recherche

Le MPO mène depuis de nombreuses années un programme de recherche dynamique sur le phoque, lequel vise à améliorer les connaissances sur les fluctuations des populations et les facteurs qui les influencent, ainsi que le rôle des phoques dans les écosystèmes marins. Depuis le début des années 80, environ 11 millions de dollars ont été investis dans la recherche sur le phoque. Ces fonds étaient en grande partie destinés à des études sur l'abondance et la dynamique de la population ainsi que sur la prédation des phoques gris et des phoques du Groenland à l'égard des poissons.

Au début de 1999, les scientifiques du MPO ont effectué un relevé aérien des phoques du Groenland nouveau-nés dans le Canada atlantique. Le relevé se divisait en trois volets. Le premier volet se composait de vols de reconnaissance de grande envergure visant à localiser tous les troupeaux de femelles gravides. Des balises ont été installées sur les glaces pour indiquer l'emplacement de troupeaux, permettant ainsi de suivre leurs déplacements à l'aide d'un hélicoptère et du système à satellites *ARGOS* lorsque les glaces dérivaient.

Le deuxième volet a été exécuté au moment le plus fort de la mise bas. On a alors effectué des relevés aériens photographiques et d'observation de grande envergure pour obtenir un dénombrement le plus précis possible de la population de nouveau-nés. Les photographies aériennes de haute qualité, en noir et blanc, ont permis d'identifier les nouveau-nés et de déterminer le type de glace recherchée par les phoques ainsi que la distribution de ces derniers.

Des observations au sol ont complété le relevé. Des scientifiques déposés sur la glace par hélicoptère ont estimé le pourcentage de femelles qui ont mis bas le jour du relevé et le pourcentage de nouveau-nés qui, cachés sous les crêtes de glace, n'ont pu être dénombrés dans les photographies aériennes. L'équipe a également évalué la durée de la période de mise bas et contrôlé la croissance des nouveau-nés dans des aires expérimentales désignées en les visitant régulièrement pour étiqueter les nouveau-nés.

Le relevé incluait aussi le contrôle de la santé, de la croissance et de la condition des phoques, ainsi que la détermination de la structure du stock, du régime alimentaire et de la charge en parasites. D'autres projets visaient à étudier le transfert de contaminants de la mère au nouveau-né, les effets des contaminants sur la fonction du système immunitaire, les déplacements saisonniers, la fréquence des plongées et la mesure de la fréquence cardiaque comme indicateur de l'énergie dépensée. Les scientifiques ont aussi observé la chasse afin de recueillir des données sur la composition des captures selon l'âge, ainsi que le nombre de phoques abattus mais perdus en mer. Dans toute pêche, il se peut que des animaux soient tués mais non récupérés et ne soient donc pas inclus dans les débarquements déclarés. On parle alors d'animaux « abattus et perdus ». Ces projets sont exécutés en collaboration avec l'Université de Waterloo, l'Université Laval, l'Université Memorial de Terre-Neuve, l'Institut norvégien des pêches et de

l'aquaculture, l'Institut des ressources naturelles du Groenland et la société Aquaplann de Tromso, en Norvège.

En 2000, l'analyse en laboratoire a été effectuée afin d'interpréter les photos aériennes prises pendant le relevé de 1999. Les données ont été incluses dans le tronc de connaissances sur la dynamique de la population de phoques du Groenland, puis examinées lors de la réunion du Comité national d'examen par les pairs sur les mammifères marins qui s'est tenue en avril 2000.

Le Secteur des sciences du MPO a mené des études visant à estimer le nombre de phoques abattus mais perdus en mer. Les résultats préliminaires ont été présentés au Comité national en avril 2000. Le pourcentage de phoques perdus en mer semble négligeable dans le cas des jeunes phoques abattus à l'aide d'un gourdin et relativement faible dans le cas des brasseurs abattus sur la glace. Cependant, un pourcentage élevé de phoques adultes abattus dans l'eau peuvent être perdus en mer. À la lumière des résultats qui lui ont été présentés, le Comité national était d'avis qu'il était plus judicieux d'établir des estimations prudentes à partir d'un taux modéré d'animaux abattus et perdus. On doit noter que la plus grande partie des captures canadiennes se compose de jeunes phoques abattus sur la glace et que le taux de perte en mer de ces animaux est donc très faible.

En 2000, le Comité national a examiné les déplacements des populations de phoque du Groenland dans l'Atlantique nord-ouest. À la lumière des estimations des prises au Groenland et au Canada, du nombre de phoques abattus et perdus et du nombre de phoques capturés comme prises accessoires dans le cadre de la pêche terre-neuvienne de la lompe, on a évalué le rendement de remplacement en 2000 pour le phoque du Groenland à 500 000, ce qui est proche du niveau actuel de capture.

V. Objectifs de gestion

Conservation, durabilité et méthodes de chasse

Le MPO s'engage à assurer la préservation et la durabilité de la ressource que représentent les phoques, lesquels constituent une ressource naturelle précieuse qui peut être exploitée avec prudence en vue de procurer aux collectivités côtières des avantages économiques. Le Canada gère les phoques afin d'assurer leur utilisation durable à long terme. La capture est axée sur la conservation – il ne s'agit pas d'un massacre. L'un des objectifs vise l'utilisation maximale de toutes les parties de l'animal.

La décision de maintenir en 2001 les mesures de gestion adoptées en 2000 tient compte de l'information scientifique récente et de la capture de l'an dernier, qui ne s'élevait qu'à 33 p. 100 (92 000 individus) du TAC.

Les mesures de gestion en vigueur demeureront en place jusqu'à ce que le Groupe d'étude de personnalités éminentes sur la gestion du phoque, créé l'an dernier, fasse part de ses recommandations. Le Groupe étudie l'état actuel des connaissances scientifiques et donnera des avis sur les stratégies à long terme en matière de gestion du phoque du Groenland dans le Canada atlantique pour la chasse au phoque de 2002.

Utilisation durable à long terme

Le Plan de gestion de 2001 définit un cadre de gestion à l'appui de la chasse durable à long terme du phoque à des fins commerciales et de subsistance sur la côte de l'Atlantique. Cette chasse offre aux chasseurs, aux Autochtones et aux habitants des régions nordiques du Canada atlantique la possibilité de capturer de jeunes phoques autonomes et des phoques adultes pour obtenir un revenu et nourrir leur famille et leur collectivité.

Chasse commerciale déterminée par le marché et respectueuse de paramètres de conservation

La chasse commerciale du phoque suit la demande sur les marchés et est assujettie à des paramètres de conservation qui assurent la durabilité des stocks.

Utilisation complète de chaque animal tué

Le gouvernement fédéral continuera de préconiser l'utilisation la plus complète possible de chaque

phoque capturé. L'objectif d'utilisation complète fait également l'objet de l'examen réglementaire (voir la section intitulée « Examen réglementaire » à la partie VI).

MÉTHODES DE CHASSE SANS CRUAUTÉ

L'article 8 du *Règlement sur les mammifères marins* stipule qu'on ne peut tuer les mammifères marins que d'une façon qui entraîne une mort rapide. En vertu du *Règlement*, on ne peut tuer le phoque qu'à l'aide d'une carabine de gros calibre, d'un fusil de chasse tirant des balles, d'un gourdin ou d'un *hakapik*. D'autres exigences se rattachant à la taille, au poids, à la vitesse initiale des projectiles et au calibre des armes sont définies au paragraphe 28(1) du *Règlement*.

Outre les exigences réglementaires, la politique de délivrance de permis oblige les chasseurs de phoque à des fins commerciales à travailler pendant deux ans sous la gouverne de chasseurs de phoque expérimentés avant d'obtenir un permis de chasse professionnelle. De plus, on incite les chasseurs de phoque à suivre un cours de formation sur les techniques de chasse appropriées de même que sur la préparation et la manutention du produit. Les chasseurs de phoque à des fins personnelles doivent détenir un certificat de compétence de chasseur ou un permis de chasse pour gros gibier, et participer à des séances de formation obligatoires avant de pouvoir obtenir un permis.

À la lumière des recommandations de l'Association canadienne des vétérinaires (ACV), on a proposé de modifier le règlement afin d'améliorer les méthodes de chasse. Ces exigences réglementaires sont examinées dans le cadre de l'examen réglementaire (voir la section intitulée « Examen réglementaire » à la partie VI). Le MPO espère que ces modifications seront en vigueur pour la saison 2002.

Les vétérinaires spécialistes de l'ACV ont formulé ces recommandations après avoir observé la chasse en 1998 et en 1999. L'ACV avait aussi observé les activités de chasse il y a quelques années. Ceci permet d'assurer que ces dernières sont menées d'une façon aussi peu violente que possible.

QUESTIONS INTERNATIONALES

Chasse au Groenland

Les prises de phoque du Groenland et de phoque à capuchon du Canada et du Groenland proviennent du même troupeau. Les gouvernements canadien et groenlandais ont discuté des prises de leurs chasseurs respectifs et ont convenu de continuer à partager l'information recueillie, afin de vérifier les activités de pêche et de renforcer les mesures de conservation. Par exemple, des discussions sont en cours avec des scientifiques du Groenland concernant un éventuel programme conjoint visant à munir les phoques d'une étiquette repérable par satellite afin de mieux définir leurs déplacements et les limites des stocks (voir aussi la section intitulée « Débarquements » à la partie II).

Commerce et obstacles commerciaux

Les marchés d'Asie sont la clé d'un élargissement du marché du phoque, mais la crise monétaire asiatique a causé quelques difficultés de mise en marché au cours des deux dernières années. Ces problèmes pourraient bien se poursuivre en 2001.

L'industrie de la chasse au phoque et les groupes autochtones souhaiteraient que les États-Unis lèvent l'interdiction de l'importation de produits du phoque prévue par la *Marine Mammal Protection Act*. Cette interdiction est en vigueur depuis 1972 et la loi fait actuellement l'objet d'un examen. Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international s'occupe de cette question et élabore actuellement un plan visant à ouvrir le marché américain aux produits du phoque.

Campagnes et information publique

Certains groupes de défense des droits des animaux cherchent à recueillir des fonds en présentant des images saisissantes de la chasse au phoque par le biais des médias et des services postaux. Ils ont également beaucoup recours à des sites Web pour offrir leur point de vue sur le sujet.

L'industrie de la chasse au phoque doit faire connaître sa position et défendre ses intérêts. Plusieurs groupes de l'industrie, dont l'Association canadienne des chasseurs de phoque, ont joué un rôle primordial en donnant un point de vue différent sur la

chasse au phoque à l'intention des médias et d'autres intéressés. L'Association a également un site Web (**www.sealers.nf.ca**) qui présente le point de vue de l'industrie sur la chasse au phoque.

Le gouvernement fédéral continue de donner des renseignements concrets et à jour sur la chasse au phoque aux missions diplomatiques, de même qu'aux médias, aux entreprises, aux représentants gouvernementaux et à la population à l'étranger et au Canada. On peut trouver ce type de renseignements dans les communiqués, les fiches d'information et les documents d'information ou en consultant le site Web du MPO (**www.dfo-mpo.gc.ca**). En 2000, le Ministère a lancé dans son site Web une nouvelle section consacrée uniquement aux phoques afin d'assurer que l'information sur la chasse est récente et facilement accessible.

En outre, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international continuera à sensibiliser le monde à l'égard de la chasse au phoque.

Attitudes des Canadiens envers la chasse au phoque

En 2000, le MPO a entrepris une enquête nationale afin d'étudier les attitudes du public à l'égard de la chasse au phoque. Cette enquête a été menée par le Groupe de recherches Environics.

L'objectif de l'enquête était de fournir au Ministère et au Groupe d'étude de personnalités éminentes sur la gestion du phoque des données à jour sur l'opinion publique concernant un large éventail de questions ayant trait à la chasse au phoque.

Selon les résultats de l'enquête, après qu'on leur a présenté les arguments en faveur de la chasse et ceux contre celle-ci, 53 p. 100 des Canadiens étaient favorables à la chasse. Ils seraient plus nombreux encore à l'être s'ils étaient certains que la chasse est menée sans cruauté et de façon durable et qu'elle est bien réglementée. Il s'agit d'une hausse de 8 p. 100 depuis la dernière enquête en 1992.

Il est possible de consulter le rapport intégral dans le site Web du Ministère consacré aux phoques à l'adresse **www.dfo-mpo.gc.ca/seal-phoque**

QUESTIONS NATIONALES

Allocations équitables

Le MPO s'assure qu'on alloue aux chasseurs de phoque un minimum du TAC du phoque du Groenland, vu leur dépendance traditionnelle à l'égard de la chasse au phoque et l'importance de cette industrie pour les habitants des collectivités côtières adjacentes aux grandes zones de chasse. Au cours de la dernière décennie, la chasse basée à terre effectuée par ces chasseurs à partir de petits bateaux a été la pierre angulaire de l'industrie.

Le MPO continuera d'offrir les mêmes possibilités de chasse au phoque aux Autochtones, aux habitants du Grand Nord et aux habitants des collectivités adjacentes aux zones traditionnelles de chasse au phoque. De plus, le Ministère appuiera les efforts de chasse commerciale du phoque déployés par les Autochtones. Comme en 2000, les habitants du Labrador bénéficieront d'une allocation relativement importante pour permettre aux Autochtones de participer plus activement à la chasse au phoque à des fins commerciales. Une allocation modeste – 2 000 phoques du Groenland – est prévue pour l'Arctique canadien, car la chasse de cette espèce est restreinte depuis quelques années. De plus, le MPO n'oublie pas les débouchés que pourrait offrir le phoque du Groenland dans l'Arctique canadien, et compte ainsi discuter des allocations et des réallocations à mesure que ces possibilités se présenteront. Avant l'effondrement du marché au début des années 80, le nombre de prises dans l'Arctique canadien aurait atteint jusqu'à 5 000 phoques du Groenland.

À nouveau en 2001, un comité de l'industrie sera créé afin de réallouer les captures aux diverses régions et secteurs de la flottille une fois que le TAC global aura été fixé.

Bonnes méthodes de chasse

La politique de délivrance de permis prévoit une certaine forme d'apprentissage avant qu'un chasseur commercial de phoques puisse obtenir un permis de chasse professionnelle, et ce, pour assurer que les phoques sont tués de façon rapide et sans cruauté et qu'ils sont manutentionnés et transformés de manière à donner des produits de grande qualité. De plus, les permis de chasse au phoque à des fins personnelles

ne sont délivrés qu'aux personnes qui détenaient un permis, un certificat de compétence de chasseur en règle ou un permis de chasse pour gros gibier l'année précédente et qui ont participé à une séance de formation obligatoire.

Le MPO collabore étroitement avec l'industrie de la chasse au phoque en vue d'élaborer et de donner des séances d'information sur les méthodes de chasse, de manutention et de transformation permettant d'offrir des produits canadiens du phoque répondant à des normes élevées. À cette fin, le Ministère a appuyé la mise sur pied de conseils de l'industrie à Terre-Neuve et au Labrador ainsi qu'au Québec.

VI. QUESTIONS DE GESTION COURANTES

EXAMEN RÉGLEMENTAIRE

Le règlement en vigueur a été adopté en 1993 afin de refléter la politique sur la chasse au phoque annoncée par l'honorable Tom Siddon le 30 décembre 1987, laquelle reposait sur le Rapport Malouf.

Les intervenants demandaient que des modifications soient apportées au *Règlement sur les mammifères marins* afin de l'adapter aux conditions actuelles de la chasse au phoque. Depuis 1998, le Ministère a consulté plus de 80 groupes, pour terminer par une tribune d'examen réglementaire de la chasse au phoque dans l'Atlantique, à St. John's en mai 1999. Le but de cette tribune était de fournir aux participants la possibilité de faire part de leur opinion et de leurs commentaires sur les 14 modifications au règlement précises établies à la lumière de consultations antérieures et de présentations de parties intéressées. Une cinquantaine de groupes ont pris part à la tribune et fait part de commentaires écrits. Le MPO espère que ces modifications réglementaires seront en vigueur pour la saison de chasse au phoque de 2002.

Même si les groupes autochtones ont toujours été consultés, il convient de noter que le Règlement ne s'applique pas aux chasses gérées en vertu des accords sur les revendications territoriales.

Les modifications proposées ne touchent pas la conduite de la chasse au phoque de 2001.

Les modifications améliorent l'efficacité et la pertinence du Règlement puisqu'elles s'appliquent à la chasse au phoque et assurent l'uniformité avec la politique en la matière. Au nombre des importantes améliorations mentionnons les suivantes :

- établissement de permis distincts pour la chasse au phoque à des fins commerciales et personnelles;
- établissement de permis et de conditions préalables de délivrance d'un permis autorisant l'abattage des phoques nuisibles;
- modifications aux méthodes de chasse visant à permettre de mieux déterminer que le phoque est mort avant de le saigner et de le dépouiller;
- obligation de débarquer la peau ou la carcasse des phoques abattus à des fins commerciales ou personnelles;
- élargissement de l'application des restrictions en matière d'engins à la chasse commerciale du phoque à l'échelle du Canada atlantique.

Ces modifications font actuellement l'objet du processus de réglementation et seront publiées préalablement dans la partie I de la *Gazette du Canada*. Pour l'instant, les modifications proposées ne comportent pas de changements controversés ayant trait aux blanchons et aux jeunes à dos bleu dont est saisie actuellement la Cour suprême du Canada (*R. c. Ward*).

FORMATION D'UN COMITÉ DE PERSONNALITÉS ÉMINENTES CHARGÉ DE CONSEILLER LE MINISTRE

En réponse au *13e Rapport du Comité permanent des Pêches et des Océans*, le ministre Dhaliwal a créé un groupe de personnalités éminentes chargé d'évaluer l'état actuel des connaissances scientifiques et de formuler des avis sur une stratégie à long terme en matière de gestion des populations de phoque dans le Canada atlantique (voir le Communqué de presse et le mandat à l'annexe 6).

Le Groupe d'étude de personnalités éminentes sur la gestion du phoque devrait assurer un examen impartial et objectif des données scientifiques sur les

populations de phoque et les relations prédateurs-proies et déterminer dans quelle mesure cette information peut contribuer à l'élaboration de stratégies de gestion.

Entre juin 2000 et le début de 2001, le Groupe a consulté plusieurs scientifiques et gestionnaires et divers intervenants. Il remettra un rapport final renfermant des recommandations à temps au MPO pour établir un plan pluriannuel de gestion pour 2002-2006.

UTILISATION DE GROS BATEAUX (DE PLUS DE 65 PIEDS DE LONGUEUR)

On a manifesté un certain intérêt envers l'utilisation possible de gros bateaux comme plates-formes facilitant la chasse actuelle à partir de petits bateaux. Bien que la politique actuelle du gouvernement interdise la chasse au phoque directement à partir d'un gros bateau, aucune politique n'empêche l'utilisation d'un gros bateau pour recueillir, transporter et transformer les phoques capturés à partir de petits bateaux et comme endroit pouvant servir d'abri en cas d'intempéries. On appelle généralement ces bateaux des bateaux-collecteurs.

On doit souligner que les bateaux-collecteurs ne doivent jamais être utilisés pour chasser le phoque. La chasse au phoque s'entend de toute activité qui a lieu dans les zones de chasse, notamment :

- la recherche, l'abattage et le dépouillement de phoques;
- la manutention et le transport des peaux et des carcasses du lieu de l'abattage jusqu'à la terre ferme ou au point de vente (bateau-collecteur);
- le transport des chasseurs de la terre ferme aux zones de chasses, puis dans le sens inverse.

Les activités de l'équipage d'un bateau-collecteur se limitent au transfert des phoques tués du lieu de l'abattage au bateau. Certaines activités peuvent cependant se dérouler à bord du bateau-collecteur, notamment la transformation primaire des produits, comme le nettoyage et la préparation de la chair.

En 1999, on a utilisé un bateau-collecteur pour ramasser environ 25 000 phoques du Groenland capturés par les chasseurs dans le sud du golfe du Saint-Laurent. Aucun bateau-collecteur n'a été employé en 2000 et aucun ne devrait être utilisé en 2001.

VII. MESURES DE GESTION EN 2001

TOTAL AUTORISÉ DES CAPTURES (TAC)

Phoque du Groenland

Le TAC de phoques du Groenland sera maintenu à 275 000 individus en 2001.

Phoque à capuchon

Le TAC de phoques à capuchon restera à 10 000 individus en 2001.

Phoque gris

Comme en 2000, les chasseurs de phoque qui pratiquent la chasse traditionnelle au large des Îles de la Madeleine et dans le cadre de campagnes de chasse de petite envergure dans des zones autres que l'île de Sable pourront capturer quelques centaines de phoques gris.

Phoque annelé

La chasse de subsistance du phoque annelé sera autorisée au Labrador entre le 25 avril et le 30 novembre.

Autres phoques

Le nombre de phoques communs et de phoques barbus capturés aux fins de subsistance est peu élevé et aucune saison ne doit être fixée.

Prises aux fins de subsistance

La chasse aux fins de subsistance d'un petit nombre de phoques du Groenland, de phoques à capuchon, de phoques gris, de phoques annelés, de phoques barbus et de phoques communs se poursuivra. Ce plan ne concerne que les chasses aux fins de subsistance effectuées au Canada atlantique, bien qu'il établisse

une allocation pour les phoques du Groenland dans l'Arctique canadien.

ZONES ET CALENDRIER DE CHASSE

Les habitants du Labrador (au nord du 53e degré de latitude nord) et de l'Arctique (zones de chasse au phoque 1 à 4 – voir la carte à l'annexe 7) peuvent chasser à des fins de subsistance n'importe quelle espèce de phoque en tout temps de l'année, sauf les phoques annelés comme il est mentionné ci-après. De plus, les Autochtones peuvent chasser le phoque pendant toute l'année à des fins de subsistance ainsi qu'à des fins sociales et rituelles.

Phoque du Groenland

La chasse commerciale au phoque du Groenland continuera dans la région du Front (zones de chasse au phoque 5 à 8) et dans le Golfe (zones de chasse au phoque 9 à 16 et 20, 22, 26 et 27). La saison s'étendra du 15 novembre au 15 mai. Les directeurs généraux régionaux peuvent modifier les saisons (les dates de fermeture) en annonçant des ordonnances modificatives. Comme en 2000, les prises de blanchons seront interdites en vertu d'une condition de permis.

La chasse à des fins personnelles se déroulera au large de Terre-Neuve, au Labrador (au sud du 53e degré de latitude nord) et au large de la Côte-Nord du Québec, de la Gaspésie et des Îles de la Madeleine. Les saisons seront identiques aux saisons de chasse commerciale et seront définies par la période de validité des permis jusqu'à ce qu'elles puissent être incluses dans la réglementation. Il est interdit aux détenteurs d'un permis de chasse à des fins personnelles de capturer des blanchons.

Phoque à capuchon

La saison de chasse commerciale continuera d'être du 15 novembre au 15 mai dans les zones de chasse au phoque 4 à 7 et 12. Les directeurs généraux régionaux peuvent modifier les saisons (les dates de fermeture) en annonçant des ordonnances modificatives. Les zones de chasse au phoque 8 à 11 et 13 à 33, où la chasse était interdite, demeureront fermées. Comme en 2000, les prises de jeunes à dos bleu seront interdites en vertu d'une condition de permis.

Certains permis de chasse à des fins personnelles peuvent autoriser la capture de phoques à capuchon dans les zones de chasse où la chasse commerciale est ouverte. Comme il a été mentionné précédemment, la saison de chasse à des fins personnelles sera définie par la période de validité des permis jusqu'à ce que les saisons soient incluses dans la réglementation. Comme en 2000, il est interdit aux détenteurs de permis de chasse à des fins personnelles de chasser des jeunes à dos bleu.

Phoque gris

Comme en 2000, les conditions de permis régiront le calendrier de la chasse au phoque gris. La chasse commerciale de petite envergure pratiquée à proximité des Îles de la Madeleine se déroulera probablement en janvier et en février tandis que d'autres chasses au phoque gris seront approuvées de manière ponctuelle. Il n'y a pas de chasse au phoque gris à des fins personnelles.

Phoque annelé et autres phoques

La saison de chasse au phoque annelé à des fins de subsistance se poursuivra au Labrador du 25 avril au 30 novembre. Comme peu de phoques barbus et de phoques communs sont chassés à des fins de subsistance, aucune saison de chasse ne doit être établie.

ALLOCATIONS

Phoque du Groenland

L'ensemble du TAC de phoques du Groenland est subdivisé de la façon suivante : des allocations de chasse commerciale du phoque relatives aux diverses zones (voir l'annexe 4 et les cartes ci-jointes), une allocation de chasse à des fins personnelles pour l'ensemble des zones, et une allocation pour la chasse à des fins de subsistance dans les collectivités nordiques.

Les phoques capturés par des chasseurs détenant un permis dans une zone ou sous-zone seront soustraits de l'allocation prévue pour cette zone ou sous-zone, quelle que soit la zone de capture.

Les allocations commerciales s'élèvent à 271 000 phoques du Groenland. Dans certaines zones, les allocations sont subdivisées selon la

longueur hors tout des bateaux utilisés. Des allocations de 2 000 phoques chacune sont prévues pour la chasse au phoque à des fins personnelles et la chasse au phoque à des fins de subsistance dans le Nord. Il peut y avoir des sous-produits commerciaux de la chasse de subsistance dans le Nord, comme les peaux et les objets d'artisanat.

Les groupes d'intervenants concernés seront consultés pour toute allocation ou réallocation en saison parmi les secteurs ou zones. Des comités ont été formés à cette fin.

Phoque à capuchon

Le TAC de 10 000 phoques à capuchon concerne la chasse dans la région du Front et n'est pas alloué entre les divers chasseurs, mais touche plutôt l'ensemble des chasseurs du phoque à des fins commerciales et à des fins de subsistance. Il n'y a pas de chasse du phoque à capuchon dans le Golfe.

Phoque annelé et autres phoques

Il n'y a pas de TAC ou d'allocations pour les autres espèces de phoques. On a recours à des conditions de permis pour restreindre la chasse commerciale du phoque gris à un petit nombre. On aura aussi recours à des permis pour contrôler toute chasse commerciale du phoque annelé. Il n'y a aucune allocation pour les phoques annelés, les phoques communs et les phoques barbus capturés à des fins de subsistance.

AUTRES ÉLÉMENTS DU PLAN DE GESTION

En plus des TAC, des saisons et des allocations susmentionnées, le Plan de gestion de 2001 comporte les éléments décrits ci-après. Le *Règlement sur les mammifères marins* et la Politique sur la délivrance de permis de chasse au phoque pour l'est du Canada servent à la gestion d'un grand nombre de ces éléments.

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS

La chasse du blanchon (phoque du Groenland) et du jeune à dos bleu (phoque à capuchon) est interdite.

Il est interdit de chasser le phoque adulte dans les aires d'accouplement ou dans les aires de mise bas.

La chasse sera pratiquée par des chasseurs côtiers munis ou non de petits bateaux (d'une longueur ne dépassant pas 65 pieds). Cependant, on peut envisager la possibilité d'utiliser des bateaux plus grands pour recueillir, transporter et transformer les phoques capturés à partir de petits bateaux. De plus, les chasseurs de phoque peuvent utiliser les bateaux plus grands comme abris en cas d'intempéries.

Le MPO continuera de mettre en application les exigences réglementaires régissant les armes à feu, les munitions, les gourdins et les *hakapiks* utilisés pour chasser le phoque, afin de s'assurer que les chasseurs utilisent de façon appropriée les outils adéquats pour tuer le phoque de façon rapide et sans cruauté.

ÉLÉMENTS PARTICULIERS DE LA DÉLIVRANCE DE PERMIS

Les habitants du Labrador au nord du 53^{e} degré de latitude nord qui chassent le phoque à des fins de subsistance dans les zones 1 à 4 ne sont pas tenus d'avoir un permis de chasse. De plus, un permis n'est pas obligatoire pour les Autochtones qui chassent à des fins de subsistance ou à des fins sociales ou rituelles et qui ne sont pas touchés par une entente relative à des revendications territoriales.

On ne peut délivrer des permis de chasse commerciale professionnelle du phoque qu'à des pêcheurs à plein temps ou authentiques enregistrés au MPO et qui :

a) détenaient un permis de chasse professionnelle du phoque l'année précédente; ou

b) ont participé à la chasse au phoque pendant les deux années précédentes en qualité de titulaires d'un permis d'aide-chasseur de phoque.

Un permis d'aide-chasseur de phoque ne peut être délivré qu'à un pêcheur enregistré en possession d'une attestation écrite d'un chasseur professionnel de phoque suivant laquelle l'aide-chasseur ne capturera le phoque que sous la supervision du chasseur professionnel pendant la saison de chasse au phoque.

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Les permis de chasse au phoque à des fins personnelles permettent de capturer jusqu'à six phoques par année pour la consommation personnelle. Ces permis ne peuvent être délivrés qu'aux habitants qui :

- vivent dans des localités adjacentes aux zones de chasse dans l'ensemble de la province de Terre-Neuve, au Labrador dans les secteurs situés au sud du 53e degré de latitude nord, sur la Côte-Nord du Québec, en Gaspésie et dans les Îles de la Madeleine; et
- détenaient l'année précédente un permis de chasse au phoque à des fins personnelles; ou
- détiennent un permis de chasse pour le gros gibier ou un certificat de compétence de chasseur en règle délivré par la province concernée attestant de leur compétence dans la manutention des armes à feu* et ont assisté à une séance obligatoire d'information sur la réglementation, la sécurité et la manutention appropriée des phoques capturés.

En 2001, des permis spéciaux de chasse pourront être délivrés relativement à des projets de petite envergure en vue de la chasse au phoque.

Pour assurer la sécurité du public et la conduite ordonnée de la chasse, l'utilisation d'armes à feu à proximité de collectivités ou de zones de pêche peut être régie par une condition de permis. À Terre-Neuve, les conditions des permis délivrés en 2000 stipulent notamment qu'il est interdit de pêcher le phoque autrement qu'avec une carabine utilisée avec des balles non blindées qui ont une vitesse initiale d'au moins 1 800 pieds à la seconde de façon à produire une énergie initiale d'au moins 1 100 pieds-livre.

* Les demandeurs de permis spéciaux des Îles de la Madeleine ne sont pas tenus de respecter les exigences en matière de manutention d'armes à feu s'ils utilisent un gourdin suivant les méthodes traditionnelles de chasse pratiquées dans cette zone.

VIII. Questions et stratégies de conservation et de protection pour 2001

Les stratégies de conservation et de protection du MPO porteront principalement sur le contrôle des captures, les méthodes de chasse sans cruauté et l'interdiction de la pêche du blanchon et du jeune à dos bleu.

Organisation

Les employés du MPO mentionnés ci-après seront chargés d'assurer la coordination opérationnelle de la chasse au phoque :

Région du Golfe	Région du Front
Roger Simon Îles de la Madeleine Tél. : (418) 986-2095	Maurice O'Brian Terre-Neuve Tél. : (709) 772-4836 ou (709) 292-5168

Région des Maritimes

Gary Weber Halifax, Nouvelle-Écosse Tél. : (902) 426-9609	Stewart Manderson Moncton (Nouveau-Brunswick) Tél. : (506) 851-7800

Mandat

Le mandat des personnes susmentionnées consiste à coordonner les activités d'application des règlements dans les diverses zones du Canada atlantique.

Objectifs

Le MPO doit voir à la mise en application efficace des mesures législatives, des politiques et des directives reliées aux éléments suivants :

- les quotas;
- la délivrance de permis;
- la chasse de blanchons et de jeunes à dos bleu;

Les permis de chasse au phoque à des fins personnelles permettent de capturer jusqu'à six phoques par année pour la consommation personnelle. Ces permis ne peuvent être délivrés qu'aux habitants qui :

- vivent dans des localités adjacentes aux zones de chasse dans l'ensemble de la province de Terre-Neuve, au Labrador dans les secteurs situés au sud du 53e degré de latitude nord, sur la Côte-Nord du Québec, en Gaspésie et dans les Îles de la Madeleine; et
- détenaient l'année précédente un permis de chasse au phoque à des fins personnelles; ou
- détiennent un permis de chasse pour le gros gibier ou un certificat de compétence de chasseur en règle délivré par la province concernée attestant de leur compétence dans la manutention des armes à feu* et ont assisté à une séance obligatoire d'information sur la réglementation, la sécurité et la manutention appropriée des phoques capturés.

En 2001, des permis spéciaux de chasse pourront être délivrés relativement à des projets de petite envergure en vue de la chasse au phoque.

Pour assurer la sécurité du public et la conduite ordonnée de la chasse, l'utilisation d'armes à feu à proximité de collectivités ou de zones de pêche peut être régie par une condition de permis. À Terre-Neuve, les conditions des permis délivrés en 2000 stipulent notamment qu'il est interdit de pêcher le phoque autrement qu'avec une carabine utilisée avec des balles non blindées qui ont une vitesse initiale d'au moins 1 800 pieds à la seconde de façon à produire une énergie initiale d'au moins 1 100 pieds-livre.

* Les demandeurs de permis spéciaux des Îles de la Madeleine ne sont pas tenus de respecter les exigences en matière de manutention d'armes à feu s'ils utilisent un gourdin suivant les méthodes traditionnelles de chasse pratiquées dans cette zone.

VIII. Questions et stratégies de conservation et de protection pour 2001

Les stratégies de conservation et de protection du MPO porteront principalement sur le contrôle des captures, les méthodes de chasse sans cruauté et l'interdiction de la pêche du blanchon et du jeune à dos bleu.

Organisation

Les employés du MPO mentionnés ci-après seront chargés d'assurer la coordination opérationnelle de la chasse au phoque :

Région du Golfe	Région du Front
Roger Simon Îles de la Madeleine Tél. : (418) 986-2095	Maurice O'Brian Terre-Neuve Tél. : (709) 772-4836 ou (709) 292-5168

Région des Maritimes	
Gary Weber Halifax, Nouvelle-Écosse Tél. : (902) 426-9609	Stewart Manderson Moncton (Nouveau-Brunswick) Tél. : (506) 851-7800

Mandat

Le mandat des personnes susmentionnées consiste à coordonner les activités d'application des règlements dans les diverses zones du Canada atlantique.

Objectifs

Le MPO doit voir à la mise en application efficace des mesures législatives, des politiques et des directives reliées aux éléments suivants :

- les quotas;
- la délivrance de permis;
- la chasse de blanchons et de jeunes à dos bleu;

- les méthodes de chasse (chasse sans cruauté et instruments);
- les permis d'observation;
- les communications.

QUOTAS ET CONTRÔLE DES QUOTAS

Les chasseurs de phoque devront remplir tous les jours des registres de bord et signaler quotidiennement par radio le nombre de phoques capturés par les navires de plus de 35 pieds. Les agents des pêches compileront des rapports hebdomadaires sur les quotas selon les espèces, la zone et la catégorie de bateaux en s'inspirant de ces rapports et des estimations des captures. Pour les bateaux de moins de 35 pieds et les chasseurs à pied, les agents des pêches fourniront des estimations à partir des rapports des collectivités, de statistiques fournies par les usines, de rapports hebdomadaires ou de contrôles des débarquements à quai. À Terre-Neuve, des rapports hebdomadaires seront compilés selon les espèces, la zone de capture et la catégorie de navire.

RÉGLEMENTATION ET APPLICATION

En 2001, les objectifs en matière d'application des règlements seront de tenter d'arriver à une conformité globale à la réglementation de même que de garder en place un contrôle efficace des quotas. On accordera la priorité aux éléments suivants : assurer le respect de la réglementation sur les méthodes appropriées de chasse, faire des rapports exacts sur les débarquements et la conformité des quotas, surveiller les prises accessoires de phoques dans le cadre d'autres pêches et faire en sorte que le blanchon et le jeune à dos bleu ne soient pas chassés à des fins commerciales. Le MPO encouragera également l'utilisation la plus complète possible du phoque.

STRATÉGIE D'APPLICATION DES RÈGLEMENTS

Le programme d'application des règlements se fondera sur l'utilisation de plates-formes aériennes et de surface et sur le déploiement d'agents des pêches et d'observateurs.

SURVEILLANCE AÉRIENNE

À compter de la mi-février, on effectuera des patrouilles par avion à voilures fixes pour déterminer l'emplacement des phoques et des bateaux phoquiers. Au besoin, on augmentera la fréquence des patrouilles pendant la saison de chasse. Il y aura des patrouilles par hélicoptère dans la région du Golfe et la région du Front. Un hélicoptère supplémentaire pourrait être affecté dans la région du Golfe.

SURVEILLANCE EN MER

Pendant la pleine saison de la chasse, un patrouilleur transportant de quatre à six agents des pêches assurera une surveillance en mer dans la région de Terre-Neuve. Les agents des pêches procéderont à des arraisonnements pour assurer la conformité au *Règlement sur les mammifères marins*, tout particulièrement en ce qui a trait aux méthodes de chasse. De plus, des agents des pêches peuvent être envoyés directement sur des bateaux phoquiers et être déplacés au hasard d'un bateau à un autre au sein de la flottille.

S'il faut transporter des agents des pêches dans les zones de Terre-Neuve et des Îles de la Madeleine, on pourra faire appel aux services d'un brise-glace de la Garde côtière canadienne.

TABLEAU 2 : PRIORITÉS EN MATIÈRE D'APPLICATION DES RÈGLEMENTS EN 2000

Priorité	Règlement	Stratégie
Contrôler la chasse et faire respecter la réglementation	Article 8, paragraphes 28(2) et 29(1) du *Règlement sur les mammifères marins*	♦ surveillance aérienne ♦ inspections sur place ♦ présence des observateurs
Faire des rapports exacts sur les débarquements et la conformité des quotas	Article 22 du *Règlement de pêche (Dispositions générales)*	♦ inspections dans les ports ♦ présence des observateurs ♦ inspections sur place
Surveiller les prises accessoires de phoques dans le cadre d'autres pêches	Article 5 du *Règlement sur les mammifères marins* et article 33 du *Règlement de pêche (Dispositions générales)*	♦ inspections dans les ports ♦ présence des observateurs ♦ inspections sur place
Faire en sorte que le blanchon ou le jeune à dos bleu ne soient pas chassés à des fins commerciales	Condition du permis	♦ surveillance aérienne ♦ inspections sur place ♦ inspections dans les ports ♦ présence des observateurs

OBSERVATEURS

À compter de la fin de février, des observateurs indépendants seront affectés au besoin à la surveillance de la chasse au phoque dans la région de Terre-Neuve.

AUTRES ACTIVITÉS DE PATROUILLE ET DE SURVEILLANCE

Les agents des pêches procéderont à des patrouilles côtières, à des vérifications à quai et à un contrôle des quotas.

GENDARMERIE ROYALE DU CANADA ET AUTRES ORGANISMES

La Gendarmerie royale du Canada (GRC) sera disponible sur demande s'il survenait des situations où son intervention est nécessaire dans la région du Golfe et dans la région du Front. Au besoin, le Ministère participera à des patrouilles conjointes avec la GRC et avec la Sûreté du Québec afin d'assurer la bonne marche de la chasse. Cette participation pourrait s'avérer importante pour éviter les confrontations entre les groupes de protestation et les chasseurs de phoques.

CONTRÔLE DU PLAN OPÉRATIONNEL DE L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS

Il y aura chaque semaine des conférences téléphoniques pour surveiller la mise en œuvre et l'efficacité du plan opérationnel. Au besoin, le plan sera modifié pendant la saison.

TABLEAU 2 : PRIORITÉS EN MATIÈRE D'APPLICATION DES RÈGLEMENTS EN 2000

Priorité	Règlement	Stratégie
Contrôler la chasse et faire respecter la réglementation	Article 8, paragraphes 28(2) et 29(1) du *Règlement sur les mammifères marins*	• surveillance aérienne • inspections sur place • présence des observateurs
Faire des rapports exacts sur les débarquements et la conformité des quotas	Article 22 du *Règlement de pêche (Dispositions générales)*	• inspections dans les ports • présence des observateurs • inspections sur place
Surveiller les prises accessoires de phoques dans le cadre d'autres pêches	Article 5 du *Règlement sur les mammifères marins* et article 33 du *Règlement de pêche (Dispositions générales)*	• inspections dans les ports • présence des observateurs • inspections sur place
Faire en sorte que le blanchon ou le jeune à dos bleu ne soient pas chassés à des fins commerciales	Condition du permis	• surveillance aérienne • inspections sur place • inspections dans les ports • présence des observateurs

OBSERVATEURS

À compter de la fin de février, des observateurs indépendants seront affectés au besoin à la surveillance de la chasse au phoque dans la région de Terre-Neuve.

AUTRES ACTIVITÉS DE PATROUILLE ET DE SURVEILLANCE

Les agents des pêches procéderont à des patrouilles côtières, à des vérifications à quai et à un contrôle des quotas.

GENDARMERIE ROYALE DU CANADA ET AUTRES ORGANISMES

La Gendarmerie royale du Canada (GRC) sera disponible sur demande s'il survenait des situations où son intervention est nécessaire dans la région du Golfe et dans la région du Front. Au besoin, le Ministère participera à des patrouilles conjointes avec la GRC et avec la Sûreté du Québec afin d'assurer la bonne marche de la chasse. Cette participation pourrait s'avérer importante pour éviter les confrontations entre les groupes de protestation et les chasseurs de phoques.

CONTRÔLE DU PLAN OPÉRATIONNEL DE L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS

Il y aura chaque semaine des conférences téléphoniques pour surveiller la mise en œuvre et l'efficacité du plan opérationnel. Au besoin, le plan sera modifié pendant la saison.

ANNEXE 1 – CRITÈRES D'ÉVALUATION DU PLAN DE GESTION

- Chasse durable respectant les TAC
- Respect des règlements
- Utilisation la plus complète possible – vente des produits
- Nombre de participants tout au long de la saison
- Avantages économiques
- Consultations auprès des intervenants

ANNEXE 2 – CRITÈRES D'ÉVALUATION DU PLAN DE CONSERVATION ET DE PROTECTION

- Respect du TAC global
- Respect des quotas et des allocations
- Respect de l'interdiction de chasser le blanchon et le jeune à dos bleu
- Nombre d'incidents
- Nombre d'avertissements émis
- Nombre d'accusations portées
- Pénalités
- Rétroaction de l'industrie de la chasse au phoque
- Rétroaction des agents des pêches
- Rétroaction du grand public

ANNEXE 3 – DÉBARQUEMENTS PAR ZONE ET PAR ESPÈCE – DE 1991 À 2000

Espèces	Année	Terre-Neuve Front/ Labrador	Terre-Neuve Golfe	Cap Breton/ N.-É. / Î.-P.É..	Îles de la Madeleine	Côte-Nord de Québec	À des fins personnelles	Total Annuel
Phoque à capuchon	1991	6 321						6 321
	1992	111	8					119
	1993	19						19
	1994	129	20					149
	1995	856	1					857
	1996	25 712	42					25 754
	1997	7 024	34					7 058
	1998	10 144	4					10 148
	1999	182	6				13	201
	2000	10						10
Phoque du Groenland	1991	43 129	3 630	166	1 200	4 440		52 565
	1992	58 244	3 907	137	2 704	2 436		67 428
	1993	20 260	2 541	25	1 572	777		25 175
	1994	52 914	6 811	56	330	1 065		61 176
	1995	52 378	8 238	470	1 196	3 109		65 391
	1996	165 335	60 856	1 145	13 709	1 672		242 717
	1997	198 841	33 754	255	28 900	2 454		264 204
	1998	215 693	44 154	3 127	18 035	1 021		282 070
	1999	148 005	56 202	3 528	34 756	711	1 350	244 552
	2000	82 104	3 610		5 167		721	91 602
Autres phoques (Communs, Annelés et Barbus) avant 1993	1991	1 770	1					1 771
	1992	1 127						1 127
	1993	41						41
Phoque Commun	1994	90						90
	1995	27						27
	1996	58						58
	1997							
	1998							
	1999							
	2000							
Phoque annelé	1993	1 005						1 005
	1994	1 581						1 581
	1995	1 384						1 384
	1996	670						670
	1997	1 639						1 639
	1998	1 046						1 046
	1999	772						772
	2000	1 695						1 695
Phoque barbu	1993	79						79
	1994	84						84
	1995	24						24
	1996	45						45
	1997	118	9					127
	1998	56						56
	1999	60	1					61
	2000	63						63
Phoque gris	1993							
	1994				40			40
	1995			7	357			364
	1996		40	33	59			132
	1997				72			72
	1998			69	206			275
	1999			98				98
	2000			342				342
Total pour toutes les espèces	1991	51 220	3 631	166	1 200	4 440		60 657
	1992	59 482	3 915	137	2 704	2 436		68 674
	1993	21 404	2 541	25	1 572	777		26 319
	1994	54 798	6 831	56	370	1 065		63 120
	1995	54 669	8 239	477	1 553	3 109		68 047
	1996	191 820	60 938	1 178	13 768	1 672		269 376
	1997	207 622	33 797	255	28 972	2 454		273 100
	1998	226 939	44 158	3 196	18 241	1 021		293 555
	1999	149 019	56 209	3 626	34 756	711	1 363	245 684
	2000	83 872	3 610	342	5 167		721	93 712

ANNEXE 4 – ALLOCATIONS DE PHOQUE DU GROENLAND EN 2001

Zone générale	Catégorie de chasse	Allocation	Zone de chasse
Zones du nord	Chasse à des fins de subsistance	2 000	1 à 4
Labrador	Chasse commerciale	10 000	4
Toutes les zones	Chasse à des fins personnelles	2 000	5 à 20
Région du Front	Chasse commerciale		
Région du Front	- Bateaux de moins de 35 pieds	64 000	5 à 8
Région du Front	- Bateaux de 35 à 65 pieds	120 000	5 à 8
RÉGION DU FRONT	**TOTAL**	**184 000**	**4 ou 8**
Golfe	Bateaux de moins de 35 pieds (du 1er au 15 mai)	7 000	
Golfe	Bateaux de moins de 35 pieds	20 000	9 à 27
Golfe	Bateaux de 35 pieds à 65 pieds	50 000	9 à 27
ENSEMBLE DU GOLFE	**TOTAL**	**77 000**	**9 à 27**
TOTAL AUTORISÉ DES CAPTURES AU CANADA		**275 000**	**TOUTES**

Nota : Aux fins du présent tableau, les chasseurs pouvant accéder aux phoques sans l'usage d'un bateau sont considérés comme chasseurs à bord de bateaux de moins de 35 pieds.

L'allocation de 2 000 phoques pour la chasse à de fins de subistance dans les zones du nord (zones de chasse 1 à 4) constitue un montant nominal – il ne s'agit pas d'un quota.

ANNEXE 3 – DÉBARQUEMENTS PAR ZONE ET PAR ESPÈCE – DE 1991 À 2000

Espèces	Année	Terre-Neuve Front/ Labrador	Terre-Neuve Golfe	Cap Breton/ N.-É. / Î.-P.É..	Îles de la Madeleine	Côte-Nord de Québec	À des fins personnelles	Total Annuel
Phoque à capuchon	1991	6 321						6 321
	1992	111	8					119
	1993	19						19
	1994	129	20					149
	1995	856	1					857
	1996	25 712	42					25 754
	1997	7 024	34					7 058
	1998	10 144	4					10 148
	1999	182	6				13	201
	2000	10						10
Phoque du Groenland	1991	43 129	3 630	166	1 200	4 440		52 565
	1992	58 244	3 907	137	2 704	2 436		67 428
	1993	20 260	2 541	25	1 572	777		25 175
	1994	52 914	6 811	56	330	1 065		61 176
	1995	52 378	8 238	470	1 196	3 109		65 391
	1996	165 335	60 856	1 145	13 709	1 672		242 717
	1997	198 841	33 754	255	28 900	2 454		264 204
	1998	215 693	44 154	3 127	18 075	1 021		282 070
	1999	148 005	56 202	3 528	34 756	711	1 350	244 552
	2000	82 104	3 610		5 167		721	91 602
Autres phoques (Communs, Anneles et Barbus) avant 1993	1991	1 770	1					1 771
	1992	1 127						1 127
Phoque Commun	1993	41						41
	1994	90						90
	1995	27						27
	1996	58						58
	1997							
	1998							
	1999							
	2000							
Phoque annelé	1993	1 005						1 005
	1994	1 581						1 581
	1995	1 384						1 384
	1996	670						670
	1997	1 639						1 639
	1998	1 046						1 046
	1999	772						772
	2000	1 695						1 695
Phoque barbu	1993	79						79
	1994	84						84
	1995	24						24
	1996	45						45
	1997	118	9					127
	1998	56						56
	1999	60	1					61
	2000	63						63
Phoque gris	1993							
	1994				40			40
	1995			7	357			364
	1996		40	33	59			132
	1997				72			72
	1998			69	206			275
	1999			98				98
	2000			342				342
Total pour toutes les espèces	1991	51 220	3 631	166	1 200	4 440		60 657
	1992	59 482	3 915	137	2 704	2 436		68 674
	1993	21 404	2 541	25	1 572	777		26 319
	1994	54 798	6 831	56	370	1 065		63 120
	1995	54 669	8 239	477	1 553	3 109		68 047
	1996	191 820	60 938	1 178	13 768	1 672		269 376
	1997	207 622	33 797	255	28 972	2 454		273 100
	1998	226 939	44 158	3 196	18 281	1 021		293 595
	1999	149 019	56 209	3 626	34 756	711	1 363	245 684
	2000	83 872	3 610	342	5 167		721	93 712

ANNEXE 4 – ALLOCATIONS DE PHOQUE DU GROENLAND EN 2001

Zone générale	Catégorie de chasse	Allocation	Zone de chasse
Zones du nord	Chasse à des fins de subsistance	2 000	1 à 4
Labrador	Chasse commerciale	10 000	4
Toutes les zones	Chasse à des fins personnelles	2 000	5 à 20
Région du Front	Chasse commerciale		
Région du Front	- Bateaux de moins de 35 pieds	64 000	5 à 8
Région du Front	- Bateaux de 35 à 65 pieds	120 000	5 à 8
RÉGION DU FRONT	**TOTAL**	**184 000**	**4 to 8**
Golfe	Bateaux de moins de 35 pieds (du 1er au 15 mai)	7 000	
Golfe	Bateaux de moins de 35 pieds	20 000	9 à 27
Golfe	Bateaux de 35 pieds à 65 pieds	50 000	9 à 27
ENSEMBLE DU GOLFE	**TOTAL**	**77 000**	**9 à 27**
TOTAL AUTORISÉ DES CAPTURES AU CANADA		**275 000**	**TOUTES**

Nota : Aux fins du présent tableau, les chasseurs pouvant accéder aux phoques sans l'usage d'un bateau sont considérés comme chasseurs à bord de bateaux de moins de 35 pieds.

L'allocation de 2 000 phoques pour la chasse à de fins de subistance dans les zones du nord (zones de chasse 1 à 4) constitue un montant nominal – il ne s'agit pas d'un quota.

ANNEXE 5 – COMMUNIQUÉ

Communiqué

Le 20 décembre 2000

DHALIWAL ANNONCE LES MESURES DE GESTION DU PHOQUE DE L'ATLANTIQUE POUR 2001

OTTAWA – Herb Dhaliwal, ministre des Pêches et des Océans, a annoncé aujourd'hui que le Total admissible des captures (TAC) de phoques du Groenland pour 2001 resterait au même niveau que durant la période de 1997 à 2000, soit 275 000. Cette décision se fonde sur des données scientifiques récentes, ainsi que sur les chiffres de la récolte de l'an dernier, qui n'a été que de 92 000 bêtes, soit 33 % du TAC.

« Étant donné la faiblesse de la récolte l'an dernier, et vu l'état de santé et l'abondance continue de la population de phoques, je maintiens les mesures de gestion actuelles, en attendant de recevoir l'avis d'un groupe de personnalités éminentes que j'ai formé le printemps dernier », a dit M. Dhaliwal. « Par ses travaux, ce groupe d'étude va ajouter des connaissances fort précieuses aux nombreux efforts de collaboration déjà en cours à Pêches et Océans Canada », a-t-il ajouté.

En mai 2000, le ministre des Pêches et des Océans a formé un groupe de personnalités éminentes, à qui il a demandé de lui donner un avis sur une nouvelle stratégie de gestion à long terme des populations de phoques. Ce groupe d'étude, qui fera ses recommandations au Ministre en 2001, se penche actuellement sur l'état des connaissances scientifiques sur les phoques, y compris les méthodes d'évaluation des populations et l'ampleur de la chasse, ainsi que l'impact du phoque sur des stocks de poisson exploités par la pêche commerciale, comme la morue.

La dernière estimation de la population de phoques du Groenland, qui est fondée sur un recensement exhaustif effectué en 1999, situe à environ 5,2 millions d'individus la population de cette espèce. Cette estimation indique que la population se maintient à des niveaux records depuis les années 1970, à l'époque où elle comptait moins de 2 millions de phoques.

Sur la base de ce recensement, on a aussi établi que la production de remplacement se situait aux environs de 533 000 individus. À ce niveau, on peut s'attendre à ce que la population de phoques reste stable si la récolte se maintient au niveau actuel. En supposant que le total des prises accessoires et que la récolte du Groenland restent à leur niveau de 1999, et en tenant compte des animaux abattus mais perdus, la production de remplacement des phoques au Canada atlantique en 2000 se chiffrait à 257 000. Étant donné la faiblesse du taux de captures en 2000, la récolte autorisée pour cette année est considérée comme axée sur la conservation.

Les résultats du recensement récent ainsi que les recommandations du groupe d'étude seront pris en compte dans l'élaboration du plan de gestion à long terme. Les autres facteurs qui enrichissent la base de connaissances du Ministère à ce sujet sont les projets d'étude du régime alimentaire des phoques, ainsi que les études en cours sur l'abondance et la distribution des phoques, de même que leur impact éventuel sur les stocks de poisson.

Les conditions de permis mises en vigueur en 2000 concernant l'interdiction de capturer des blanchons et des dos bleus resteront en vigueur pour la saison 2001.

Le Ministre a également annoncé que le TAC du phoque à capuchon resterait à son niveau de la période 1998-2000, soit 10 000 individus. Comme dans le plan de gestion 2000, une récolte modeste de phoques gris sera autorisée dans certaines zones, à l'extérieur des environs de l'île de Sable.

Pour de plus amples renseignements sur le groupe d'étude, voir notre communiqué intitulé « Dhaliwal annonce la formation d'un groupe d'étude de personnalités éminentes sur la gestion du phoque », à l'adresse :

http://www.dfo-mpo.gc.ca/communic/newsrel/2000/ac14_f.htm

- 30 -

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS :

Heather Bala
Directrice des communications
Bureau du Ministre
Pêches et Océans Canada
Ottawa
(613) 996-0076

Ken Jones
Gestion des ressources
Pêches et Océans Canada
Ottawa
(613) 990-5227

Marcel Thérien
Communications
Pêches et Océans Canada
Région Laurentienne
(418) 648-7316

Roland Andrews
Gestion des ressources
Pêches et Océans Canada
Région de Terre-Neuve
(709) 772-4429

ANNEXE 6 – COMMUNIQUÉ

Communiqué

Le 11 avril 2000

Dhaliwal annonce la formation d'un groupe d'étude de personnalités éminentes sur la gestion du phoque

OTTAWA – L'honorable Herb Dhaliwal, ministre des Pêches et des Océans, a annoncé aujourd'hui la formation d'un groupe indépendant, qui aura pour mandat d'évaluer l'état actuel des connaissances scientifiques sur la population de phoques du Canada atlantique et de donner un avis sur une stratégie de gestion à long terme. Le professeur Ian Mclaren, de l'Université Dalhousie en Nouvelle-Écosse, en sera le président.

« Je suis ravi qu'un des plus grands experts canadiens du domaine des sciences de la mer et des mammifères marins ait accepté de présider ce groupe d'étude sur la gestion du phoque », a dit M. Dhaliwal. « Par ses travaux, le groupe d'étude va ajouter sa contribution aux nombreuses initiatives de collaboration déjà en cours au MPO, afin d'assurer une gestion active de la population canadienne de phoques. »

Le ministère des Pêches et des Océans (MPO) donne suite ainsi à un engagement formulé en novembre 1999, dans la réponse qu'il a présentée au rapport du Comité parlementaire permanent des pêches et des océans sur les phoques. Le groupe d'étude analysera les constatations du Comité et produira des recommandations sur des stratégies de gestion du phoque, en évaluant notamment la possibilité de procéder à des chasses expérimentales et de désigner des zones expérimentales d'exclusion des phoques.

Le mandat du groupe d'étude comportera l'élaboration d'un plan de récolte quinquennal des populations de phoques, qui prendra en considération les éléments suivants :

- des méthodes scientifiques d'évaluation des populations de phoques;
- des méthodes scientifiques d'évaluation de l'ampleur totale de la chasse;
- l'état actuel des connaissances concernant le régime alimentaire des phoques et leur prédation sur la morue et d'autres stocks halieutiques commerciaux;
- la taille optimale de la population de phoques du Groenland compte tenu de son interaction avec l'écosystème et avec les stocks halieutiques commerciaux.

Trois autres experts des milieux de la recherche et de la gestion de la ressource se joindront au professeur Mclaren pour compléter la composition de ce groupe d'étude. Leurs noms seront annoncés d'ici quelques semaines, une fois terminées les discussions concernant la formation du groupe.

Le groupe d'étude sur la gestion du phoque doit présenter son rapport à l'automne 2000, afin que le MPO puisse prendre son avis en considération dans l'élaboration du plan de gestion des phoques pour 2001.

- 30 -

La fiche d'information qui a trait à ce communiqué est disponible par le truchement du service de télécopie automatisée du ministère des Pêches et des Océans. Elle est accessible immédiatement, pour les utilisateurs possédant une ligne Touchtone et un télécopieur, 24 heures par jour, 7 jours par semaine.

Pour l'obtenir, composez le 1-416-362-1447 et suivre les instructions vocales, ou suivez le lien ci-bas.

NUMÉRO	FICHE D'INFORMATION
130	Groupe d'étude de personnalités éminentes sur la gestion du phoque - mandat

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS :

Heather Bala
Cabinet du Ministre
Pêches et Océans Canada
Ottawa

(613) 996-0076

Howard Powles
Sciences
Pêches et Océans Canada
Ottawa

(613) 990-0280

Fiche d'information

Groupe d'étude de personnalités éminentes sur la gestion du phoque
Mandat

Introduction

Depuis nombre d'années, la gestion des populations de phoques suscite des commentaires des plus variés dans l'opinion publique au Canada. Récemment, la question des impacts éventuels de la prédation des phoques sur les stocks halieutiques commerciaux est devenue un sujet d'intérêt public, tandis que les questions « traditionnelles » reliées aux niveaux appropriés de captures et à la récolte des jeunes animaux ont continué d'alimenter le débat public.

Le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques (CCRH) et le Comité parlementaire permanent des pêches et des océans se sont penchés en 1999 sur la gestion des populations de phoques; ils ont suggéré, dans leurs rapports, que l'on réduise les populations de phoques afin de favoriser un rétablissement des stocks de poisson.

Donnant suite à ces recommandations, le ministre des Pêches et des Océans a décidé d'établir un groupe de personnalités éminentes à qui il demandera de lui donner un avis sur les meilleures stratégies à adopter pour la gestion des populations de phoques au Canada atlantique. Ce groupe d'étude de personnalités éminentes sur la gestion du phoque aura pour tâche de faire un examen objectif et équilibré de l'information scientifique sur les populations de phoques, ainsi que sur les rapports prédateurs-proies, et de voir comment cette information peut contribuer à l'élaboration des stratégies de gestion.

Objectifs

Évaluer l'état actuel des connaissances scientifiques sur la population de phoques au Canada atlantique.

Dresser un plan stratégique quinquennal de récolte des populations de phoques.

Donner un avis sur des stratégies à long terme de gestion des populations de phoques.

Produits

Le groupe est censé présenter un rapport final, d'ici à l'automne 2000, dans lequel il résumera ses conclusions et recommandations. Le rapport final devra aussi comporter les éléments suivants :

- une brève description du contexte écologique, des eaux et des écosystèmes marins de l'Atlantique nord-ouest dans lesquels vivent les populations de phoques;
- une brève description de l'historique et des caractéristiques écologiques des principales espèces de phoques de l'Atlantique;
- des méthodes d'estimation de l'abondance des populations de phoques;
- des méthodes d'estimation de la mortalité totale, en particulier la mortalité attribuable à la chasse, y compris les pertes non déclarées, et de l'information concernant l'impact de la chasse sur les populations de phoques;

- les connaissances concernant le régime alimentaire des phoques et l'impact de la prédation des phoques sur les stocks de poissons;

- la taille optimale des populations de phoques compte tenu de leur interaction avec les autres éléments de l'écosystème.

- s'il est possible de déterminer une taille optimale de la population de phoques, un avis sur des stratégies de gestion propres à favoriser l'atteinte de cette taille optimale;

- un avis sur les orientations propres à améliorer les connaissances scientifiques sur la dynamique des populations de phoques et les écosystèmes dont elles font partie, afin de baser la gestion des phoques sur des assises scientifiques solides;

- un avis sur la question de savoir si des zones d'exclusion des phoques ou des campagnes d'abattage expérimental constituent un bon moyen de protéger des populations locales vulnérables de poissons exploitées par la pêche commerciale, et dans quelle mesure elles le seraient;

- une évaluation de toutes les sources de mortalité attribuable à des activités de récolte sur les stocks de phoques de l'Atlantique, y compris, entre autres, la chasse à l'intérieur et à l'extérieur des eaux canadiennes et la mortalité correspondant aux animaux abattus mais perdus;

- un avis sur les orientations stratégiques les plus appropriées pour la gestion des populations de phoques, compte tenu des considérations et analyses ci-dessus, et pour les cinq prochaines années en particulier.

Dans la rédaction de son rapport, le groupe d'étude pourra se pencher sur les éléments suivants :

- les mesures actuellement en vigueur au Canada atlantique pour conserver et protéger les stocks de phoques, ainsi que pour gérer la récolte des phoques, notamment l'à-propos de ces mesures et les modifications nécessaires;

- les préoccupations des provinces, des intervenants et des personnes et groupes de personnes ayant un intérêt direct, indirect ou déclaré vis-à-vis de la chasse au phoque au Canada atlantique;

- les prises de positions des groupes de pression au Canada et à l'étranger sur les politiques régissant la chasse au phoque et sur la pratique de cette chasse au Canada atlantique, et la mesure dans laquelle ces positions peuvent contribuer aux stratégies de gestion des populations de phoques;

- les implications d'un éventuel abattage de phoques pour des raisons autres que la consommation (par exemple protéger les espèces proies), et l'opportunité d'élaborer des stratégies de gestion fondées sur la récolte à des fins autres que la consommation.

Le rapport sera adressé au ministre des Pêches et des Océans. Les documents que produira le groupe d'étude (documents de travail, comptes rendus de réunions, rapports commandés à des contractuels, etc.) deviendront la propriété du ministère des Pêches et des Océans.

Avril 2000

ANNEXE 7 – CARTES

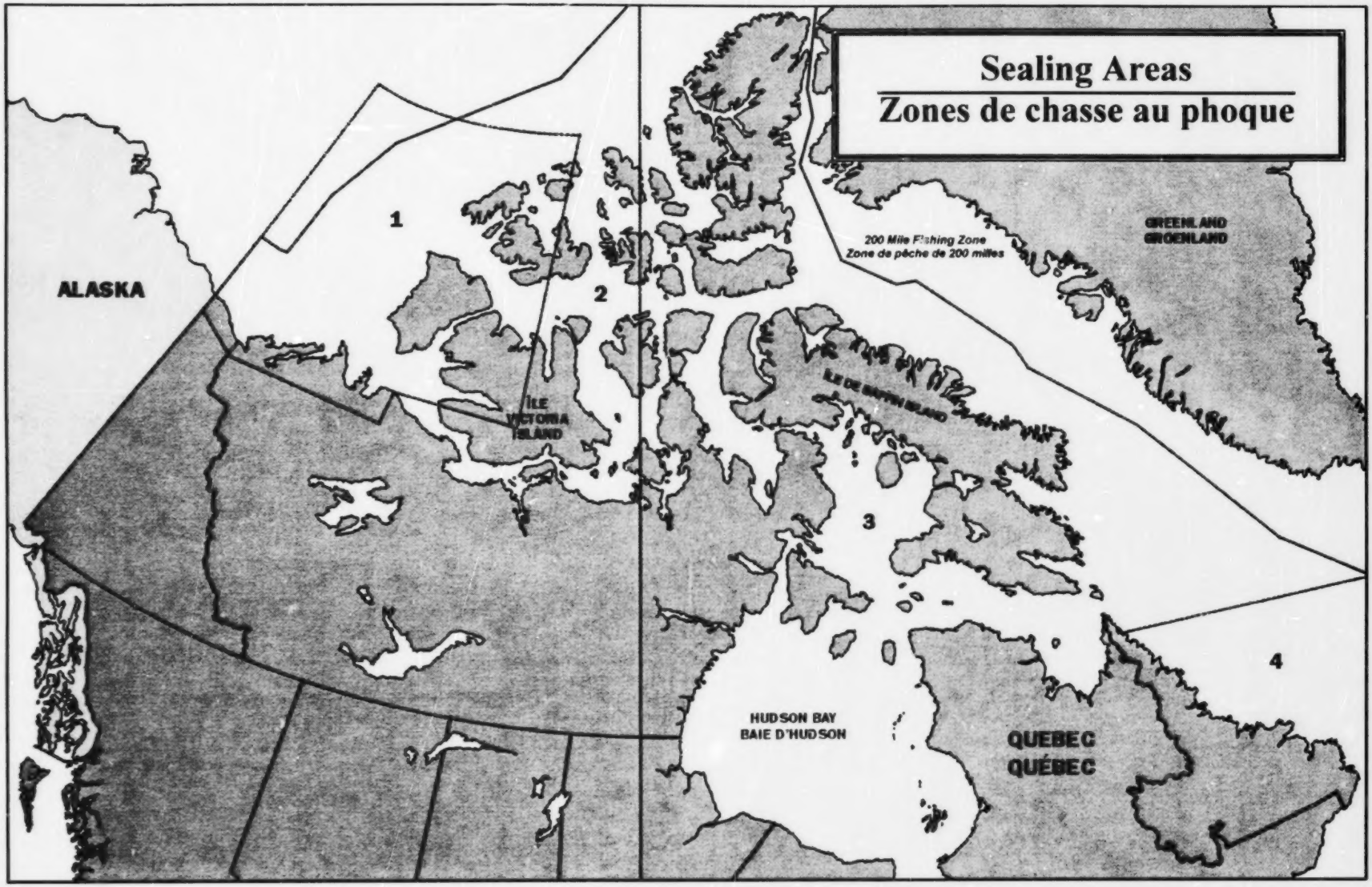

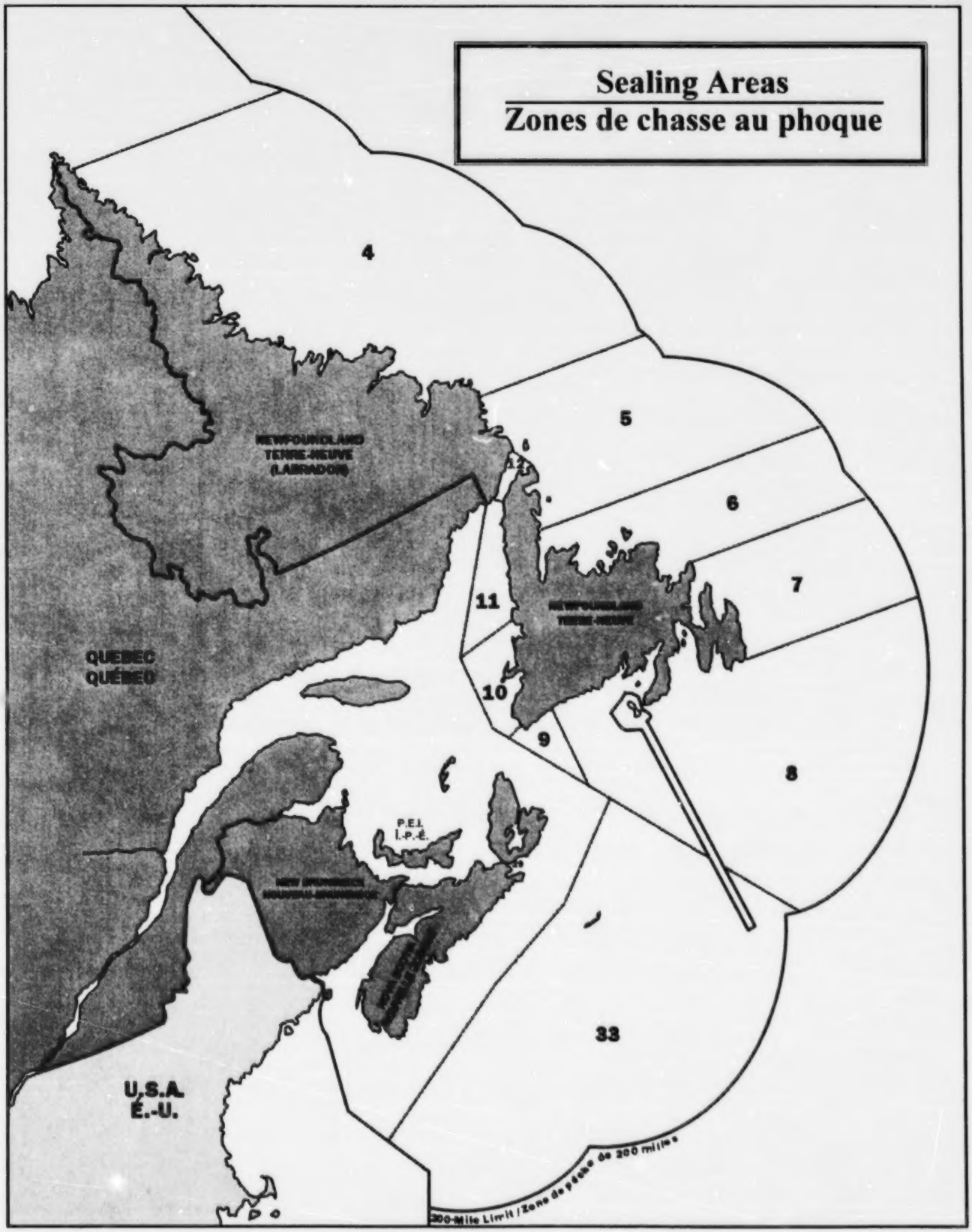
Sealing Areas
Zones de chasse au phoque
4
5
6
7
8
9
10
11
33
NEWFOUNDLAND
TERRE-NEUVE
(LABRADOR)
QUEBEC
QUÉBEC
P.E.I.
I.-P.-É.
U.S.A.
É.-U.
200-Mile Limit / Zone de pêche de 200 milles

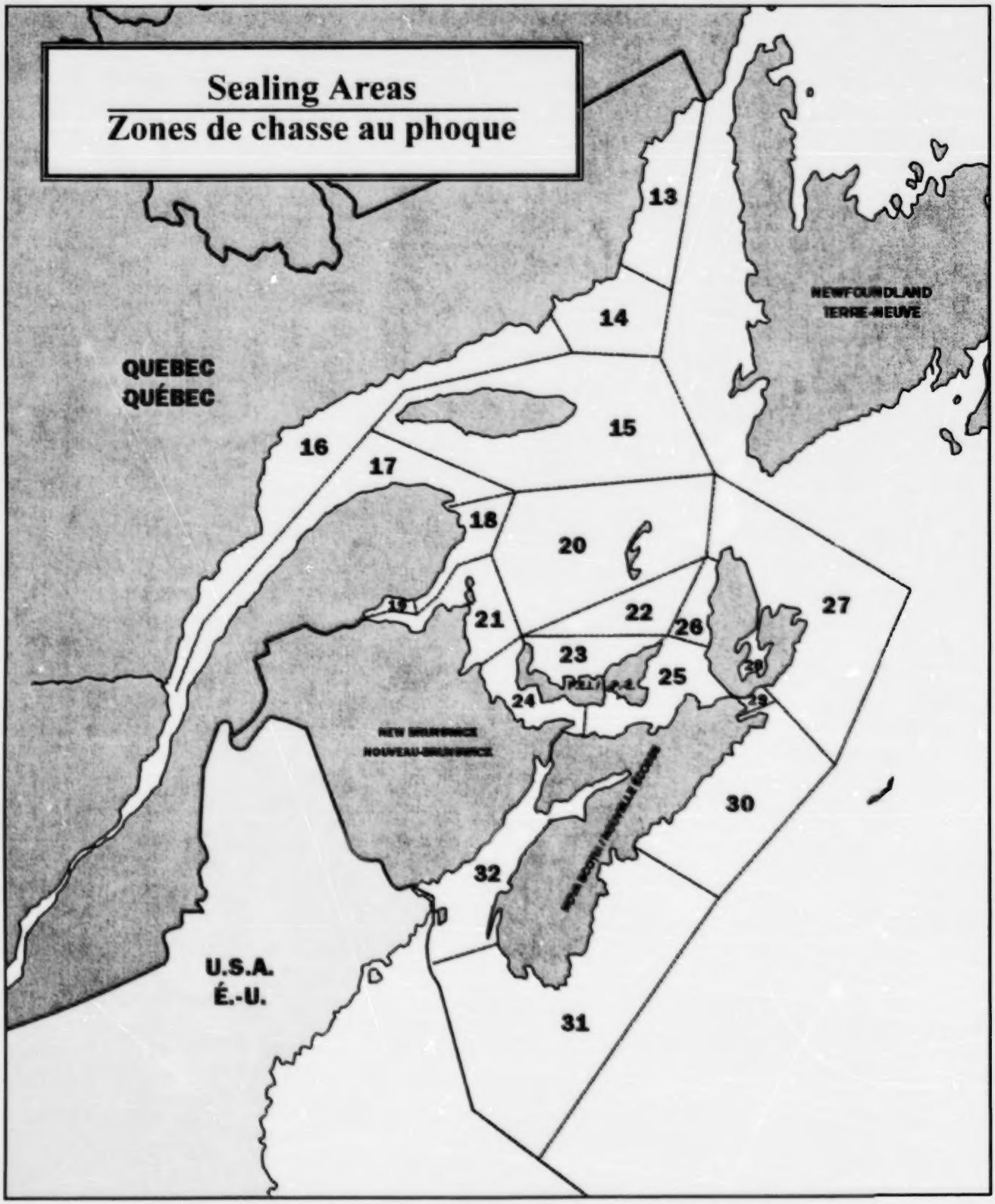
Sealing Areas
Zones de chasse au phoque
QUEBEC
QUÉBEC
NEWFOUNDLAND
TERRE-NEUVE
NEW BRUNSWICK
NOUVEAU-BRUNSWICK
U.S.A.
É.-U.
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32